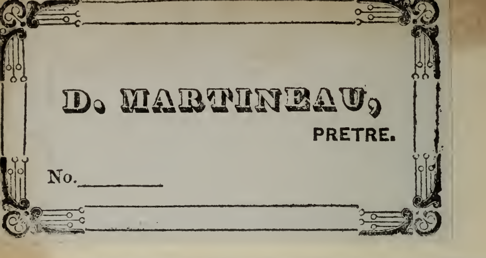



D. MARTINEAU,
PRETRE.
No.



INSTRUCTIONS

SUR LES DÉVOTIONS

DU SAINT ROSAIRE

ET

DU SAINT SCAPULAIRE,

PRÉCÉDÉES DES PRIÈRES DURANT LA MESSE, DES VEPRES ETC. DES PRIÈRES AVANT ET APRÈS LA CONFESSION ET LA COMMUNION, ET DE

PENSÉES CHRÉTIENNES

POUR TOUS LES JOURS DU MOIS.

AVEC APPROBATION DE MGR. L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

QUÉBEC:

CHEZ J. B. FRÉCHETTE, PERE,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE LAMONTAGNE,
Nº 13, BASSE-VILLE.

1843.

APPROBATION.

Nous avons vu et approuvé le présent ouvrage contenant des Instructions sur les confréries du St. Rosaire et du St. Scapulaire, des Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois, ainsi que diverses prières, et nous en recommendons l'usage aux fidèles de notre diocèse.

Québec, 26 avril 1843.

✠ JOS. Ev. de Quebec.

PRIÈRES
DURANT
LA SAINTE MESSE.

La messe est de toutes les actions du christianisme la plus glorieuse à Dieu et la plus utile au salut de l'homme. Jésus-Christ y renouvelle le grand mystère de la Rédemption; il s'y fait encore dans un vrai sacrifice, quoique non sanglant, notre victime, et vient en personne nous appliquer à chacun en particulier les mérites de ce sang adorable qu'il a répandu pour nous tous sur la croix. Cela doit inspirer une haute idée de la sainte messe, et faire souhaiter de la bien entendre; car y assister avec irrévérence, volontairement distrait, sans attention, sans respect, c'est renouveler, autant qu'il est en soi, les opprobres du Calvaire, et déshonorer sa religion.

Pour éviter un si grand malheur, venez-y avec des dispositions chrétiennes; prenez-y l'esprit de Jésus-Christ; offrez-vous avec lui et comme lui. Entrez d'abord à l'église pénétré d'un saint respect; tenez-vous-y dans une modestie et un recueillement que rien ne soit capable de troubler; et pendant tout le sacrifice n'ayez d'imagination, d'esprit, de cœur ni de sentiment que pour honorer votre Dieu et songer aux intérêts de votre ame.

Comme les prières suivantes sont trop courtes pour une messe haute, on y a joint des réflexions ou pratiques intérieures dont vous pourrez vous servir utilement tout le temps que vous aurez de reste.

PRIÈRES AVANT LA MESSE.

Pour se disposer à la bien entendre.

Je me présente, ô mon adorable Sauveur, devant les saints autels, pour assister

à votre divin sacrifice. Daignez, ô mon Dieu, m'en appliquer tout le fruit que vous souhaitez que j'en retire, et suppléez aux dispositions qui me manquent.

Disposez mon cœur aux doux effets de votre bonté ; fixez mes sens, réglez mon esprit, purifiez mon ame, effacez par votre sang tous les péchés dont vous voyez que je suis coupable. Oubliez-les tous, ô Dieu de miséricorde! je les déteste pour l'amour de vous, je vous en demande très humblement pardon, pardonnant moi-même de bon cœur à tous ceux qui auraient pu m'offenser. Faites, ô mon doux Jésus, qu'unissant mes intentions aux vôtres, je me sacrifie tout à vous, comme vous vous sacrifiez entièrement pour moi. Ainsi soit-il.

OFFRANDE DU SACRIFICE.

Pour demander quelque grâce particulière pour soi ou pour quelque autre.

Dieu de bonté, Père infiniment libéral, nous vivons de vos miséricordes, et tout ce que nous avons, nous ne l'avons que de vous. Vous seul, ô mon Dieu, pouvez connaître nos besoins et nous secourir

efficacement dans nos peines. Plein de confiance en votre miséricorde, Seigneur, j'implore votre assistance, et vous demande humblement pour moi (*ou* pour N.) la grâce de (*spécifiez-la*). Ce n'est pas moi, mon Dieu, qui vous en prie; je ne fais qu'emprunter la voix de cette victime qui va être immolée sur l'autel. Accordez, Seigneur, la grâce que je vous demande au nom et par les mérites de celui qui est le cher objet de vos douces complaisances, et à la médiation duquel vous ne pouvez rien refuser.

On peut dire cette prière quand on fait une neuvaine pour obtenir quelque faveur, ou spirituelle, ou même temporelle.

COMMENCEMENT DE LA MESSE.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.

C'EST en votre nom, adorable Trinité, c'est pour vous rendre l'honneur et les hommages qui vous sont dus, que j'assiste au très saint et très auguste sacrifice.

Permettez-moi, divin Sauveur, de m'unir d'intention au ministre de vos autels, pour offrir la précieuse victime de mon salut, et donnez-moi les sentimens que j'aurais dû

avoir sur le Calvaire, si j'avais assisté ne sacrifice sanglant de votre Passion.

CONFITEOR.

Repassez dans l'amertume de votre cœur les péchés que vous avez commis. Rappelez en gros et confusément ceux qui vous humilient davantage. Exposez à Dieu vos faiblesses; priez-le qu'il vous les pardonne, et que l'abîme de vos misères attire sur vous, en ce sacrifice, l'abîme de ses miséricordes.

Je m'accuse devant vous, ô mon Dieu, de tous les péchés dont je suis coupable. Je m'en accuse en présence de Marie, la plus pure de toutes les vierges, de tous les saints et de tous les fidèles, parce que j'ai péché en pensées, en paroles, en actions, en omissions, par ma faute, oui, par ma faute, et ma très grande faute. C'est pourquoi je conjure la très sainte Vierge et tous les saints de vouloir intercéder pour moi.

Seigneur, écoutez favorablement ma prière, et accordez-moi l'indulgence, l'absolution et la rémission de tous mes péchés.

KYRIE, ELEISON.

Entretenez-vous dans un doux sentiment de confiance en la bonté de Dieu, qui vous permettant d'employer un moyen aussi efficace que celui-ci pour lui demander la grâce de votre réconcilation, vous donne en même temps un gage assuré que vous pourrez l'obtenir.

Divin Créateur de nos ames, ayez pitié de l'ouvrage de vos mains; Père miséricordieux, faites miséricorde à vos enfans.

Auteur de notre salut, immolé pour nous, appliquez-nous les mérites de votre mort et de votre précieux sang.

Aimable Sauveur, doux Jésus, ayez compassion de nos misères, pardonnez-nous nos péchés.

GLORIA IN EXCELSIS.

Concevez un grand désir de procurer à Dieu toute la gloire, et au prochain tout le bien que vous pourrez. Rejouissez-vous avec les anges de la part que vous avez à la connaissance des saints mystères. Remplissez-vous des hautes et magnifiques idées de la majesté de Dieu et de Jésus-Christ son fils.

Gloire à Dieu dans le ciel, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. Nous vous louons, Seigneur; nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous glorifions, nous vous rendons de très humbles actions de grâces dans la vue de votre grande gloire, vous qui êtes le Seigneur, le souverain monarque, le Très-Haut, le seul vrai Dieu, le Père tout-puissant.

Adorable Jésus, Fils unique du Père, Dieu et Seigneur de toutes choses, agneau

envoyé de Dieu, pour effacer les péchés du monde, ayez pitié de nous, et du haut du ciel où vous régnez avec votre Père, jetez un regard de compassion sur nous. Sauvez-nous ; vous êtes le seul qui le puissez, Seigneur Jésus, parce que vous êtes le seul infiniment saint, infiniment puissant, infiniment adorable, avec le Saint-Esprit, dans la gloire du Père. Ainsi soit-il.

ORAISONS.

Accordez nous, Seigneur, par l'intercession de la sainte Vierge et des saints que nous honorons, toutes les grâces que votre ministre vous demande pour lui et pour nous. M'unissant à lui, je vous fais la même prière pour ceux et celles pour lesquels je suis obligé de prier, et je vous demande, Seigneur, pour eux et pour moi, tous les secours que vous savez nous être nécessaires, afin d'obtenir la vie éternelle; au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

ÉPITRE.

Transportez-vous en esprit au temps des patriarches et des prophètes, qui n'aspiraient qu'après le Messie ; entrez dans leur empressement : formez leurs désirs ; prenez les sentimens qu'ils eurent alors ; vous attendez le même Sauveur, et, plus heureux qu'eux, vous le voyez.

Mon Dieu, vous m'avez appelé à la connaissance de votre sainte loi, préférablement à tant de peuples qui vivent dans l'ignorance de vos mystères. Je l'accepte de tout mon cœur, cette divine loi, et j'écoute avec respect les sacrés oracles que vous avez prononcés par la bouche de vos prophètes. Je les révère avec toute la soumission qui est due à la parole d'un Dieu, et j'en vois l'accomplissement avec toute la joie de mon ame.

Que n'ai-je pour vous, ô mon Dieu, un cœur semblable à celui des saints de votre ancien testament ! Que ne puis-je vous désirer avec l'ardeur des patriarches, vous connaître et vous révérer comme les prophètes, vous aimer et m'attacher uniquement à vous comme les apôtres !

ÉVANGILE.

Regardez l'évangile que vous allez entendre comme la règle de votre foi et de vos mœurs; règle que Jésus-Christ lui-même vous a adressée, et que vous avez promis de suivre par les engagemens du baptême; règle que vous observez mal, et sur laquelle vous serez jugé sans adoucissement et sans appel.

Ce ne sont plus, ô mon Dieu, les prophètes ni les apôtres qui vont m'instruire de mes devoirs, c'est votre Fils unique,

c'est sa parole que je vais entendre. Mais, hélas ! que me servira d'avoir cru que c'est votre parole, Seigneur Jésus, si je n'agis pas conformément à ma croyance ? Que me servira, lorsque je paraîtrai devant vous, d'avoir eu la foi sans le mérite de la charité et des bonnes œuvres ?

Je crois, et je vis comme si je ne croyais pas, ou comme si je croyais un évangile contraire au vôtre. Ne me jugez pas, ô mon Dieu, sur cette opposition perpétuelle que je mets entre vos maximes et ma conduite. Je crois, mais inspirez-moi le courage et la force de pratiquer ce que je crois. A vous, Seigneur, en reviendra toute la gloire.

CREDO.

Affermissez ici votre foi. Tout ce que l'église vous propose à croire est fondé sur la parole de Dieu, annoncé par les prophètes, révélé dans les écritures, déclaré par les miracles, vérifié par l'établissement de la foi, confirmé par les martyrs, et rendu sensible par la sainteté de notre religion et par le solide consentement de ceux qui la professent avec fidélité.

Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, les choses visibles et les choses invisibles ; et en un Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu ; né de Dieu son père avant tous

les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; engendré et non créé, consubstantiel à son père, et par qui tout a été fait; qui est descendu du ciel pour l'amour de nous et pour notre salut; qui s'est incarné, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la vierge Marie, et qui s'est fait homme. Je crois aussi que Jésus-Christ a été crucifié pour l'amour de nous sous Ponce-Pilate, qu'il a souffert la mort, et qu'il a été enseveli; qu'il est ressuscité le troisième jour, suivant les écritures; qu'il est monté au ciel, et qu'il y est assis à la droite de son père; qu'il viendra encore une fois sur la terre avec gloire pour juger les vivans et les morts, et que son règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les prophètes. Je crois que l'église est une, sainte, catholique et apostolique; je confesse qu'il y a un baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

OFFERTOIRE.

Songez au bonheur inconcevable que vous avez de trouver dans ce sacrifice de quoi honorer parfaitement Dieu, le remercier d'une manière qui égale ses dons, effacer entièrement vos péchés, et obtenir, tant pour vous que pour les autres, toutes les grâces dont vous avez besoin, et mettez à profit tous les précieux momens de cet inestimable bonheur.

Père infiniment saint, Dieu tout-puissant et éternel, quelque indigne que je sois de paraître devant vous, j'ose vous présenter cette hostie par les mains du prêtre, avec l'intention qu'a eue Jésus-Christ mon Sauveur lorsqu'il institua ce sacrifice, et qu'il a encore au moment qu'il s'immole ici pour moi.

Je vous l'offre pour reconnaître votre souverain domaine sur moi et sur toutes les créatures. Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, et en action de grâce de tous les bienfaits dont vous m'avez comblé.

Je vous l'offre enfin, mon Dieu, cet auguste sacrifice, afin d'obtenir de votre infinie bonté, pour moi, pour mes parens, pour mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis, ces grâces précieuses du salut qui ne peuvent être accordées à un pécheur qu'en vue des mérites de celui qui est le

juste par excellence, et qui s'est fait victime de propitiation pour tous.

Mais en vous offrant cette adorable victime, je vous recommande, ô mon Dieu, toute l'église catholique, notre saint père le pape, notre évêque, tous les pasteurs des ames, et tous les peuples qui croient en vous.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, des fidèles trépassés, et en considération des mérites de votre Fils, donnez-leur un lieu de rafraichissement, de lumière et de paix.

N'oubliez pas, mon Dieu, vos ennemis et les miens ; ayez pitié de tous les infidèles, des hérétiques, et de tous les pécheurs. Comblez de bénédictions ceux qui me persécutent, et me pardonnez mes péchés comme je leur pardonne tout le mal qu'ils me font ou qu'ils voudraient me faire. Ainsi soit il.

PRÊFACE.

Elevez-vous en esprit dans le ciel jusqu'au pied du trône de la divinité. Là, pénétré d'une sainte et respectueuse crainte à la vue de cette éclatante majesté, rendez-lui vos hommages, et mêlez vos louanges aux célestes cantiques des anges et des chérubins qui l'environnent.

Voici l'heureux moment où le roi des anges et des hommes va paraître. Sei-

gneur, remplissez-moi de votre esprit ; que mon cœur, dégagé de la terre, ne pense qu'à vous. Quelle obligation n'ai-je pas de vous bénir et de vous louer en tout temps et en tous lieux, Dieu du ciel et de la terre, maître infiniment grand, Père tout-puissant et éternel.

Rien n'est plus juste, rien n'est plus avantageux que de nous unir à Jésus-Christ pour vous adorer continuellement. C'est par lui que tous les esprits bienheureux rendent leurs hommages à votre majesté ; c'est par lui que toutes les vertus du ciel, saisies d'une frayeur respectueuse, s'unissent pour vous glorifier. Souffrez, Seigneur, que nous joignions nos faibles louanges à celles de ces saintes intelligences, et que, de concert avec elles, nous disions dans un transport de joie et d'admiration :

SANCTUS.

Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des armées. Tout l'univers est rempli de sa gloire ! Que les bienheureux le bénissent dans le ciel. Béni soit celui qui nous vient sur la terre, Dieu et Seigneur comme celui qui l'envoie !

LE CANON.

Representez-vous ici l'autel sur lequel Jésus-Christ va se rendre comme sur le trône de sa miséricorde, où vous avez droit de vous présenter pour exposer tous vos besoins, pour demander et pour obtenir. Dieu, qui nous donne son propre Fils, peut-il nous refuser quelque chose ?

Nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ votre Fils et notre Seigneur, ô Père infiniment miséricordieux, d'avoir pour agréable et de bénir l'offrande que nous vous présentons, afin qu'il vous plaise de conserver votre sainte église catholique, avec tous les membres qui la composent, le pape, notre évêque, et généralement tous ceux qui font profession de votre sainte foi.

Nous vous recommandons en particulier, Seigneur, ceux pour qui la justice, la reconnaisance et la charité nous obligent de prier, tous ceux qui sont présens à cet adorable sacrifice, et singulièrement N. et N. Et afin, grand Dieu, que nos hommages vous soient plus agréables, nous nous unissons à la glorieuse Marie, toujours vierge, mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, à tous vos apôtres, à tous les bienheureux martyrs, et à tous les

saints qui composent avec nous une même église.

Que n'ai-je en ce moment, ô mon Dieu, les désirs enflammés avec lesquels les saints patriarches souhaitaient la venue du Messie! Que n'ai-je leur foi et leur amour! Venez, Seigneur Jésus, venez, aimable Réparateur du monde, venez accomplir un mystère qui est l'abrégé de toutes vos merveilles. Il vient, cet agneau de Dieu: voici l'adorable victime par qui tous les péchés du monde sont effacés.

ÉLÉVATION.

Voilà votre Dieu, votre Sauveur et votre Juge. Soyez quelque temps dans le silence, comme saisi d'admiration à la vue de ce qui se passe sur l'autel. Rappelez toute votre ferveur, et livrez-vous à tous les sentimens que le respect, la confiance et la crainte sont capables d'inspirer.

Verbe incarné, divin Jésus, vrai Dieu et vrai homme, je crois que vous êtes ici présent; je vous y adore avec humilité; je vous aime de tout mon cœur; et comme vous y venez pour l'amour de moi, je me consacre entièrement à vous.

J'adore ce sang précieux que vous avez répandu pour tous les hommes, et j'espère, ô mon Dieu, que vous ne l'aurez pas versé inutilement pour moi. Faites-moi

la grâce de m'en appliquer les mérites. Je vous offre le mien, aimable Jésus, en reconnaissance de cette charité infinie que vous avez eue de donner le vôtre pour l'amour de moi.

SUITE DU CANON.

Contemplez affectueusement votre Sauveur sur l'autel. Méditez les mystères qu'il y renouvelle. Unissez le sacrifice de votre cœur à celui de son corps. Offrez-le à Dieu son Père ; suppliez-le d'accepter les prières que ce cher Fils lui fait pour vous, et priez vous-même pour les autres.

Quelle serait donc désormais ma malice et mon ingratitude, si, après avoir vu ce que je vois, je consentais à vous offenser ! Non, mon Dieu, je n'oublirai jamais ce que vous me représentez par cette auguste cérémonie : les souffrances de votre passion, la gloire de votre résurrection, votre corps tout déchiré, votre sang répandu pour nous, réellement présent à mes yeux sur cet autel.

C'est maintenant, éternelle majesté, que nous vous offrons de votre grâce véritablement et proprement la victime pure, sainte et sans tache, qu'il vous a plu nous donner vous-même, et dont toutes les autres n'étaient que la figure. Oui, grand Dieu, nous osons vous le dire ;

il y a ici plus que tous les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, la seule victime digne de votre autel, Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, l'unique objet de vos éternelles complaisances.

Que tous ceux qui participent ici de la bouche ou du cœur à cette sacrée victime soient remplis de sa bénédiction.

Que cette bénédiction se répande, ô mon Dieu, sur les ames des fidèles qui sont morts dans la paix de l'église, et particulièrement sur l'ame de N. et de N. Accordez-leur, Seigneur, en vertu de ce sacrifice, la délivance entière de leurs peines.

Daignez nous accorder aussi un jour cette grâce à nous-mêmes, Père infiniment bon, et faites-nous entrer en société avec les saints apôtres, les saints martyrs et tous les saints, afin que nous puissions vous aimer et vous glorifier éternellement avec eux. Ainsi soit-il.

PATER NOSTER.

Nous voici avec Jésus sur un nouveau Calvaire. Tenons-nous au pied de sa croix avec une tendre compassion, comme

Magdeleine ; avec un amour fidèle, comme saint Jean ; avec l'espérance de le voir un jour dans sa gloire, comme les autres disciples. Regardons-le quelquefois de loin, et pleurons nos péchés avec saint Pierre.

Que je suis heureux, ô mon Dieu, de vous avoir pour père ! Que j'ai de joie de songer que le ciel, où vous êtes, doit être un jour ma demeure ! Que votre saint nom soit glorifié par toute la terre. Régnez absolument sur tous les cœurs et sur toutes les volontés. Ne refusez pas à vos enfans la nourriture spirituelle et corporelle. Nous pardonnons de bon cœur : pardonnez-nous. Soutenez-nous dans les tentations et dans les maux de cette misérable vie ; mais préservez-nous du péché, le plus grand de tous les maux. Ainsi soit-il.

AGNUS DEI.

Dieu, qui est si glorieux dans le ciel, si puissant sur la terre, si terrible dans les enfers, n'est ici qu'un agneau plein de douceur et de bonté. Il y vient pour effacer les péchés du monde, et en particulier les vôtres. Quel motif de confiance ! quel sujet de consolation !

Agneau de Dieu, immolé pour moi ayez pitié de moi. Victime adorable de mon salut, sauvez-moi. Divin médiateur, obtenez-moi ma grâce auprès de votre Père ; donnez-moi la paix.

COMMUNION.

Pour communier spirituellement, renouvelez par un acte de foi le sentiment que vous avez de la présence de Jésus-Christ; formez un acte de contrition; excitez dans votre cœur un désir ardent de le recevoir avec le prêtre; priez-le qu'il agrée ce désir et qu'il s'unisse à vous en vous communiquant ses grâces.

Qu'il me serait doux, ô mon aimable Sauveur, d'être du nombre de ces heureux chrétiens à qui la pureté de conscience et une tendre piété permettent d'approcher tous les jours de votre sainte table !

Quel avantage pour moi si je pouvais en ce moment vous posséder dans mon cœur, vous y rendre mes hommages, vous y exposer mes besoins, et participer aux grâces que vous faites à ceux qui vous reçoivent réellement ! Mais puisque j'en suis très indigne, suppléez, ô mon Dieu, à l'indisposition de mon ame. Pardonnez-moi tous mes péchés ; je les déteste de tout mon cœur, parce qu'ils vous déplaisent. Recevez le désir sincère que j'ai de m'unir à vous. Purifiez-moi d'un seul de vos regards, et mettez-moi en état de vous bien recevoir au plus tôt.

En attendant cet heureux jour, je vous conjure, Seigneur, de me faire participant

des fruits que la communion du prêtre doit produire en tout le peuple fidèle qui est présent à ce sacrifice. Augmentez ma foi par là vertu de ce divin sacrement ; fortifiez mon espérance ; épurez en moi la charité ; remplissez mon cœur de votre amour, afin qu'il ne respire plus que vous, et qu'il ne vive plus que pour vous. Ainsi soit-il.

DERNIÈRES ORAISONS.

Efforcez-vous de rendre au Sauveur sacrifice pour sacrifice, en devenant la victime de son amour, en lui immolant toutes les recherches de l'amour-propre, toutes les attentions du respect humain, toutes les répugnances, et toutes les inclinations qui ne s'accordent pas avec l'accomplissement de vos devoirs.

Vous venez, ô mon Dieu ! de vous immoler pour mon salut ; je veux me sacrifier pour votre gloire. Je suis votre victime, ne m'épargnez point. J'accepte de bon cœur toutes les croix qu'il vous plaira de m'envoyer ; je les bénis, je les reçois de votre main, et je les unis à la vôtre.

Je sors purifié de vos saints mystères ; je fuirai avec horreur les moindres taches du péché, surtout de celui où mon penchant m'entraîne avec plus de violence. Je serai fidèle à votre loi, et je suis résolu

de tout perdre et de tout souffrir plutôt que de la violer.

BÉNÉDICTION.

Bénissez, ô mon Dieu, ces saintes résolutions ; bénissez-nous tous par la main de votre ministre, et que les effets de votre bénédiction demeurent éternellement sur nous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DERNIER ÉVANGILE.

Verbe divin, Fils unique du Père, lumière du monde, venu du ciel pour nous en montrer le chemin, ne permettez pas que je ressemble à ce peuple infidèle qui a refusé de vous reconnaître pour le Messie. Ne souffrez pas que je tombe dans le même aveuglement que ces malheureux qui ont mieux aimé devenir esclaves de Satan que d'avoir part à la glorieuse adoption d'enfans de Dieu, que vous veniez leur procurer.

Verbe fait chair, je vous adore avec le respect le plus profond ; je mets toute ma confiance en vous seul, espérant fermement que, puisque vous êtes mon Dieu, et un

Dieu qui s'est fait homme afin de sauver es hommes, vous m'accorderez les grâces nécessaires pour me sanctifier et vous posséder éternellement dans le ciel. Ains soit-il.

Ne sortez point de l'église sans avoir témoigné votre reconnaissance pour toutes les grâçes que Dieu vous a faites dans ce sacrifice. Conservez-en précieusement le fruit, et faites qu'on demeure convaincu, en vous voyant, que vous avez profité de la mort et de l'immolation d'un Dieu Sauveur.

PRIÈRE APRÈS LA SAINTE MESSE.

Seigneur, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite en me permettant aujourd'hui d'assister au sacrifice de la sainte messe, préférablement à tant d'autres qui n'ont pas eu le même bonheur; et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises par la dissipation et la langueur où je me suis laissé aller en votre présence. Que ce sacrifice, ô mon Dieu, me purifie pour le passé, et me fortifie pour l'avenir !

Je vais présentement avec confiance aux occupations où votre volonté m'appelle. Je me souviendrai toute cette journée de la grâce que vous venez de me faire, et je tâcherai de ne laisser échapper aucune

parole, aucune action, de ne former aucun désir ni aucune pensée, qui me fasse perdre le fruit de la messe que je viens d'entendre. C'est ce que je me propose avec le secours de votre grâce. Ainsi soit-il.

LES VEPRES
DU DIMANCHE.

DEUS, in adjutorium meum intende.

Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Alleluia, *ou*, Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ.

Psaume 109.

Ce psaume que J. C. s'est lui-même appliqué est une prophétie de sa gloire. La royauté du Fils de Dieu, sa génération éternelle, son sacerdoce, sa puissance et ses souffrances, y sont clairement marquées.

DIXIT Dominus Domino meo : sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos : scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum : ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.

Dominus à dextris tuis : confregit in die iræ suæ reges.

Judicabit in nationibus, implebit ruinas : conquassabit capita in terrâ multorum.

De torrente in viâ bibet : propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, &c.

Psaume 110.

Le prophète rend ici gracês à Dieu, et le loue sur ses perfections, sur ses ouvrages, et sur les prodiges, qu'il a opérés en faveur de son peuple. Ces prodiges n'étaient que la figure de ceux qui ont été depuis opérés en faveur de l'église.

CONFITEBOR tibi, Domine, in toto corde meo : in concilio justorum et congregatione.

Magna opera Domini : exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus ; escam dedit timentibus se.

Memor erit in sæculum testamenti sui : virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

Ut det illis hæreditatem gentium : opera manuum ejus veritas et judicium.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi : facta in veritate et æquitate.

Redemptionem misit populo suo ; mandavit in æternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : initium sapientiæ timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloria Patri, &c.

Psaume 111.

Reconnaissons dans ce psaume, combien ceux qui servent Dieu seront heureux, et que la perte des impies est inévitable.

BEATUS vir qui timet Dominum : in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terrâ erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiæ in domo ejus : et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis : misericors et miserator, et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio : quia in æternum non commovebitur.

In memoriâ æternâ erit justus : ab auditione malâ non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus : non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi : cornu ejus exaltabitur in gloriâ.

Peccator videbit, et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet : desiderium peccatorum peribit.

Gloria Patri, &c.

Psaume 112.

Le prophète nous exhorte à louer Dieu, qui étant infiniment élevé, ne laisse pas d'avoir soin des moindres choses.

LAUDATE, pueri, Dominum : laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum : ex hoc nunc, et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum : laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus : et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat : et humilia respicit in cœlo et in terrâ ?

Suscitans à terrâ inopem : et de stercore erigens pauperem.

Ut collocet eum cum principibus : cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo : matrem filiorum lætantem.

Gloria Patri, &c.

Psaume 113.

David expose ici les merveilles que Dieu a faites en tirant son peuple de l'Egypte. Il y fait voir quelle est la vanité des idoles, et que Dieu protége ceux qui sont à lui.

IN exitu Israël de Ægypto : domus Jacob de populo barbaro.

Facta est Judæa sanctificatio ejus : Israël potestas ejus.

Mare vidit, et fugit : Jordanis conversus est retrorsùm.

Montes exultaverunt ut arietes : et colles sicut agni ovium.

Quid est tibi, mare, quòd fugisti : et tu Jordanis, quia conversus es retrorsùm ?

Montes, exultastis sicut arietes ; et colles, sicut agni ovium ?

A facie Domini mota est terra: à facie Dei Jacob.

Qui convertit petram in stagna aquarum ; et rupem in fontes aquarum.

Non nobis, Domine, non nobis ; sednomini tuo da gloriam.

Super misericordiâ tuâ et veritate tuâ : nequandò dicant gentes, Ubì est Deus eorum ?

Deus autem noster in cœlo : omnia quæcumque voluit, fecit.

Simulacra gentium argentum et aurum : opera manuum hominum.

Os habent, et non loquentur : oculos habent, et non videbunt.

Aures habent, et non audient : aures habent, et non odorabunt.

Manus habent, et non palpabunt, pedes habent, et non ambulabunt : non clamabunt in gutture suo.

Similes illis fiant qui faciunt ea : et omnes qui confidunt in eis.

Domus Israël speravit in Domino : adjutor eorum et protector eorum est.

Domus Aaron speravit in Domino : adjutor eorum et protector eorum est.

Qui timent Dominum, speraverunt in Domino : adjutor eorum et protector eorum est.

Dominus memor fuit nostrì : et benedixit nobis.

Benedixit domui Israël : benedixit domui Aaron.

Benedixit omnibus qui timent Dominum : pusillis cum majoribus.

℟ Adjiciat Dominus super vos : super vos et super filios vestros.

Benedicti vos à Domino: qui fecit cœlum et terram.

Cœlum cœli Domino: terram autem dedit filiis hominum.

Non mortui laudabunt te, Domine: neque omnes qui descendunt in infernum.

Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino: ex hoc nunc et usque in sæculum.

Gloria Patri, &c.

CAPITULE.

BENEDICTUS Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ.

R. Deo gratias.

Hymne.

LUCIS Creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ,
Mundi parans originem.
Qui manè junctum vesperi
Diem vocari præcipis,
Tetrum chaos illabitur,
Audi preces cum fletibus.
Ne mens gravata crimine,
Vitæ sit exul munere,
Dùm nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.
Cœlorum pulset intimum:
Vitale tollat præmium:
Vitemus omne noxium:
Purgemus omne pessimum.

Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paraclito
Regnans per omne sæculum.
Amen.

Cantique de la Vierge, *Luc.* 1.

Il faut entrer dans les mêmes sentimens que la Ste. Vierge lorsqu'elle a proféré ce cantique; reconnaître avec elle les grandes miséricordes de Dieu, et s'humilier profondément devant sa divine majesté.

MAGNIFICAT anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus: in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est: et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à progenie in progenies: timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo: dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede: et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis: et divites dimisit inanes.

Suscepit Israël puerum suum: recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros: Abraham et semini ejus in sæcula.

Gloria Patri, &c.

COMPLIES.

CONVERTE nos, Deus, salutaris noster.

Et averte iram tuam à nobis.

Deus, in adjutorium meum intende.
Domine, ad adjuvandum me festina.
Gloria Patri, &c.
Alleluia, *ou* Laus tibi, Domine, &c.

Psaume 4.

Que les hommes doivent cesser d'aimer le mensonge, et se repentir de leurs péchés du fond du cœur. Dieu est notre lumière et notre joie. Le monde cherche les biens temporels, mais le vrai repos n'est qu'en Dieu seul.

CUM invocarem, exaudivit me Deus justitiæ meæ: in tribulatione dilatasti mihi.

Miserere meî: et exaudi orationem meam.

Filii hominum, usquequò gravi corde: ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?

Et scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum: Dominus exaudiet me, cùm clamavero ad eum.

Irascimini, et nolite peccare: quæ dicitis in cordibus vestris, in cubilibus vestris compungimini.

Sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino: multi dicunt, Quis ostendit nobis bona?

Signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine: dedisti lætitiam in corde meo.

A fructu frumenti, vini, et olei sui: multiplicati funt.

In pace in idipsum: dormiam, et requiescam.

Quoniam tu, Domine, singulariter in spe: constituisti me.

Gloria Patri, &c.

Psaume 30.

L'ame invoque Dieu et se remet entre ses mains. Elle exhorte les hommes qui lui sont fidèles, à l'aimer toujours, et à espérer en lui.

IN te, Domine, speravi, non confundar in æternum : justitiâ tuâ libera me.

Inclina ad me aurem tuam : accelera ut eruas me.

Esto mihi in Deum protectorem, et in domum refugii : ut salvum me facias.

Quoniam fortitudo mea, et refugium meum es tu : et propter nomen tuum deduces me, et enutries me.

Educes me de laqueo hoc quem absconderunt mihi : quoniam tu es protector meus.

In manus tuas commendo spiritum meum : redemisti me, Domine, Deus veritatis.

Gloria Patri, &c.

Psaume 90.

Combien ceux qui sont sous la protection de Dieu, sont à couvert de toutes sortes de périls.

QUI habitat in adjutorio Altissimi : in protectione Dei cœli commorabitur.

Dicet Domino, Susceptor meus es tu, et refugium meum : Deus meus, sperabo in eum.

Quoniam ipse liberavit me de laqueo venantium : et à verbo aspero.

Scapulis suis obumbrabit tibi : et sub pennis ejus sperabis.

Scuto circumdabit te veritas ejus : non timebis à timore nocturno.

A sagittâ volante in die, à negotio perambulante in tenebris : ab incursu, et dæmonio meridiano.

Cadent à latere tuo mille, et decem millia à dextris tuis : ad te autem non appropinquabit.

Verumtamen oculis tuis considerabis : et retributionem peccatorum videbis.

Quoniam tu es, Domine, spes mea : altissimum posuisti refugium tuum.

Non accedet ad te malum : et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.

Quoniam angelis suis mandavit de te : ut custodiant te in omnibus viis tuis.

In manibus portabunt te : ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

Super aspidem et basiliscum ambulabis : et conculcabis leonem et draconem.

Quoniam in me speravit, liberabo eum : protegam eum, quoniam cognovit nomen meum.

Clamabit ad me, et ego exaudiam eum : cum ipso sum in tribulatione, eripiam eum, et glorificabo eum.

Longitudine dierum replebo eum : et ostendam illi salutare meum.

Gloria Patri, &c.

Psaume 133.

L'église exhorte tous ceux qui servent Dieu, à le bénir et à l'honorer durant le jour et durant la nuit.

ECCE nunc benedicite Dominum : omnes servi Domini.

Qui statis in domo Domini : in atriis domûs Dei nostri.

In noctibus extollite manus vestras in sancta : et benedicite Dominum.

Benedicat te Dominus ex Sion : qui fecit cœlum et terram.

Gloria Patri, &c.

Ant. Miserere meî, Domine, et exaudi orationem meam.

Hymne.

TE lucis ante terminum
Rerum Creator poscimus,
Ut solitâ clementiâ
Sis præsul ad custodiam.
Procul recedant somnia,
Et noctium phantasmata,
Hostemque nostrum comprime,
Ne polluantur corpora.
Præsta, Pater omnipotens,
Per Jesum Christum Dominum,
Qui tecum in perpetuum,
Regnat cum Sancto Spiritu. Amen.

CHAPITRE. *Jérém.*

TU autem in nobis es, Domine, et nomen sanctum tuum invocatum est super nos : ne derelinquas nos, Domine, Deus noster. R. Deo gratias.

V. *Bref.* In manus tuas, Domine, Commendo spiritum meum. R. In manus, &c.

V. Redemisti nos, Domine, Deus veritatis. Commendo spiritum meum.

Gloria Patri, &c. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.

V. Custodi nos, Domine, ut pupillam oculi.

R. Sub umbrâ alarum tuarum protege nos.

Ant. Salva nos.

Cantique de Siméon. Luc. 2.

NUNC dimittis servum tuum, Domine : secundùm verbum tuum, in pace.

Quia viderunt oculi mei : salutare tuum.

Quod parâsti : ante faciem omnium populorum.
Lumen ad revelationem gentium : et gloriam plebis tuæ Israël.
Gloria Patri, &c.
Ant. Salva nos, Domine, vigilantes, custodi nos dormientes ; ut vigilemus cum Christo, et requiescamus in pace.

Oremus.

VISITA, quæsumus, Domine, habitationem istam, et omnes insidias inimici ab eâ longè repelle : angeli tui sancti habitent in eâ, qui nos in pace custodiant, et benedictio tua sit super nos semper. Per Dominum nostrum Jesum Dominum, &c.

Antiennes a la sainte Vierge.

Depuis l'Avent jusqu'à la Purification.

ALMA Redemptoris mater, quæ pervia cœli porta manes, et stella maris, succurre cadenti, surgere qui curat populo : tu quæ genuisti, naturâ mirante, tuum sanctum Genitorem, Virgo priùs ac posteriùs, Gabrielis ab ore sumens illud, ave, peccatorum miserere.
v. Angelus Domini nuntiavit Mariæ.
r. Et concepit de Spiritu Sancto.

Oremus.

GRATIAM tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde : ut qui, angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. r. Amen.

Depuis Noël jusqu'à la Purification.

v. Post partum virgo inviolata permansisti :
R. Dei Genitrix, intercede pro nobis.

OREMUS.

DEUS, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fœcundâ, humano generi præmia præstitisti : tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum. R. Amen.

Depuis la Purification jusqu'à Pâque.

AVE, regina cœlorum,
Ave, domina angelorum ;
Salve, radix, salve, porta,
Ex quâ mundo lux est orta.
Gaude, Virgo gloriosa,
Super omnes speciosa,
Vale, ô valdè decora,
Et pro nobis Christum exora.
v. Dignare me laudare te, virgo sacrata ;
R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

OREMUS.

CONCEDE, misericors Deus, fragilitati nostræ præsidium ; ut qui sanctæ Dei genitricis memoriam agimus, intercessionis ejus auxilio à nostris iniquitatibus resurgamus. Per eumdum Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Au temps pascal.

REGINA cœli, lætare, alleluia.

Quia quem meruisti portare, alleluia.
Resurrexit sicut dixit, alleluia.
Ora pro nobis Deum, alleluia.
v. Gaude et lætare, virgo Maria, alleluia.
r. Quia surrexit Dominus verè, alleluia.

OREMUS.

DEUS, qui per resurrectionem Filii tui, Domini nostri Jesu Christi, mundum lætificare dignatus es ; præsta, quæsumus, ut per ejus genitricem, virginem Mariam, perpetuæ capiamus gaudia vitæ. Per eumdem Christum Dominum nostrum. r. Amen.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

SALVE, regina, mater misericordiæ, vita, dulcedo, et spes nostra, salve. Ad te clamamus, exules filii Evæ. At te suspiramus gementes et flentes in hâc lacrymarum valle. Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende. O clemens, ô pia, ô dulcis virgo Maria !
v. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.
r. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

OMNIPOTENS sempiterne Deus, qui gloriosæ Virginis matris Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante, præparâsti : da ut cujus commemoratione lætamur, ejus piâ intercessione ab instantibus malis et à morte perpetuâ liberemur. Per eumdem, &c.

Prose en l'honneur de la sainte Vierge.

INVIOLATA, integra et casta es, Maria ;
Quæ es effecta fulgida cœli porta.
O mater alma Christi charissima !
Suscipe pia laudum præconia,
Quæ nunc devota flagitant corda et ora.
Nostra ut pura pectora sint et corpora
Tua per precata dulcisona,
Nobis concedas veniam per sæcula.
O benigna ! O regina ! O Maria !
Quæ sola inviolata permansisti.

Autre prose.

STABAT mater dolorosa, Juxta crucem lacrymosa, Dùm pendebat Filius.

Cujus animam gementem, Contristatam et dolentem, Pertransivit gladius.

O quàm tristis et afflicta Fuit illa benedicta Mater unigeniti !

Quæ mœrebat et dolebat, Et tremebat, cùm videbat Nati pœnas inclyti !

Quis est homo qui non fleret, Christi matrem si videret In tanto supplicio ?

Quis posset non contristari, Piam matrem contemplari, Dolentem cum Filio ?

Pro peccatis suæ gentis, Vidit Jesum in tormentis, Et flagellis subditum.

Vidit suum dulcem natum, Morientem, desolatum, Dùm emisit spiritum.

Eia, mater, fons amoris, Me sentire vim doloris Fac, ut tecum lugeam.

Fac ut ardeat cor meum, In amando Christum Deum, Ut sibi complaceam.

Sancta mater, istud agas, Crucifixi fige plagas, Cordi meo validè.

Tui nati vulnerati, Jam dignati pro me pati, Pœnas mecum divide.

Fac me verè tecum flere, Crucifixo condolore Donec ego vixero.

Juxta crucem tecum stare, Te libenter sociare In planctu desidero.

Virgo virginum præclara, Mihi jam non sis amara, Fac me tecum plangere.

Fac ut portem Christi mortem, Passionis ejus sortem, Et plagas recolere.

Fac me plagis vulnerari, Cruce hâc inebriari, Ob amorem filii.

Inflammatus et accensus, Per te, virgo, sim defensus In die judicii.

Fac me cruce custodiri, Morte Christi præmuniri, Confoveri gratiâ.

Quando corpus morietur, Fac ut animæ donetur Paradisi gloria. Amen.

Oremus.

INTERVENIAT pro nobis, quæsumus, Domine Jesu Christe, nunc et in horâ mortis nostræ apud tuam clementiam beata virgo Maria, mater tua, cujus sacratissimam animam in horâ tuæ passionis doloris gladius pertransivit. Qui vivis et regnas, &c.

PRIERES

AVANT LA CONFESSION.

Il n'est rien de plus important dans le christianisme, que de recevoir avec les dispositions nécessaire le sacrement de pénitence. Il ne faudrait s'en approcher qu'une fois avec ferveur pour devenir saint. Cependant, après plusieurs confessions, on se trouve toujours le même qu'auparavant. D'où vient cela ? De notre négligence à nous y bien disposer, et de ce que nous n'apportons pas toujours à ce sacrement toutes les conditions qu'il demande.

Pour n'avoir donc pas le malheur de trouver la mort où vous cherchez la vie, instruisez-vous à loisir et à fond de ce qui est requis pour faire une bonne confession. Confessez-vous souvent, et tant qu'il se pourra au même confesseur; jamais par routine et par habitude, mais toujours comme si c'était pour mourir après. Rentrez sérieusement en vous-même, et vous examinez sur les points ci-après marqués. Mais que votre application principale soit d'exciter la douleur de vos péchés, et de la témoigner à Dieu par de fervens actes de contrition, tirés du cœur plutôt que des lèvres. Demandez-la dès la veille et tout le jour de votre confession. Faites pour cela quelques bonnes œuvres. Allez la demander à J. C. au St. Sacrement. Accompagnez cette douleur d'une forte résolution de ne plus pécher, et de prendre les moyens les plus efficaces pour éviter les rechutes.

Approchez du tribunal de la réconciliation avec des sentimens de respect et d'amour, de confusion et de courage, de crainte et de confiance. Déclarez-y toutes vos fautes d'une manière nette, simple, précise et discrète, avec humilité et sincérité, comme si vous parliez à Dieu. Ecoutez ce qu'il vous dit par la bouche de son ministre. Recevez avec de grands sentimens de reconnaissance l'application du sang et des satisfactions de J. C. Unissez votre pénitence à celle qu'il a faite pour vous ; acquittez-vous-en au plus tôt ; songez efficacement à vous punir de vos fautes passées, et à vous en corriger.

Demandez à Dieu d'approcher du sacrement avec les dispositions nécessaires.

DIEU saint, qui êtes toujours favorablement disposé à recevoir le pécheur, et à lui pardonner, jetez les yeux sur une ame qui retourne à vous de bonne foi, et qui cherche à laver ses taches dans les eaux salutaires de la pénitence. Faites-moi la grâce, ô mon Dieu, d'en approcher avec les dispositions nécessaires. Soyez dans mon esprit, afin que je connaisse tous mes péchés ; soyez dans mon cœur, afin que je les confesse, et que j'en obtienne la rémission.

Invoquez le secours du Saint-Esprit pour connaître vos fautes.

ESPRIT saint, source de lumière, daignez répandre un de vos rayons dans mon cœur, et venez m'aider à connaître mes péchés. Montrez-les-moi, Seigneur, aussi distinctement que je les connaîtrai quand, au sortir de cette vie, il me faudra paraître devant vous pour être jugé.

Faites-moi connaître, ô Dieu saint, et le mal que j'ai fait, et le bien que j'ai omis. Faites-moi voir le nombre et la grandeur de mes infidélités dans votre service. Faites que je sache combien de fois, et jusqu'à quel point j'ai offensé le prochain, le tort que je me suis fait à moi-même, et les fautes que j'ai commises contre les devoirs de mon état. Eclairez-moi, et ne souffrez pas, ô Dieu de vérité, que l'amour criminel que j'ai pour moi me séduise et m'aveugle ; ôtez le voile qu'il me met devant les yeux, afin que rien ne m'empêche de me bien connaître moi-même, et de me faire connaître autant qu'il est nécessaire, à celui qui tient ici votre place.

Examinez-vous sur les péchés qu'on peut commettre,

CONTRE DIEU.

Sur la foi. Par doutes volontaires, curiosité, superstition, songes, bonne aventure, lectures défendues, railleries sur les choses saintes, négligence à s'instruire de sa religion.

Sur l'espérance. Par défiance de la miséricorde de Dieu, présomption de sa bonté ou de nos propres forces, manque de soumission, découragement volontaire, dégoût, désespoir.

Sur la charité. Par murmures contre la providence ; résistance volontaire aux inspirations ; négligence à empêcher le mal quand on le doit et qu'on le peut ; en péchant par respect humain, en partageant son cœur entre Dieu et quelque autre chose qu'on ne doit pas aimer ou n'aimer que pour Dieu ; n'aimant pas le prochain pour l'amour de Dieu.

Sur la religion. En omettant ses devoirs de piété, ses prières, la messe, sa pénitence, ou s'en acquittant mal. En commettant des irrévérences dans l'église, postures immodestes, discours, vue égarée, distractions volontaires.

En violant les saints jours de dimanches et de fêtes par le travail, ventes ou achats, par les jeux, les divertissemens, les compagnies qui détournent du service de Dieu. En faisant de faux sermens ; en mentant ; en prenant le nom de Dieu en vain ; en jurant à la légère ; en manquant à louer Dieu, à lui rendre grâce de ses bienfaits, à se soumettre à ses saintes volontés.

Contre le prochain.

En pensées. Par jugemens téméraires, mépris de sa personne, et de ses actions. Par envie, haine, aigreur, aversion, désir de vengeance. Il faut déclarer si ces sentimens ont été volontaires, s'ils ont duré, s'ils ont paru au dehors, si c'est contre des supérieurs.

En paroles. Par des calomnies, par des médisances faites, entendues, non empêchées; médisances en chansons, livres, écrits et plaidoyers diffamatoires. Il faut dire par quel motif on les a faites, devant combien de personnes, si elles sont de conséquence et préjudiciables. Par discours contre la charité; rapports mal-à propos, vrais ou faux; semences de divisions, railleries, mépris. Par mauvais conseils, flatteries, applaudissemens au mal. Par faux témoignages, déclaration du secret ou des fautes d'autrui. Par contumélies, reproches, paroles outrageantes, imprécations, malédictions.

En actions. Par l'injuste détention du bien d'autrui; contrats, prêts usuraires; tromperies ou infidélités dans les marchés, ventes, achats, jeux, ouvrages, commissions; en falsifiant, survendant; se compensant, s'appropriant des restes, laissant dépérir; dérobant, recélant, ou achetant une chose dérobée; en négligeant l'ouvrage, en donnant ou détournant des biens de communauté. Par scandale, complaisance criminelle, mauvais exemple.

En omissions. Par négligence à restituer, à réparer des médisances; à se réconcilier; à s'acquitter de ses devoirs; (de mari et d'épouse) amour, fidélité, respect, déférence, soumission, support, patience;

(de père et de mère, de maître et de maîtresse) instruction, bon exemple, correction, établissement, justice, charité ; (d'enfant, de domestique) respect, amour, obéissance, secours, fidélité ; (de magistrats, de gens de justice, d'ouvriers, &c.).

Contre soi meme.

Par orgueil. En s'estimant trop ; en parlant avantageusement de soi ; recherchant les honneurs ; ayant pour soi une vaine complaisance, et du mépris pour les autres ; trompant le monde par hypocrisie, et par une modestie affectée.

Par avarice. En ne faisant pas des aumônes selon son pouvoir ; en s'attachant trop aux biens de la vie ; en s'inquiétant trop pour l'avenir ; en se refusant et refusant à d'autres le nécessaire.

Par envie. En méprisant et décriant les autres ; en se réjouissant du mal, et s'affligeant du bien qui leur arrive ; en souhaitant avec jalousie ce qu'ils ont.

Par impureté. En pensées déshonnêtes et volontaires, s'y arrêtant négligemment, y prenant plaisir, soit qu'on désire de faire le mal qu'on pense, soit qu'on n'en ait aucun désir, mais que l'on s'en tienne à une simple complaisance. Il faut dire si elles ont causé des mouvemens déréglés. En paroles ; disant ou entendant avec plaisir des paroles sales, ou à double sens ; en chantant des airs dissolus, en y prêtant l'oreille ; en entretenant des conversations trop libres et trop familières, surtout avec différent sexe, ou en les souffrant dans ceux qu'on doit reprendre. En regards ; considérant par curiosité et par sensualité de mauvais objets, comme tableaux,

mauvais livres ; en allant ou menant les autres dans des assemblées criminelles ou dangereuses ; en s'exposant à l'ocassion de pécher ou en la donnant aux autres, comme de prêter de mauvais livres, de porter des habits immodestes et peu fermés. En actions : prenant sur soi ou sur les autres des libertés sensuelles ; en les permettant ; baisers lascifs, attouchemens secrets, et infâmes habitudes, &c.

Il faut tout exprimer, et le plus modestement qu'il se peut, déclarer les circonstances qui changent ou qui augmentent le péché : et dire si l'on a employé ou négligé les moyens de se défaire d'une si dangereuse et si damnable passion. Bien examiner ce qui est volontaire ou involontaire ; ce qui est de pure négligence ou de goût et de complaisance en cette matière ; le nombre de péchés, le temps que l'habitude a duré, l'occassion qu'on y a donnée, avec qui l'on a péché ou désiré de pécher, sans néanmoins nommer personne, &c.

Par gourmandise. En mangeant ou buvant avec excès, en y excitant les autres ; fréquentant les cabarets, au lieu d'être à l'office divin ou de travailler ; cherchant à satisfaire ses appétits ; mangeant sans règle et avec sensualité ; manquant aux jeûnes ou abstinences.

Par colère. En se laissant aller au dépit et à l'emportement, sans se retenir ; disant des paroles injurieuses, donnant des malédictions, souhaitant du mal ; donnant occasion aux autres de s'emporter ; se querellant, frappant, persévérant dans sa colère, refusant de pardonner, et de contribuer à la réconciliation. Les enfans et les domestiques doivent s'accuser des sujets d'impatience qu'ils ont donnés.

Par paresse. En se négligeant sur la fréquentation des sacremens, la prière, les sermons, la mortification de ses passions, l'usage des moyens de se corriger, la fuite des occasions, l'étude de ses devoirs, le règlement de son temps et de ses affaires temporelles, le soin de l'éternité.

Témoignez votre douleur par un acte de contrition.

QUEL sujet de confusion pour moi, ô mon Dieu, de tomber toujours dans les mêmes fautes, si souvent, si facilement, et après vous avoir tant de fois promis de ne les plus commettre ! Ai-je bien pu pécher en votre présence, pour si peu de chose, connaissant combien le péché vous déplaît, et abusant même de vos bienfaits pour vous offenser ! O mon Dieu, mon père, le meilleur et le plus patient de tous les pères ! appaisez votre colère, pardonnez-moi, et ne me punissez pas selon la rigueur de votre justice.

Laissez-vous toucher, ô mon Dieu, par les regrets d'un cœur véritablement contrit, d'un cœur plus touché de ses fautes, pour le déplaisir qne vous en avez reçu, que pour la peine qu'elles ont méri-

tée. Laissez-vous toucher par les regrets d'un cœur sincèrement affligé de vous avoir déplu, vous qui êtes infiniment bon et si digne d'être aimé.

Pardon, mon Dieu, pour tout le mal que j'ai commis et que j'ai fait commettre ; pardon pour tout le bien que je n'ai pas fait, et que je devais faire, ou que j'ai mal fait ; pardon pour tous les péchés que je connais et que je ne connais pas. Je les déteste, je les désavoue ; je voudrais les affacer de mon sang, et réparer, au prix même de tout ce que j'ai de plus cher, le déplaisir qu'ils vous ont causé.

Oh ! si mes regrets pouvaient égaler mes fautes ! Suppléez à ma douleur, Sauveur agonisant dans le jardin des Olives ; mettez dans mon cœur une goutte de cette mer d'amertume dont votre ame fut alors pénétrée ; que je sois triste de mon péché, et triste jusqu'à la mort.

Formez un bon propos.

JE devais plutôt mourir que de vous offenser, ô mon Dieu ! mais puisque j'ai eu ce malheur, et que le passé

n'est plus à moi, je vais prendre de si fortes résolutions pour l'avenir, qu'avec le secours de votre grâce je serai désormais sur mes gardes, et plus attentif à ne rien faire qui vous déplaise. J'éviterai avec soin le péché, les sources et les occasions du péché, et particulièrement de celui que l'habitude, la malice, ou la faiblesse me font commettre avec plus de facilité.

Je veux sincèrement me servir pour cela des moyens qui me seront suggérés par votre ministre, dont j'écouterai toutes les paroles comme si elles sortaient de votre bouche ; pleinement persuadé que c'est vous qui me parlez par la sienne, dans les avis salutaires qu'il me donne, et que c'est à vous que je réponds et que je promets, dans les réponses et dans les promesses que je lui fais.

Espérez en la miséricorde de Dieu.

JE sais, ô mon Dieu, jusqu'à quel point je vous ai offensé, et ce que je devrais attendre de votre indignation, si votre infinie miséricorde, et les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, n'appai-

saient votre justice, et ne sollicitaient ma grâce auprès de vous.

Non, mon Dieu, vous ne rejeterez pas la prière que ce Fils aimable et innocent vous fait pour un coupable qui connaît ses fautes, et qui va les déclarer au ministre à qui vous avez donné le pouvoir de les remettre.

C'est dans cette espérance, ô Dieu de bonté, que je me présente au sacré tribunal ; plein de confiance, qu'en m'accusant de mes péchés entièrement, sincèrement et avec humilité, vous ratifierez dans le ciel la sentence d'absolution qui sera prononcée en ma faveur sur la terre.

Recommandez-vous à la Ste. Vierge et à votre Ange Gardien.

VIERGE sainte, mère de grâce, mère de miséricorde, et refuge assuré des pauvres pécheurs, intercédez en ce moment pour moi ; afin que la confession que je vais faire ne me rende pas plus criminel, mais que j'y trouve au contraire le pardon de tout le passé, et les grâces nécessaires pour ne plus pécher à l'avenir.

Mon bon ange, fidèle et zélé gardien de mon ame, qui avez été témoin de mes chutes, aidez-moi à m'en relever, et faites que je trouve dans ce sacrement, la grâce de ne plus y retomber. Ainsi soit-il.

Approchez du confessionnal avec le recueillement, le silence et la modestie que vous auriez, si Jésus-Christ, visiblement et en personne, était à la place du prêtre, et que vous dussiez vous confesser à lui. Tenez-vous en sa présence dans les sentimens de confusion, de douleur et de patience d'un criminel qut paraît devant son juge. Peut-on s'humilier assez quand on a mérité l'enfer, et qu'on cherche à obtenir sa grâce ?

PRIERES

APRES LA CONFESSION.

Formez un acte de foi sur les effets du sacrement.

OSERAIS-je me le persuader, ô mon Dieu, que de criminel que j'étais, il n'y a qu'un moment, me voici, par la grâce du sacrement, justifié et entièrement lavé de mes taches ? Oui, Dieu de bonté, je viens d'être absous, et cette sentence de miséricorde me remet dans vos bonnes grâces, si, comme je le

souhaite, et que j'espère l'avoir fait, j'y ai apporté les dispositions nécessaires.

C'est l'effet du sang précieux que vous avez répandu pour moi, aimable Rédempteur des hommes. C'est à vos plaies sacrées dont la vertu a guéri les miennes, que je dois ma réconciliation et mon salut.

Remerciez Dieu.

O MON ame, remercie le Seigneur ton Dieu, et reconnais les prodiges de sa miséricorde à ton égard. Pour d'effroyables supplices auxquels tu étais justement condamnée, ce Dieu de bonté veut bien se contenter d'une satisfaction légère, pardonner tout, et oublier tout. Mon Dieu, il faut être ce que vous êtes, un Dieu plein de douceur, plein de miséricorde, pour en user ainsi envers de si misérables créatures.

Que vous êtes bon, ô mon Dieu ! j'en fais aujourd'hui une expérience bien douce. Mais comment pourrais-je vous en témoigner ma reconnaissance ? Le moins que je puisse, ô divin Rédempteur de mon ame ! c'est de vous offrir aujour-

d'hui, et tous les jours de ma vie, un sacrifice de louanges ; c'est de bénir et d'exalter sans cesse votre infinie miséricorde.

Je le fais de tout mon cœur, mon Dieu ; et je le ferai jusqu'à la mort. Toute ma vie je glorifierai un Dieu si bon, le meilleur de tous les maîtres, le plus doux et le plus aimable de tous les pères.

Réitérez la résolution de ne plus pécher.

MON Dieu, ce que vous venez de faire en ma faveur, m'inspire une haine toute nouvelle pour le péché, et me fait prendre une nouvelle résolution de n'en plus commettre. Je vous conjure donc, ô mon Dieu, d'augmenter en moi le désir que j'ai de changer de vie. Fortifiez par votre grâce la résolution où je suis de ne plus pécher, et rendez efficace le propos que je fais d'éviter toutes les occasions du péché, et surtout du péché qui vous déplaît en moi depuis si longtemps. Je vais commencer, ô mon Dieu ! et faire voir dès ce moment, que j'ai eu le bonheur de me réconcilier avec vous. On s'apercevra dès aujourd'hui, par la

régularité de ma conduite, que vous êtes avec moi. J'en prendrai tous les moyens ; je me ferai pour cela les dernières violences ; je me combattrai sans cesse. Sûr de votre secours et de la victoire, plus sûr encore que si j'ai assez de courage pour triompher de moi-même sur la terre, j'aurai le bonheur de régner éternellement avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

Ne différez pas à faire la pénitence qui vous a été enjointe. Mais pour témoigner à Dieu que votre retour est sincère, recherchez les causes de vos péchés, et voyez comment vous pourrez les retrancher. Prévoyez les occasions que vous pourrez avoir de retomber dans vos fautes ordinaires. Prenez en ce moment une forte résolution de les éviter, et condamnez-vous dès à présent à quelque pénitence, que vous exécuterez à toutes les fois que vous y retomberez.

PRIERES

AVANT LA SAINTE COMMUNION.

VOICI l'abrégé des merveilles du Tout-puissant : le sacrement le plus auguste, le plus saint, et le plus capable de nous sanctifier. J. C. s'y trouve en personne ; il y agit en Dieu ; il y vient les mains pleines de grâces, et il ne souhaite rien tant que de nous les communiquer.

Une seule communion bien faite, peut nous établir constamment dans le bien ; de manière que le sacrement du corps de J. C. soit pour nous un gage de la vie éternelle, qui est la fin que notre divin Sauveur s'est proposée en se donnant à nous.

Cependant tant de personnes communient, et si peu retirent de la communion ce grand avantage ! D'où vient un si étonnant prodige ? C'est que plusieurs, ainsi que Judas, communient en péché, et cette manne céleste se tourne pour eux en un poison mortel. C'est qu'un grand nombre approche de la sainte table sans être suffisamment disposé pour profiter du sacré banquet ; et cette source intarissable de tout bien, qui leur était ouverte, coule inutilement pour eux.

Apportons-y donc les dispositions nécessaires. Dispositions éloignées, c'est-à-dire, une grande pureté de conscience, ou au moins une forte application à l'acquérir ; une fidélité constante à remplir les devoirs de notre état ; un désir ardent de répondre aux desseins qu'a le Fils de Dieu en se donnant à nous. Dispositions prochaines : elles consistent dans les exercices qui précèdent, qui accompagnent, et qui suivent cette sainte action.

Dès la veille, dirigez à cette intention tout ce que vous ferez ; tenez-vous dans un plus grand recueillement ; pratiquez quelques bonnes œuvres ; lisez quelque chose du quatrième livre de *l'Imitation de J. C.* ; allez rendre visite à celui que vous devez recevoir ; produisez intérieurement les actes des vertus qui ont le plus de liaison avec ce sacrement ; de foi, d'humilité, de douleur de vos fautes, de désir, de joie, d'espérance. Finissez la journée, et tâchez

de vous endormir avec cette pensée consolante : *Je dois demain recevoir mon Dieu !* Rappelez-la le lendemain en vous éveillant, et méditez-là le matin.

Allez à l'église avec modestie : attendez-y votre bonheur, en produisant les actes dont nous avons déjà parlé ; de foi, d'humilité, de contrition, d'espérance, de désir, d'amour. Réitérez-les encore avec une dévotion nouvelle quand vous posséderez le Sauveur. Ménagez les momens d'un temps si précieux. Remerciez, offrez, demandez, formez de généreuses résolutions. Votre piété vous suggèrera les sentimens convenables. Excitez-les en vous-même en lisant les prières suivantes. Lisez-les lentement ; rendez-vous-les propres : faites-les passer des yeux dans le cœur ; c'est là qu'elles doivent s'allumer, vous enflammer, et vous élever avec ferveur jusque dans le ciel.

Acte de foi.

DIEU du ciel et de la terre, Sauveur des hommes, vous venez à moi, et j'aurai le bonheur de vous recevoir ! Qui pourrait croire un semblable prodige, si vous ne l'aviez dit vous-même ! Oui, Seigneur, je crois que c'est vous-même qui, étant né dans une crêche, avez voulu mourir pour moi sur une croix ; et qui, tout glorieux que vous êtes dans le ciel,

ne laissez pas d'être caché sous ces espèces adorables.

Je le crois, mon Dieu, et je m'en tiens plus assuré que si je le voyais de mes propres yeux. Jé le crois, parce que vous l'avez dit, et que j'adore votre sainte parole. Je le crois ; et malgré ce que mes sens et ma raison peuvent me dire, je renonce à mes sens et à ma raison, pour me captiver sous l'obéissance de la foi.

Je le crois ; et s'il fallait souffrir mille morts pour la confession de cette vérité, aidé de votre grâce, ô mon Dieu ! je les souffrirais, plutôt que de démentir sur ce point ma croyance et ma religion.

Verè tu es Deus absconditus, Deus Salvator... Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam. Isaie, 45. Marc, 2.

Vous êtes véritablement un Dieu caché, mon Sauveur ! Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité.

Acte d'humilite.

QUI suis-je, ô Dieu de gloire et de majesté ! qui suis-je pour que vous daigniez jeter les yeux sur moi ? Moi, pécheur, moi verre de terre, moi plus mé-

prisable que le néant, approcher d'un Dieu si saint ! manger le pain des anges ! me nourrir d'une chair divine ! Ah ! Seigneur, je ne le mérite pas, je n'en serai jamais digne !

Roi du ciel, auteur et conservateur du monde, monarque universel, je m'anéantis devant vous, et je voudrais pouvoir m'humilier aussi profondément pour votre gloire, que vous vous abaissez dans ce sacrement pour l'amour de moi. Je reconnais avec toute l'humilité possible, et votre souveraine grandeur, et mon extrême bassesse ; la vue de l'une et de l'autre me jette dans une confusion que je ne puis exprimer, ô mon Dieu ! Je dirai seulement avec une humble sincérité, que je suis très indigne de la grâce que vous daignez me faire aujourd'hui.

Undè hoc mihi ? Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum. Luc, 1. Mat. 8.

D'où me vient ce bonheur ?..Non, Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi.

Acte de contrition.

VOUS venez à moi, Dieu de bonté et de miséricorde ! Hélas ! mes péchés

devraient bien plutôt vous en éloigner ; mais je les désavoue en votre présence, ô mon Dieu ! Sensible au déplaisir qu'ils vous ont causé, touché de votre infinie bonté, résolu sincèrement de ne les plus commettre, je les déteste de tout mon cœur, et vous en demande très humblement pardon. Pardonnez-les-moi, mon père, mon aimable père ; puisque vous m'aimez encore jusqu'à permettre que je m'approche aujourd'hui de vous, pardonnez-les-moi.

Je suis déja lavé, comme je l'espère,par le sacrement de pénitence ; mais lavez-moi, Seigneur, encore davantage ; purifiez-moi des moindres souillures : créez en moi un cœur nouveau, et renouvelez jusqu'au fond de mes entrailles cet esprit d'innocence qui me mette en état de vous recevoir dignement.

Ampliùs lava me ab iniquitate meâ . . . Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. Ps. 50.

Purifiez-moi, Seigneur, de mes iniquités . . . Créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit de justice et de vertu au fond de mon ame.

Acte d'esperance.

VOUS venez à moi, divin Sauveur des

ames, que ne dois-je pas attendre de celui qui se donne entièrement à moi ?

Je me présente donc à vous, ô mon Dieu ! avec toute la confiance que m'inspirent votre puissance infinie et votre infinie bonté. Vous connaissez tous mes besoins : vous le voulez ; vous m'invitez d'aller à vous ; vous me promettez de me secourir. Hé bien, mon Dieu, me voici, je viens sur votre parole. Je me présente à vous avec toutes mes faiblesses, mon aveuglement et mes misères ; et j'espère que vous me fortifierez, que vous m'éclairerez, que vous me soulagerez, que vous me changerez.

Je l'espère sans crainte d'être trompé dans mes espérances. Car n'êtes-vous pas, ô mon Dieu, le maître de mon cœur ? Et quand mon cœur sera-t-il plus absolument dans votre disposition, que quand vous y serez une fois entré ?

Eccè Deus meus, fiducialiter agam in eo . . . Domine, eccè quem amas infirmatur. Ps. 11. Jean, 11.

Je mets, Seigneur, toute ma confiance en vous. . Vous le voyez, ô mon Dieu ! celui que vous aimez est malade.

Acte de desir.

EST-il donc possible, ô Dieu de bon-

té ! que vous veniez à moi et que vous y veniez avec un désir infini de m'unir à vous ? Oh ! venez, le bien-aimé de mon cœur ; venez servir de nourriture à mon ame. Que je vous voie, ô le Dieu de mon cœur, ma joie, mes délices, mon Dieu, mon tout !

Qui me donnera des ailes pour voler vers vous ? Mon ame, éloignée de vous, incapable d'être remplie que de vous, languit sans vous, vous souhaite avec ardeur, et soupire après vous, ô mon Dieu ! mon unique bien, ma consolation, ma douceur, mon trésor, mon bonheur et ma vie, mon Dieu et mon tout.

Venez donc, aimable Jésus ! et quelque indigne que je sois de vous recevoir, dites seulement une parole, je serai purifié. Mon cœur est prêt ; et s'il ne l'était pas, d'un seul de vos regards vous pouvez le préparer, l'attendrir, l'enflammer. Venez, Seigneur Jésus ! venez.

Veni, Domine Jesu . . . Desiderat anima mea ad te, Deus. Ap. 22. Ps. 41.

Venez, Seigneur Jésus....Mon ame est enflammée du désir de vous posséder.

PRIERES

APRES LA COMMUNION.

En ce moment où la plénitude de la divinité habite corporellemeut en vous, entrez avec la sainte Vierge dans une méditation profonde sur les merveilles qui s'opèrent en vous : regardez-vous comme le tabernacle vivant où réside le Saint des saints. Arrêtez par cette pensée toutes les distractions de votre esprit, et tenez-vous dans un parfait recueillement.

Acte d'adoration.

ADORABLE majesté de mon Dieu, devant qui tout ce qu'il y a de plus grand dans le ciel et sur la terre se reconnaît indigne de paraître ! que puis-je faire ici en votre présence, si ce n'est de me taire, et de vous honorer dans le plus profond anéantissement de mon ame.

Je vous adore, ô Dieu saint ! je rends mes justes hommages à cette grandeur suprême, devant laquelle tout genou fléchit, en comparaison de laquelle toute puissance n'est que faiblesse, toute prospérité que misère, et les plus éclatantes lumières que ténèbres épaisses.

A vous seul, grand Dieu, roi des siècles, Dieu immortel, à vous seul appartient

tout honneur et toute gloire. Gloire, honneur, salut et bénédiction à celui qui vient au nom du Seigneur. Béni soit le Fils éternel du Très-haut, qui daigne s'unir aujourd'hui si intimement à moi, et prendre possession de mon cœur.

Benedictus qui venit in nomine Domini....Tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu Christe. Matth. 21. Cant. angel.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.... Vous seul, ô Jésus ! êtes le Seigneur et le Très-haut.

Acte d'amour.

J'AI donc enfin le bonheur de vous posséder, ô Dieu d'amour ! Quelle bonté ! Que ne puis-je y répondre ! Que ne suis-je tout cœur pour vous aimer autant que vous êtes aimable, et pour n'aimer que vous ! Embrâsez-moi, mon Dieu ; brûlez, consumez mon cœur de votre amour. Mon bien-aimé est à moi : Jésus, l'aimable Jésus se donne à moi. Anges du ciel, mère de mon Dieu, saints du ciel et de la terre, prêtez-moi vos cœurs, donnez-moi votre amour pour aimer mon aimable Jésus.

Oui, je vous aime, ô le Dieu de mon

cœur ! je vous aime de toute mon ame : je vous aime pour l'amour de vous, et avec une ferme résolution de n'aimer jamais que vous. Je le jure, je le proteste. Mais assurez vous-même, ô mon Dieu, ces saintes résolutions dans mon cœur, qui est présentement à vous.

Dilectus meus mihi, et ego illi. Domine, tu scis quia amo te. Cant. 2. Jean, 21.

Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui. Vous savez, Seigneur, que je vous aime.

Acte de remercîment.

QUELLES actions de grâces, ô mon Dieu, pourront égaler la faveur que vous me faites aujourd'hui ? Non content de m'avoir aimé jusqu'à mourir pour moi, Dieu de bonté, vous daignez encore venir en personne m'honorer de votre visite, et vous donner à moi ! O mon ame, glorifie le Seigneur ton Dieu, reconnais sa bonté, exalte sa magnificence, publie éternellement sa miséricorde. C'est avec un cœur attendri et plein de reconnaissance, ô mon doux Sauveur, que je vous remercie de la grande grâce que vous daignez me faire. J'ai été un infidèle, un lâche, un prévaricateur, mais je ne veux pas être un in-

grat. Je veux me souvenir éternellement qu'aujourd'hui vous vous êtes donné à moi ; et marquer par toute la suite de ma vie les obligations excessives que je vous ai, ô mon Dieu, en me donnant parfaitement à vous.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?.... Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Ps. 115. Cant. ang.

Que vous rendrai-je, Seigneur, pour vos bienfaits ? Dans l'admiration de votre gloire infinie, je vous rendrai d'éternelles actions de grâces.

Acte de demande.

VOUS êtes en moi, source inépuisable de tous biens ! vous y êtes plein de tendresse pour moi, les mains pleines de grâces et prêt à les répandre dans mon cœur. Dieu bon, libéral et magnifique, répandez-les avec profusion ; voyez mes besoins, voyez votre pouvoir. Faites en moi ce pour quoi vous y venez ; ôtez ce qui vous déplaît dans mon cœur, mettez-y ce qui peut me rendre agréable à vos yeux. Purifiez mon corps ; sanctifiez mon ame , appliquez-moi les mérites de votre vie et de votre mort ; unissez-vous à moi, chaste époux des ames, unissez-

moi à vous ; vivez en moi, afin que je vive en vous, que je vive de vous, et à jamais pour vous.

Faites en moi, aimable Sauveur, ce pour quoi vous y venez : accordez-moi les grâces que vous savez m'être nécessaires. Accordez les mêmes grâces à tous ceux et à celles pour qui je suis obligé de prier. Pourriez-vous, mon aimable Sauveur, me refuser quelque chose après la grâce que vous me faites aujourd'hui de vous donner vous-même à moi?

Non dimittam te, nisi benedixeris mihi....Fac cùm servo tuo secundùm misericordiam tuam. Gen.32. Ps. 118.

Je ne vous quitterai point, Seigneur, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. Agissez avec votre serviteur selon l'étendue de votre miséricorde.

Acte d'offrande.

VOUS me comblez de vos dons, Dieu de miséricorde : et en vous donnant à moi vous voulez que je ne vive plus que pour vous. C'est aussi, ô mon Dieu, le plus grand de tous mes désirs que d'être entièrement à vous. Oui, je veux que tous ce que j'aurai désormais de pensées, tout

ce que je formerai ou exécuterai de desseins, soit dans l'ordre de la parfaite soumission que je vous dois.

Je veux que tout ce qui dépend de moi, santé, forces, esprit, talens, crédit, biens, réputation, ne soient employés que pour les intérêts de votre gloire. Assujettissez-vous donc, ô roi de mon cœur ! toutes les puissances de mon ame : régnez absolument sur ma volonté ; je la soumets à la vôtre. Après la faveur dont vous m'honorez, je ne souffrirai pas qu'il y ait rien dans moi qui ne soit parfaitement à vous.

Acte de bon propos.

O LE plus patient et le plus généreux de tous les amis ! qu'est-ce qui pourrait désormais me séparer de vous ? Je renonce de tout mon cœur à ce qui m'en avait éloigné jusqu'ici ; et je me propose avec le secours de votre grâce de ne plus retomberdans mes fautes passées.

Ainsi donc, ô mon Dieu, plus de pensées, de désirs, de paroles ou d'actions,

qui soient le moins du monde contraires à la pudeur ou à la charité : plus d'impatiences, de juremens, de mensonges, de querelles, de médisances : plus d'omissions dans mes devoirs, ni de langueur dans votre service : plus de liaisons sensuelles, ni d'amitiés naturelles : plus d'attache à mes sentimens ni à mes commodités, plus de délicatesse sur les mépris et sur les discours des hommes : plus de passion pour l'estime et l'attention du monde. Plutôt mourir, ô mon Dieu, plutôt expirer ici devant vous, que de jamais vous déplaire !

Vous êtes au milieu de mon cœur, divin Jésus : c'est en votre présence que je conçois ces résolutions, afin que vous les confirmiez et que votre adorable sacrement que je viens de recevoir, en soit comme le sceau, qu'il ne me soit jamais permis de violer. Confirmez donc, ô Dieu de bonté, le désir que j'ai d'être uniquement à vous, et de ne plus vivre que pour votre gloire. Ainsi soit il.

Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ. . . . Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. Ps. 118 et 67.

J'ai pris, ô mon Dieu, la ferme résolution d'être fidèle à observer votre loi... Confirmez, Seigneur, ce que vous avez opéré en moi.

REGLEMENT DE VIE.

I. *La nécessité d'un règlement.*

Ce n'est pas assez de faire le bien, il faut le bien faire, c'est-à-dire, le faire avec ordre. C'est le moyen de remplir ses obligations avec plus de mérite et plus de constance. Vous n'avez donc rien de plus important à faire que de consulter Dieu, et un directeur éclairé, pour régler vos actions, l'heure de vos actions, le temps que vous y voulez donner, la méthode que vous devez garder en les faisant, et l'esprit intérieur dont il faut les animer.

II. *Le lever et la prière du matin.*

Ayez l'heure de votre lever tellement réglée, que rien, autant qu'il est possible, ne soit capable de la déranger. Elevez votre esprit à Dieu. Priez en vous habillant. Dites ensuite vos prières ordinaires, sans jamais y manquer : et prévoyez les occasions que vous pourrez avoir d'offenser Dieu pendant le jour, afin de vous tenir sur vos gardes pour les éviter.

III. *La sainte messe.*

Assistez tous les jours à la sainte messe, et assistez-y de la manière que demandent et la sainteté de l'action et vos propres intérêts c'est-à-dire,

avec les dispositions nécessaires pour honorer les saints mystères, et en tirer tout le profit que vous pouvez en tirer. Choisissez les prières que vous y devez dire. Les meilleures sont celles qui nous unissent d'intention avec le prêtre, ou plutôt avec J. C. qui est le prêtre invisible.

IV. *La méditation.*

Donnez, s'il se peut, une demi-heure ou un quart d'heure, à la méditation ou réflexion sur une vérité du christianisme. Instruisez-vous de la manière dont vous devez vous acquitter de cet exercice. Si vous en comprenez l'importance, vous trouverez toujours du temps pour le faire ; et pour peu que vous le fassiez, vous apprendrez bientôt à le faire aisément.

V. *Le travail.*

Dans quelque rang et dans quelque condition que vous soyez, aimez le travail ; prenez-le en esprit de pénitence, et pour vous soumettre à l'arrêt de la justice de Dieu, qui a condamné l'homme au travail dès qu'il est devenu pécheur. Unissez-le d'intention avec celui de Jésus-Christ. C'est le moyen de réparer des années malheureusement employées au luxe et à la vanité, que de travailler pour vêtir les pauvres, ou pour orner les autels.

VI. *Le repas.*

Sanctifiez cette action, en la rapportant à la gloire de Dieu. Buvez et mangez pour réparer vos forces, et mieux remplir vos devoirs. Faites devant et après une courte prière. Evitez l'intempé-

rance, la sensualité, et l'avidité. Abstenez-vous par un esprit de mortification, de ce qui n'est propre qu'à satisfaire le goût. Pensez quelquefois aux jeûnes rigoureux des saints, et au fiel et au vinaigre qui fut présenté à notre Seigneur sur la croix.

VII. *La lecture spirituelle.*

Donnez, chaque jour, quelque temps à la lecture d'un bon livre. Lisez en la présence de Dieu, qui vous parle lui-même. Pénétrez-vous de ce que vous lisez, goûtez-le, appliquez-le-vous. Demandez à Dieu la grâce d'exécuter les bons désirs qu'il vous inspire par cette lecture. Une lecture faite de la sorte, est une espèce de méditation aisée, et tient lieu de sermon, quand on ne peut pas y assister.

VIII. *La visite du saint-sacrement.*

A moins que des occupations pressantes, ou la soumission que vous devez aux personnes dont vous dépendez, ne vous en empêchent, vous ne pouvez vous dispenser d'aller à quelque heure de l'après-midi rendre ce devoir à Notre-Seigneur. Pour faire cette visite avec plus de fruit, vous pourriez vous servir, en différens temps, de diverses considérations, capables d'inspirer une ferveur nouvelle.

IX. *Le recueillement en la présence de Dieu.*

Ayez une attentioin fréquente dans toutes vos occupations, premièrement à Dieu, afin de lui en rapporter la gloire, de le consulter, de n'agir que selon ses lumières, et de vous appuyer sur le secours de sa sainte grâce ; secondement à vous-même, pour observer les retours continuels de l'amour propre, qui se glisse imperceptiblement dans les meilleures actions.

Elevez votre cœur à Dieu au commencement de chaque action ; offrez-la-lui : renouvelez votre intention au son de l'horloge. Faites-vous un usage fréquent et familier des oraisons qu'on nomme *jaculatoires* : "*Seigneur, j'espère en vous. Seigneur, ayez pitié de moi. Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur. Pardonnez-moi, mon Dieu, la faute que je viens de commettre, &c.*"

X. *L'esprit de mortification.*

La vie du chrétien doit être un exercice continuel de pénitence. Mortifiez-vous dans les choses communes et ordinaires: rien n'est plus nécessaire pour rétablir l'empire de la grâce dans l'ame, et détruire celui de la nature. En voici quelques pratiques.

Renoncer à l'inclination que l'on aurait de faire une chose inutile. Garder soigneusement sa vue. Réprimer la curiosité d'apprendre certaines nouvelles. Retenir un raillerie, un bon mot qui serait contraire à la charité, ou qui contenterait l'amour propre. Ne point rechercher ce qui flatte la sensualité. Régler les plaisirs innocens. S'abstenir quelquefois, par esprit de pénitence, des plaisirs les plus permis. Modérer la tendresse excessive que nous avons pour nous-mêmes. Dégager son esprit du sentiment du plaisir. Parler peu, et le faire sans chaleur. Avoir des manières honnêtes à l'égard des personnes pour qui l'on sent de l'antipathie. Garder le silence dans les croix, les porter avec résignation.

XI. *La prière du soir.*

Faites-la en commun ; vous la rendez plus efficace auprès de Dieu, vous la faites avec plus de ferveur, et

vous remplissez l'obligation que vous avez de faire acquitter de ce devoir vos domestiques et vos enfans. N'y omettez jamais l'examen général, ni l'examen particulier, si vons voulez déraciner vos mauvaises habitudes, et mettre votre salut en assurance.

Intruisez-vous de la pratique de l'un et de l'autre de ces examens. Couchez-vous avec de saintes pensées, et offrez à Dieu votre repos.

XII. *La confession.*

Quiconque veut avancer dans la perfection, doit se confesser tous les huit jours. Quiconque veut travailler sérieusement à son salut, doit le faire tous les mois ; et si l'on ne veut pas s'exposer au danger de se perdre, on doit se confesser dès qu'on sent sa conscience chargée d'un péché mortel. Sachez bien de quelle manière il faut s'approcher de ce sacrement ; et sans vous en tenir à la pénitence que le prêtre vous y donne, en voici différentes pratiques que vous pourrez faire de vous-même.

Aimer la retraite. Visiter les pauvres, les prisonniers, les malades, Notre-Seigneur. Prier en secret. S'assujettir à un règlement de vie. S'occuper aux œuvres de miséricorde. Faire des charités. S'interdire les spectacles. Se refuser des plaisirs, d'ailleurs innocens. Jeûner, ou du moins se mortifier dans la nourriture. Retrancher dans les meubles et dans les habits ce qui sent le luxe, la vanité et la molesse. Embrasser de bon cœur toutes les obligations pénibles et gênantes de son état. Travailler en esprit de pénitence. Se supporter soi-même, et supporter chrétiennement les chagrins et les afflictions qui arrivent.

XIII. *La communion.*

Communiez souvent. Vous le ferez utilement tous les mois, si vous vous conservez dans l'éloignement du péché mortel, et que vous vous appliquiez soigneusement à l'éviter. Vous le ferez avec fruit tous les huit jours, quoique vous commettiez des péchés véniels, *pourvu,* dit St. François de Sales, *que vous n'y ayez aucune affection, et que vous ayez un grand désir de communier.* Le mariage, quand on y vit avec la pureté et le dégagement qui convient à des chrétiens, non plus que l'embarras des affaires, n'est point un obstacle à la fréquente communion. Il se peut même qu'on soit en état de communier encore plus souvent. On doit s'en rapporter à un directeur sage et éclairé,

XIV. *Le soin de combattre la passion dominante.*

Efforcez-vous avec le secours de la grâce, de connaître le défaut capital, ou la passion qui vous domine. Voyez où votre cœur, vos vues et vos pensées se portent plus naturellement ; ce à quoi vous avez plus de répugnance à résister ; en quoi vous tombez plus souvent. Les moyens de vaincre cette passion, sont la présence de Dieu, la méditation, la prière, l'usage des sacremens, l'examen, et en particulier l'exercice des actes intérieurs et extérieurs des vertus contraires à cette passion ; un grand soin de prévoir les occasions ; l'examen particulier.

XV. *Préparation à la mort.*

Choisissez un jour de chaque mois pour vous préparer à la mort, et appliquez-vous sérieusement à faire toutes vos actions comme si ce jour-là vous

deviez mourir. Confessez-vous et communiez en forme de viatique. Examinez ce qui peut vous faire peine à la mort : bien d'autrui, doutes, réparations, réconciliations, &c. Produisez les actes qu'on inspire aux mourans ; actes de résignation, d'acceptation, pour l'heure, le temps et la manière que Dieu voudra ; d'action de grâces, de foi vive, d'espérance, de confiance, de contrition amère, d'amour de Dieu, &c. Vous invoquerez Jésus crucifié, la très-sainte Vierge, votre bon ange, votre saint patron, et vous considèrerez, en vous couchant, votre lit comme votre tombeau.

XIV. *Les devoirs d'état et de condition.*

Attachez-vous à remplir les devoirs de votre état avec zèle, et dans la vue de plaire à Dieu qui vous y a appelé. Supportez-en les actions pénibles et rebutantes en esprit de pénitence. Instruisez-vous à fond de vos obligations : pères, mères, époux, épouses ; maîtres, maîtresses, enfans, domestiques ; tout état a ses grandes et indispensables obligations.

XVII. *De l'usage des richesses.*

Si vous êtes riche, souvenez-vous de ce que vous devez aux pauvres. Les menaces et les promesses de Jésus-Christ doivent vous exciter à faire l'aumône. Dieu demanda aux Israélites la dixième partie de leurs biens : cela peut servir de règle.

Ayez égard à la grandeur de vos biens et à la grandeur de la misère des pauvres. Vous aurez toujours de quoi satisfaire en ce point à vos obligations, si vous modérez l'attachement aux biens de

la terre, si vous en réglez la dépense, et si vous avez un soin raisonnable de les conserver.

XVIII. *Les plaisirs et le divertissement.*

Usez-en comme de remèdes : les remèdes ne doivent point être nuisibles, ni dangereux, ni trop fréquens, ni trop continuels. Bannissez les plaisirs criminels, et modérez les plaisirs innocens. Ne vous permettez aucun jeu de pur hazard. N'employez jamais au jeu un temps considérable. Ne vous exposez pas à y faire de grosses pertes. Jouez avec modération, sans attache, et sans négliger vos devoirs. Pour le bal, l'opéra, et la comédie, il n'y a point de meilleure règle à prescrire que de s'en interdire absolument l'usage.

XIX. *Les croix et les afflictions.*

Portez vos croix comme Jésus-Christ a porté les siennes : Avec patience ; elles vous viennent de Dieu : en esprit de pénitence ; quelle pénitence feriez-vous pour vos péchés passés ? Avec amour et avec reconnaissance ; c'est un effet de la bonté de Dieu, qu'il vous visite, et qu'il vous punisse en ce monde. En les unissant à celles de Notre-Seigneur ; elles tirent de cette union tout le mérite devant Dieu. Si vous souffrez de cette sorte, outre que vous adoucissez vos peines pour cette vie, vous vous préparez des trésors de mérites et de gloire pour l'autre.

XX. *Les visites.*

Il y en a de nécessité, sanctifiez-les par une intention pure de remplir vos devoirs, et de suivre les ordres de la providence. Il y en a de charité ; faites-les

par un esprit de religion. Il y en a de bienséance; regardez-les comme des moyens d'entretenir la société civile, et réglez-les selon les maximes de l'évangile. Il y en a de vaines et d'inutiles ; vous ne vous les permettrez pas si vous êtes persuadé que le temps est précieux, et qu'il en reste peu quand on connaît la multitude de ses devoirs, et quand on veut les remplir.

XXI. *La conversation.*

Evitez-y quatre défauts : l'inutilité ; Jésus-Christ nous avertit que nous rendrons compte d'une parole oiseuse : la vanité, ou l'estime des biens du monde ; rien n'est plus contraire aux maximes de l'évangile : la médisance ; c'est, dit-on, le sel de la conversation ; et c'est la perte de l'ame de celui qui médit, de celui qui l'écoute avec complaisance, et de celui qui pouvant l'empêcher, ne le fait pas : la liberté des paroles qui blesse la pudeur, non seulement de celles qui expliquent les choses sans retenue, mais des paroles artificieuses et équivoques, sources funestes de mille pensées mauvaises, de désirs et d'actions criminelles : la raillerie, quand elle dégénère, et qu'elle choque la bienséance, la charité et la religion.

ABRÉGÉ DE LA METHODE DE L'ORAISON MENTALE.

L'ORAISON mentale est une dévotion et une supplication de notre esprit et de notre cœur à Dieu pour

lui rendre nos devoirs, lui demander nos besoins, et en devenir meilleur pour sa gloire.

L'oraison mentale est composée de trois parties, savoir : l'entrée ou la préparatiou, le corps de l'oraison, et la conclusion.

I.

Il y a trois choses à faire dans l'entrée de l'oraison.

1. Il faut nous mettre en la présence de Dieu par un acte de foi, croyant fermement que Dieu est partout, qu'il est dans le lieu où nous sommes, et dans notre cœur : ce qui nous engage à l'adorer et à nous tenir avec respect devant sa divine majesté.

2. Nous devons nous reconnaître indignes de paraître devant Dieu, à cause de nos péchés, lui en demander pardon par un acte de contrition, et nous unir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour paraître devant son Père, et le prier en son nom.

3. Il faut reconnaître que nous sommes, de nous-mêmes, incapables de faire oraison d'une manière utile à notre salut ; et l'on doit demander l'assistance du Saint-Esprit pour le bien faire.

II.

Le corps de l'oraison contient trois points.

1. Dans le premier point, il faut considérer le sujet de l'oraison, par rapport à Notre-Seigneur, faisant attention à ce qu'il a dit, fait ou pensé sur ce sujet, et lui rendre ensuite nos devoirs, en adorant ses sentimens, ses paroles, ses actions ; les louant, les aimant, et remplissant notre cœur de sentimens de reconnais-

sance : à quoi on peut quelquefois ajouter des actes d'admiration, de joie, ou de compassion, selon la nature du sujet. Et si l'oraison se faisait sur les perfections de Dieu, ou sur les personnes de la Très-sainte Trinité, il faudrait les adorer et leur rendre les autres devoirs de religion.

2. Dans le second point, il faut considérer le sujet de notre oraison, par rapport à nous-mêmes ; examinant ce que nous devons faire ou éviter pour notre sanctification : et afin de nous porter plus efficacement à embrasser la vertu et fuir le vice, il faut tâcher de convaincre notre esprit de notre devoir, par la considération des motifs et des raisons les plus capables de nous y engager.

3. Il faut ensuite comparer notre conduite avec nos obligations sur ce sujet, et faire une sérieuse réflexion sur nous-mêmes, pour voir si nous avons été fidèles à notre devoir ; et comme cette recherche nous fera connaître plusieurs défauts, il faut nous humilier et faire des actes de contrition de nos fautes passées, de confusion de notre état présent, et de désir de mieux faire à l'avenir, et produire les autres affections convenables aux considérations que nous aurons faites.

4. Enfin à la vue de nos chutes passées et de notre faiblesse présente, il faut recourir à Dieu et lui demander avec instance la grâce de mieux faire à l'avenir, employant à l'obtenir, les mérites de Notre-Seigneur, et l'intercession de la très-sainte Vierge et des saints, etc.

5. Dans le troisième point, pour coopérer à la grâce que nous venons de demander à Dieu, il faut prendre de bonnes résolutions, conformes au sujet de notre

oraison, à notre attrait, et à nos besoins : ces résolutions doivent être non-seulement générales, mais encore particulières pour le temps et les occasions présentes ; elles doivent être efficaces et nous porter à surmonter les obstacles, et à prendre les moyens convenables ; il faut enfin qu'elles soient accompagnées de défiance de nous-mêmes et de confiance en Dieu.

III.

La conclusion de l'oraison comprend trois choses.

1. Il faut remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites dans l'oraison.

2. Lui demander pardon des fautes que nous y avons commises.

3. Le prier de bénir nos résolutions, la journée présente, notre vie et notre mort.

On fait ensuite le bouquet spirituel, qui n'est autre chose que le choix de quelques bonnes pensées, ou de quelques saintes affections, qui nous ont le plus touchés dans l'oraison, pour nous en ressouvenir de temps en temps pendant la journée.

AVIS PRINCIPAUX

Pour bien faire l'oraison, et pour en tirer le fruit que Dieu demande.

Il y a certaines choses qu'il faut observer avant l'oraison, d'autres pendant l'oraison, et d'autres après l'oraison.

Avant l'oraison.

1. On doit s'y disposer par la fuite du péché et la pureté du cœur, par le recueillement intérieur et ex-

térieur, et par la pure intention de n'y rechercher que la gloire de Dieu et notre avancement dans la vertu.

2. Il faut préparer le sujet de l'oraison, et à cet effet le lire ou l'écouter attentivement dès le soir, et le repasser le matin dans son esprit ; de plus, on doit prévoir particulièrement quels ont été les sentimens, les discours ou les actions du Fils de Dieu par rapport à ce sujet ; quels actes nous ferons pour lui rendre nos devoirs dans le même point ; les considérations, les réflexions, les affections, et les demandes qn'on fera dans le second point ; et les résolutions qu'il faudra prendre dans le troisième.

Pendant l'oraison.

1. Il n'est pas nécessaire de faire dans une même oraison beaucoup de considérations, ni tous les actes marqués dans la méthode ; et lorsqu'on est utilement occupé à faire quelque considération, ou à produire quelque sainte affection, comme de regret de ses péchés, d'amour de Dieu, etc., il ne la faut pas quitter sous prétexte de passer à d'autres.

Néanmoins à quoi il faut s'arrêter davantage, ce sont les affections, les demandes et les résolutions, qui font le principal de l'oraison.

2. Outre les affections marquées ci-dessus, on en pourrait produire plusieurs autres pendant l'oraison ; comme crainte des jugemens de Dieu, d'espérance en sa miséricorde, d'obéissance à sa loi, de zèle pour sa gloire, d'amour du prochain, et de compassion de ses misères spirituelles et temporelles, du mépris des créatures et de soi-même, de condamnation des fausses maximes du monde, de protestation qu'on veut croire de cœur les vérités que l'on médite, etc.

On ne doit s'attacher à ne produire les affections, ou à ne faire les demandes et les résolutions que dans l'ordre prescrit dans la méthode; mais si l'on s'y trouve attiré dès le commencement ou hors des endroits marqués, il est bon de suivre cet attrait sans différer davantage.

Si l'on se sentait attiré à quelqu'autre sorte d'oraison, il faudrait le proposer à son directeur et suivre son avis.

3. Quoiqu'il arrive dans l'oraison des distractions, des sécheresses, et même des tentations, on ne doit pas pour cela se décourager, ni quitter l'oraison, mais il faut y persévérer, renonçant fidèlement aux distractions, résistant généreusement aux tentations, et souffrant avec patience les ennuis et les sécheresses.

Outre les demandes que l'on fait pour ses propres nécessités, il est bon, à la fin de l'oraison, de prier pour les besoins de l'église, pour ses parens, pour ses amis, etc.

Après l'oraison.

1. Il faut avoir soin de conserver pendant le jour, les mêmes sentimens qu'on avait pendant l'oraison et prendre garde de ne les pas perdre, en s'appliquant d'abord avec trop d'ardeur et d'empressement aux affaires ou aux autres emplois de sa charge.

2. Il est bon d'écrire quelquefois ce qui nous a le plus touchés pendant l'oraison, et les résolutions que nous y avons prises ; particulièrement pendant les retraites, et lorsque le directeur le trouvera à propos ; et il sera utile de relire ces choses de temps en temps.

3. Il faut enfin tâcher pendant la journée de rappeler dans son esprit les bonnes résolutions qu'on a prises, et veiller sur les occasions de les mettre en pratique.

ORAISON PREPARATOIRE

POUR LA MEDITATION.

MON Dieu, mon Créateur, ma dernière fin et mon tout, je crois fermement que vous êtes ici présent, que je suis tout dans vous, et vous tout dans moi, que vos yeux sont arrêtés sur moi, comme s'il n'y avait que moi au monde à qui vous dussiez penser. Dans cette persuasion, je vous adore, ô mon Dieu, avec le respect le plus profond dont je suis capable, unissant cette adoration à celle que vous recevez de vos anges et de vos saints, dans le ciel et sur la terre.

Je vous offre cette méditation, ô mon Dieu ; je veux la faire pour votre gloire, et pour le salut de mon ame.

Je renonce à toutes les distractions que je pourrais y avoir par la légèreté de mon esprit, ou par les artifices de l'ennemi de mon salut.

Trinité adorable, Père, Fils, et Saint-Esprit, je vous consacre ma mémoire, mon entendement et ma volonté. Donnez-

moi l'attention, les lumières et les affections nécessaires pour profiter de cette méditation.

C'est vous, Sauveur tout aimable, de qui j'attends ces secours et ces grâces : *Doce nos orare, Domine.* Disposez mon esprit et mon cœur pour apprendre ce que vous voulez de moi, et pour l'exécuter. Apprenez-moi ce que je dois vous demander, et la façon de le demander. Sans vous tous mes efforts sont inutiles.

Bienheureuse Vierge, mère de mon Dieu, mon saint ange gardien, mon saint patron, saints et saintes qui jouissez de Dieu dans le ciel, obtenez-moi la grâce nécessaire pour bien commencer cette méditation, et pour la finir avec le fruit que Dieu prétend que j'en tire.

PENSEES

CHRETIENNES,

POUR TOUS LES JOURS DU MOIS.

Par le Père BOUHOURS, de la Compagnie de Jésus.

AVERTISSEMENT.

Ce ne sont pas ici des discours dont la lecture demande beaucoup d'application et beaucoup de temps : ce sont de simples pensées courtes et faciles, qui s'entendent sans peine, et qui se peuvent lire en un instant. Ce ne sont pas des pensées purement morales, qui ne regardent que les devoirs de l'honnêteté naturelle, comme celle d'EPICTETE et de SENEQUE : ce sont des *Pensées chrétiennes*, qui ont pour objet les plus importantes vérités de la foi, et les plus hautes maximes de l'évangile.

Ces pensées sont propres, non-seulement pour les ames qui vivent dans la retraite, et qui ont un grand usage de l'oraison : mais aussi pour celles qui sont engagées dans le monde, et qui ont peu d'ouverture pour les choses de Dieu.

Car enfin, les personnes les plus attachées à la terre sont capables de lever quelquefois les yeux au ciel. Quelque occupation et quelque embarras qu'on ait, on a toujours assez de loisir pour une lecture d'un moment ; et si les affaires ne permettent pas qu'on fasse des méditations réglées, on peut au moins prendre tous les jours une bonne pensée, avant que de s'appliquer aux affaires.

Le dessein de cet ouvrage est de fournir des pensées pour tous les jours du mois. Et pour s'en bien servir, voici la méthode qu'on doit garder.

Le matin, après avoir adoré Dieu, et vous être mis en sa présence, lisez les pensées du jour, mais lisez-les lentement, pour les bien comprendre. Si vous avez un peu de loisir, arrêtez-vous au premier article, avant que de passer au second. Ne vous contentez-pas de concevoir la vérité, ou la maxime que vous aurez lue: pénétrez-là, goutez-là, faites-vous–en l'application. Usez-en ainsi à chaque article. Si vous êtes trop occupé, contentez-vous d'une simple lecture, les pensées chrétiennes font sur les ames ce que le cachet fait sur la cire; pour peu qu'elles entrent dans notre esprit, elles ne manquent pas d'y faire quelque impression. Si vous ne pouvez pas lire ces pensées le matin, ni pendant la journée, lisez-les le soir, avant de vous coucher.

La pratique qui suit immédiatement les pensées est importante et facile; il ne faut pas l'omettre; on a bientôt fait un acte de vertu et une petite réflexion.

Les passages qui sont à la fin sont comme l'abrégé et l'extrait des pensées du jour: ils en ramassent tous le sens et toute la force en deux mots. Ils sont courts et aisés à retenir; ils sont touchans, et très propres à exciter, à soutenir et à nourrir l'ame pendant la journée. Ce sont des grains d'essence, qui contiennent une grande vertu sous une petite masse, et qui ont beaucoup d'effet en peu de temps. Qnand vous aurez lu les pensées de tous les jours du mois, il faut les relire tous de nouveau, pour les concevoir parfaite-

ment, et pour en tirer le fruit nécessaire ; il y a toujours quelque chose à découvrir dans les vérités de l'évangile, ce sont des mines qu'on ne saurait trop creuser ; ce sont aussi des semences qui ne fructifient point dans les cœurs, si elles n'y jettent de profondes racines.

I. JOUR.

De la foi.

1. TOUT ce que la foi nous enseigne, est appuyé sur l'autorité de la parole de Dieu. L'église a appris de la bouche de Jésus-Christ ce qu'elle propose aux fidèles pour l'objet de leur croyance : on ne peut pas s'égarer quand on a la vérité même pour guide. Il n'y a rien de plus raisonnable, que de soumettre sa raison à la foi.

II. Que sert la foi à un chrétien, si elle ne lui sert de règle pour ses mœurs ? C'est une grande folie de douter de la vérité d'une doctrine que Dieu a révélée, que tant de martyrs ont signée de leur sang, qui a été confirmée par tant de miracles, que les démons même ont confessée en tant de rencontres ; mais c'est une

bien plus grande folie de croire cette doctrine vraie, et de vivre comme si l'on ne doutait pas qu'elle ne fut fausse. C'est croire comme les démons, que de ne pas vivre conformément à sa croyance.

III. La foi sera donc désormais le principe de mes actions et la règle de ma vie. Tout ce qu'elle condamne, je le condamne absolument, malgré toutes les répugnances de la nature. J'opposerai, dans les occasions, les maximes de l'évangile à celles du monde. Que dit le monde ? Qu'il faut suivre ses inclinations, qu'il ne faut rien souffrir, &c. Que dit Jésus-Christ ? tout le contraire. Qui a raison, Jésus-Christ, ou le monde ?

Remerciez Dieu de ce que vous êtes dans la vraie église, et dites le Credo *lentement, comme pour faire une solennelle profession de foi.*

Adauge nobis fidem. *Luc.* 17.

Seigneur, augmentez en nous la foi.

Quid prodest, si quis catholicè credat, et gentiliter vivat ? *Petr. Dam.*

Que sert-il d'avoir une croyance catholique, et de mener une vie payenne ?

II. JOUR.

De la fin de l'homme.

I. DIEU seul est notre dernière fin, il n'a pu nous créer que pour lui. Notre cœur nous dit que nous ne sommes faits que pour Dieu ; et nous ne saurions le démentir, qu'en nous trahissant nous-mêmes.

II. Chacun doit avoir ce qui lui appartient. Soyons donc à Dieu, puisque nous appartenons à Dieu. Si nous ne sommes à lui de bon cœur, comme ses enfans, nous serons à lui malgré nous, comme ses esclaves. Il faut nécessairement que nous vivions sous l'empire de sa bonté, ou sous l'empire de sa justice : quel parti voulez-vous prendre ?

III. Chaque chose doit aller à sa fin, et agir selon sa nature. Si le soleil, qui est fait pour éclairer, refusait sa lumière aux hommes, il serait comme s'il n'était pas, ou plutôt il serait un monstre dans le monde. Ainsi il n'y a rien de plus inutile ni de plus monstrueux, qu'un cœur, qui

n'étant fait que pour Dieu, n'est pas tout à Dieu. Me comporté-je comme une créature qui n'est que pour Dieu? Toutes mes actions sont-elles pour lui? Ah! que je fais peu de choses que je puisse dire être véritablement pour Dieu! Que faisons-nous sur la terre, si nous ne faisons l'unique affaire pour laquelle nous y sommes?

Prenez ici la résolution de chercher uniquement Dieu, et de ne lui rien dérober de ce qui lui appartient.

Dominus meus, et Deus meus. *Joan.* 20.

Ah! vous êtes mon Seigneur et mon Dieu.

Totum te exigit, qui totum te fecit. *St. Aug.*

Celui qui vous a fait tout ce que vous êtes, a droit d'exiger de vous que vous soyez tout à lui.

III. JOUR.

Du mépris du monde.

1. DES qu'on a de l'attachement pour le monde, on cesse en quelque façon d'être chrétien. Ce monde si profane, si passionné pour la grandeur, pour le plaisir, pour tout ce qui flatte l'amour-propre, est l'ennemi capital de Jésus-Christ. Leurs maximes, leurs comman-

demens, leurs intérêts sont contraires : on ne peut pas les servir tous deux ensemble : il faut rompre avec l'un ou avec l'autre.

II. Nous ne pouvons prendre le parti du monde, sans violer les promesses de notre baptême. En renonçant à Satan et à ses pompes, nous nous sommes engagés, par un serment solennel, à fouler aux pieds tout ce que les mondains estiment. Quelle perfidie, quel sacrilége d'être après cela idolâtre de la vanité, et de préférer les biens de la terre à ceux du ciel !

III. Le monde n'a rien qui soit digne de l'amour d'une ame immortelle. Il n'a pas même de quoi payer ceux qui le servent. Ses trésors, ses divertissemens, ses honneurs peuvent occuper et embarrasser le cœur humain ; mais ils ne peuvent pas le satisfaire, ni le remplir : ce ne sont, à dire vrai, que de faux biens, que des illusions et des ombres, ou plutôt ce sont des maux véritables. Ils rendent l'homme méchant, et ils ne l'empêchent pas d'être malheureux. La fortune la plus éclatante est non-seulement vaine

et fragile, mais onéreuse, mais pleine d'amertumes et de chagrins. On soupire, on souffre sur le trône, aussi bien que dans les fers.

Priez Notre-Seigneur qu'il détruise en vous l'esprit du monde, et qu'il vous donne la force de mépriser les grandeurs du siècle.

Præterit figura hujus mundi. 1 *Cor.* 7.

La figure de ce monde passe.

Væ his qui hæserint transeuntibus, quoniam simul transeunt. *S. Aug.*

Malheur à ceux qui s'attachent à des choses passagères, parce qu'ils passent avec elles.

IV. JOUR.

De la mort.

I. UN chrétien a bien sujet de craindre la mort, quand il ne vit pas en chrétien ! Quel compte à rendre, après une vie mondaine et sensuelle ! Quel regrêt d'avoir perdu toutes les occasions de son salut ! Mourir ennemi de Dieu, ô la triste mort ! ô le funeste moment qui finit les plaisirs du temps, et qui commence les peines de l'éternité !

II. Que voudrions-nous avoir fait a l'heure de la mort ? Faisons maintenant ce que nous voudrions avoir fait alors. Il

n'y a point de temps à perdre. Chaque moment est peut-être le dernier de notre vie. Plus nous avons vécu, plus nous sommes près du tombeau ; notre mort est d'autant plus proche, qu'elle a été plus différée.

III. Quel jugement ferai-je des biens de la terre, quand il me les faudra quitter ? Prenons à présent conseil de la mort ; elle est fidèle, elle ne nous trompera pas. Que deviendra cette beauté, cet argent, ce plaisir, cet honneur ? Qu'en juge-t-on à la mort ? Pendant la vie, les apparences nous trompent : à la mort, on voit les choses comme elles sont. L'homme vivant estime le monde : l'homme mourant le méprise. Lequel devons-nous croire, l'homme vivant ou l'homme mourant ? Ah ! que le monde nous paraîtra peu de chose, à la lueur du flambeau qui nous éclairera au lit de la mort ! Mais, hélas ! il ne sera plus temps de se détromper.

Pensez à ce que vous craindriez le plus, s'il vous fallait mourir présentement, et mettez-y ordre au plus tôt. Accoutumez-vous à faire chaque action de la journée comme si vous deviez mourir après l'avoir faite : gardez-surtout cette pratique dans l'usage des sacremens.

Uno tantùm gradu ego morsque dividimur. 1 *Reg.* 20.
Je ne suis peut-être éloigné de la mort que d'un pas.
Christiano crastinum non est. *Tert.*
Il n'y a point de lendemain pour un chrétien.

V. JOUR.

Du jugement dernier.

I. IL faudra que je comparaisse un jour devant le tribunal de Jésus-Christ, pour y être jugé selon le mal ou le bien que j'aurai fait. Il n'y a rien de plus formel ni de mieux marqué dans l'évangile que cette vérité-là : je la crois ausi fermement que si la trompette avait déjà sonné pour réveiller tous les morts.

II. Que dirons-nous à la vue de tant de pensées mauvaises, de tant d'actions criminelles, de tant de grâces méprisées ? O le terrible jour que le jour de la colère du Seigneur, où tout sera découvert, jusqu'aux mouvemens du cœur les plus cachés ; où tout sera compté, jusqu'aux momens, jusqu'aux moindres soupirs, et où l'on ne rabattra rien ! Les justes seront à peine trouvés justes : que sera-ce des pécheurs ?

III. Quelle sentence doit attendre un pécheur impénitent d'un Dieu inexorable ! O l'effroyable arrêt : *Allez, maudits, etc.* Hé ! où iront-ils, Seigneur, ces malheureux, à qui vous donnez votre malédiction ? En quel lieu du monde voulez-vous qu'ils se retirent en s'éloignant de vous ? où peut être une si funeste demeure ? Etre banni de la présence de Dieu ! être maudit de Dieu ! Quel partage !

Imaginez vous que vous êtes présenté au tribunal de J. C. De quoi auriez-vous le plus de honte ? Pensez-y bien, et souvenez-vous que les péchés les plus secrets deviendront publics au jour du jugement, s'ils ne sont effacés par la pénitence.

Ante aciem indignationis ejus quis stabit ? *Nahum*, 1.

Qui pourra soutenir la vue d'un Dieu irrité ?

Væ etiam laudabili vitæ hominum, si remotâ misericordiâ discutias eam ! *St. Augustin.*

Malheur à la vie, même la plus réglée et la plus honnête si vous l'examinez sans miséricorde, ô mon Dieu !

VI. JOUR.

De l'enfer.

I. QUE nous aurions d'horreur de l'enfer, si nous pouvions entendre les cris lamentables des damnés ! Ils soupirent, ils gémissent, ils hurlent comme des bêtes féroces, au milieu des flammes. Ils s'accu-

sent de leurs péchés, ils les pleurent, et ils les détestent ; mais c'est trop tard. Leurs larmes ne servent qu'à rendre plus ardens les feux qui les brûlent sans les consumer. Pénitence des damnés, que tu es rigoureuse ! mais que tu es inutile !

II. Ne voir jamais Dieu ! brûler dans un feu, dont le nôtre n'est que l'ombre ! souffrir toutes sortes de maux en même temps, sans consolation, sans rélâche ! avoir toujours des démons devant les yeux ! toujours la rage et le désespoir dans le cœur ! quelle vie !

III. Ils se désespèrent, ces malheureux, d'avoir eu tant d'occasions de se sauver, et de les avoir négligées. Le souvenir de leurs plaisirs passés est un de leurs plus sensibles tourmens : mais rien ne les tourmente davantage que de ne pouvoir perdre le souvenir d'un Dieu perdu par leur faute.

Descendez-en esprit dans l'enfer ; demandez aux damnés ce qui les y a fait tomber ; interrogez-les sur l'état où ils sont ; et apprenez d'eux à craindre Dieu, et le danger où vous êtes.

Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante ? *Isaï, 33.*

Qui de vous, ames sensuelles, pourra vivre dans les flammes dévorantes ?

De pœnâ in pœnam transeunt : de ardore cupiditatis, in flammas gehennarum. *St. Aug.*

Les impies passent d'une peine à une autre ; des feux de la concupiscence aux feux de l'enfer.

VII. JOUR.

De l'éternité des peines de l'enfer.

I. LA colère de Dieu peut-elle aller plus avant, que de punir des plaisirs qui durent si peu, par des supplices qui ne suffisent jamais ? Etre malheureux aussi long-temps que Dieu sera Dieu, quel malheur est-ce là ! N'est-ce pas assez que les maux d'un condamné soient extrêmes ? faut-il encore qu'ils soient éternels ? Une piqûre d'épingle est un mal bien léger : néanmoins si ce mal durait toujours, il deviendrait insupportable. Que sera-ce donc, etc.

II. O éternité ! Quand un damné aura répandu autant de larmes qu'il en faudrait pour faire tous les fleuves et toutes les mers du monde, n'en versât-il qu'une chaque siècle, il ne sera pas plus avancé après tant de millions d'années, que s'il ne commençait qu'à souffrir. Il lui faudra recom-

mencer tout de nouveau, comme s'il n'avait rien souffert : et quand il aura recommencé autant de fois qu'il y a de grains de sable sur les bords de la mer, d'atômes dans l'air, et de feuilles dans les forêts, tout cela sera compté pour rien.

III. Les damnés n'ont pas seulement à souffrir pendant toute l'éternité ; mais ils souffrent à chaque moment l'éternité toute entière. L'éternité leur est toujours présente ; l'éternité entre dans toutes leurs peines : ils ont toujours dans l'esprit que ces peines ne finiront jamais. O la cruelle pensée ! O le déplorable état ! Une éternité brûler, une éternité pleurer, une éternité enrager ! Ah ! si nous concevions cela, comme les damnés le conçoivent !

Faites un acte de foi touchant la durée des peines dont la justice divine punit un péché mortel. Il faut croire au moins ce qu'on ne peut concevoir. C'est un grand malheur pour un chrétien, de n'être persuadé de l'éternité malheureuse que par sa propre expérience.

Qui non obediunt evangelio, pœnas dabunt in interitu æternas. 2 *Thess.* 1.

Ceux qui n'obéissent point à l'évangile, souffriront des peines éternelles.

Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat. *St. Chrysost.*

Pour un moment de plaisir, une éternité de supplices.

VIII. JOUR.

Du paradis.

I. PARADIS ! ô le grand mot ! qui dit paradis, dit l'éloignement de tous les maux, l'assemblage de tous les biens, le chef-d'œuvre de la magnificence de Dieu, le prix du sang de Jésus-Christ, l'accomplissement de tous les désirs du cœur humain, et quelque chose de plus que tout cela.

II. Voir Dieu clairement, et tel qu'il est dans sa gloire ; aimer Dieu sans mesure ; posséder Dieu sans craindre de le perdre jamais ; être heureux de la félicité de Dieu même, voilà l'objet de mes espérances. Ah ! je n'ai plus que quelques jours d'exil et de pélerinage, et puis je serai éternellement avec celui que mon cœur aime.

III. Qu'importe où nous soyons ici-bas, pourvu que nous soyons avec Jésus et avec Marie pendant l'éternité ? Saurais-je justement me plaindre qu'une félicité infinie me coûte un peu de peine ? Les martyrs ont acheté le ciel au prix de leur

sang, et ils ont cru après cela qu'on le leur donnait pour rien. Ah ! bienheureuse éternité, si les hommes savaient ce que tu vaux !

Excitez en vous un grand désir de voir Dieu, et regardez la terre avec mépris, à la vue du ciel. Si vous étiez rempli de la pensée du paradis, vous n'admireriez rien, et vous ne craindriez rien en ce monde.

Satiabor, cùm apparuerit gloria tua. *Psal.* 16.

Mon cœur ne sera entièrementnt satisfait, que quand je vous verrai dans votre gloire.

Si labor terret, merces invitet. *St. Bernard.*

Si le travail nous fait peur, que la récompense nous anime.

IX. JOUR.

De la présence de Dieu.

I. DIEU me regarde présentement comme si j'étais tout seul au monde ; ou plutôt il est dans moi, comme un œil infiniment éclairé, qui m'observe, et à qui rien n'échappe. Il me voit de la même vue dont il se comprend lui-même, et avec une application d'esprit aussi forte, que s'il cessait de se contempler, pour m'étudier, et pour me connaître à fond.

II. Il est mille fois plus honteux pour moi que mes péchés paraissent à la vue de

Dieu, que s'ils étaient exposés aux yeux de toute la terre. Voudriez-vous faire devant un valet ce que vous faites en la présence du roi des rois ? Quel aveuglement de craindre tant les yeux du monde, et de craindre si peu les yeux de Dieu.

III. Toutes les ténèbres de la nuit ne sont pas assez épaisses pour nous cacher à la lumière même. Les retraites les plus écartées et les plus solitaires sont remplies de la majesté divine. On a beau fuir la compagnie et la vue des hommes, on rencontre Dieu partout.

Mettez-vous en la présence de Dieu, et voyez s'il y a rien en vous qui puisse déplaire à ses yeux. Tâchez de vous accoutumer à la pratique de la présence de Dieu ; c'est un remède efficace contre le péché. Dieu me voit ! *Il n'en faut pas davantage pour se retenir dans la chaleur de la passion.*

Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus. *Hebr.* 4.

Tout est à nud et à découvert devant les yeux de Dieu.

Si peccare vis, quære ubi non te videat Deus, et fac quod vis. *St. Aug.*

Si vous voulez pécher, cherchez un lieu où Dieu ne vous voie point, et puis faites ce que vous voudrez.

X. JOUR.

Du soin de son salut.

I. L'AFFAIRE du salut est proprement l'affaire de l'homme : tout le reste doit être compté pour rien. Les entreprises des Princes, les intrigues des cours, les guerres, les négociations, &c. ce sont des amusemens et des badinages d'enfans. L'importante et l'unique affaire, est de servir Dieu et de se sauver. Tout le bien, toute la perfection, tout le bonheur de l'homme consistent en cela. Ce n'est pas être raisonnable, ce n'est pas être homme, que de négliger une affaire dont les conséquences sont si grandes, dont le succès est incertain, dont la perte est irréparable. Quel aveuglement, quelle folie, de ne songer qu'à vivre, et de ne pas songer à bien vivre ! de s'appliquer tant à sa fortune, et de s'appliquer si peu à son salut ! Que sert à un homme de gagner tout le monde, et de se perdre soi-même ?

II. Toutes les créatures ne sont faites que pour notre salut : elles deviennent inutiles, quand on ne s'en sert pas pour cette

fin-là. Ainsi dès qu'un homme cesse de travailler à son salut, le soleil ne devrait plus luire, les cieux devraient s'arrêter, la terre ne devrait plus rien produire pour lui, les anges devraient l'abandonner, ou plutôt il devrait retomber dans le néant. Il est indigne de la vie, quand il ne vit pas pour Dieu.

III. Cependant la plupart des hommes ne songent à rien moins qu'à se sauver : on a soin de tout, hors de son salut. On veut que tout profite. Cet argent, il le faut mettre à intérêt : ce champ il le faut labourer : ces terres, il en faut augmenter le revenu. On plaint toutes les pertes, excepté celle qui est sans ressources. On fait de grandes dépenses pour le corps, et on ne fait rien pour l'ame. Il semble, de la manière dont nous vivons, que notre ame ne soit pas à nous, que ce soit l'ame d'un de nos plus mortels ennemis, que ce soit l'ame d'une bête, ou plûtot, il semble que nous n'ayons point d'ame, ou que nous n'en ayons une que pour la perdre.

Prenez la résolution de vous sauver à quelque prix que esoit, et entrez dans le sentiment du Pape Benoit XII.

Un roi lui ayant démandé quelque chose d'injuste : si j'avais deux ames, dit-il, j'en donnerais une pour ce prince ; mais n'en ayant qu'une, je ne la veux point perdre.

Porrò unum est necessarium. *Luc.* 10.

Après tout, il n'y a qu'une chose nécessaire.

Ubi salutis damnum est, illic utique jam lucrum nullum est. *St. Eucher.*

Il n'y a nul intérêt à espérer, où celui du salut ne se trouve point : on perd tout en perdant son ame.

XI. JOUR.

De l'horreur du péché.

I. QUELLE perte, que la perte d'un Dieu ! Les hommes s'estiment malheureux quand ils perdent leurs biens par un procès, par une banqueroute, ou par quelque autre accident. Qu'est-ce donc que de perdre un bien infini ? Malheureuse l'ame qui perd son Dieu par un péché ! mais plus malheureuse celle qui compte pour rien un Dieu perdu !

II. O péché, que tu es commun parmi les hommes ! mais que tu es inconnu aux hommes ! En jouant et en se divertissant, se rendre l'objet de l'exécration de Dieu, quel jeu et quel divertissement est-ce là ! Dieu qui n'est qu'amour, hait

infiniment le péché. Haïr un peu, c'est vouloir un peu de mal ; haïr infiniment c'est ce qui ne se peut comprendre. Que craignons-nous, si nous ne craignons pas cette épouvantable haine de Dieu ?

III. C'est un spectacle bien terrible que le spectacle du Calvaire. Cependant l'état d'une ame privée de la grâce est encore plus effroyable que celui d'un Dieu en croix. JESUS ne meurt que pour détruire le péché. Le péché lui fait plus d'horreur que la mort.

Concevez une véritable douleur de vos péchés. De toutes les pertes il ne faut pleurer que celle de la grâce, parce qu'il n'y a que celle-là qui puisse être réparée par les larmes.

Quem fructum habuistis in illis, in quibus nunc erubescitis ? *Rom.* 6.

Que vous revient-il de vos péchés, que la honte de les avoir commis.

Væ animæ audaci, quæ speravit, si à te recessisset, se aliquid meliùs habituram ! *St. Aug.*

Malheur à l'ame audacieuse, qui en s'éloignant de vous, ô mon Dieu, espère de trouver quelque chose de meilleur que vous !

XII. JOUR.

De la pénitence.

I. *FAITES pénitence et croyez à l'évangile*, dit Notre-Seigneur. Il joint ces deux choses ensemble pour nous apprendre que les rigueurs de la pénitence sont inséparables de la profession du christianisme. Il a été pendant le cours de sa vie mortelle un Dieu pénitent, tout occupé à expier nos péchés, pour appaiser la justice de son Père : nous devons, à son exemple, être des hommes pénitens. Si le Saint des saints a jeûné, a pleuré, etc. que doivent faire des criminels et des scélérats ?

II. Le péché doit être nécessairement puni ou par celui qui l'a commis, ou par celui contre qui il a été commis. Si les pécheurs ne se hâtent pas eux-mêmes dans le temps, la justice divine les châtiera pendant toute l'éternité. Les crimes qui n'auront pas été effacés par les eaux de la pénitence, seront punis par les flammes de l'enfer. Ne vaut-il pas mieux

pleurer quelques jours que de brûler éternellement.

III. Il ne suffit pas, pour se réconcilier avec Dieu, de se prosterner aux pieds des prêtres, de se couvrir la tête de cendre, et tout le corps d'un cilice. Si vous n'avez une douleur sincère de vos péchés, si vous ne renoncez de tout votre cœur à cet attachement criminel, à ce gain injuste, etc. vous êtes un imposteur, et non pas un pénitent. Les prières, les aumônes, les jeûnes, toutes les macérations de la chair, sont les dehors de la pénitence chrétienne ; la haine du péché en est l'essence et l'esprit.

Demandez pardon à Dieu, d'avoir mené jusqu'à cette heure une vie si opposée à l'évangile, et demandez-lui en même temps la grâce de vivre dorénavant, comme vivaient les premiers fidèles, dans les pratiques austères de la pénitence.

Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis *Luc.* 15.

Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même sorte.

Pœnitentibus dico : Quid prodest quia humiliamini, si non mutamini ? *St. Aug.*

Je parle aux pénitens : Que vous sert-il de vous humilier, si vous ne changez de vie ?

XIII. JOUR.

Ne point différer sa conversion.

I. JE diffère trop à me donner à Dieu. Il semble que je tâche de m'échapper de ses mains. Est-ce donc un mal d'être à lui ? Y a-t-il de la honte à finir une vie honteuse ? Peut-on aimer trop tôt une beauté iufiniment aimable ? Demain, demain. Pourquoi non aujourd'hui ? Demain mes chaînes seront-elles plus aisées à rompre ? mon cœur sera-t-il moins dur ? Non, sans doute. Le temps qui affaiblit tout, fortifie les mauvaises habitudes ; en différant les remèdes, on rend les maux incurables.

II. Qu'est-ce qui nous empêche de suivre la voix qui nous appelle à la pénitence ? qu'est-ce qui nous fait peur ? Il y a de la peine à changer de vie, j'en tombe d'accord ; mais que ne doit pas faire un chrétien qui adore un Dieu crucifié, et qui espère un paradis ? s'il y a quelque chose à craindre pour nous, c'est l'abus que nous faisons des grâces de Dieu.

III. Différer ! L'avenir est-il à moi ? Est-ce un fonds dont je sois le maître ? Dieu m'attend, cela est vrai, l'écriture le dit : mais elle ne dit pas combien j'ai encore à vivre. Celui qui a promis le pardon aux pénitens, n'a point promis le lendemain aux pécheurs. Peut-être aussi que je n'en aurai point. Ne faut-il pas avoir perdu l'esprit pour fonder son salut sur un *peut-être ?*

Faites réflexion sur le temps qu'il y a que vous différez à vous donner à Dieu, et tremblez dans la vue du danger où vous êtes.

Dixi : Nunc cœpi. *Psal.* 79.

La résolution en est prise, je veux commencer tout-à-l'heure à bien servir Dieu.

Nulla satis magna securitas, ubi periclitatur æternitas. *St. Greg.*

On ne saurait prendre trop de sûreté, quand il s'agit de l'éternité.

XIV. JOUR.

Des respects humains.

I. LE monde parle, laissez-le parler : les secours des fous doivent-ils vous empêcher d'être sage ! Mais, que dira-t-on ? On dira que vous craignez plus Dieu que

les hommes. Les plus libertins vous estimeront en leur ame, et se diront à eux-mêmes que vous avez raison. Qu'importe après tout, ce qu'on dise de vous, pourvu que vous fassicz votre devoir, et que Dieu soit content ?

II. Quelle lâcheté de rougir de l'évangile ! On se fait honncur de porter les livrées d'un prince, et on a honte de porter celles de J. C. ! Les plus vils artisans font dans le monde une profession ouverte de leur métier, et les chrétiens dans l'église n'osent paraître chrétiens ! Le Fils de Dieu rougira devant son Père, du chrétien qui aura rougi de lui devant les hommes.

III. Hé quoi ! l'adorable Jesus a-t-il quelque chose de honteux ! Son nom est-il infâme ? Est-ce un opprobre de suivre ses maximes et ses exemples ? vous n'avez point de honte d'être un impudique et un blasphémateur, vous en faites même une gloire ; et vous avez honte d'être homme de bien ! Néanmoins, quoi qu'on en dise, le plus honnête homme du monde est celui qui sert Dieu le plus fidè-

lement et qui fait une plus haute profession de le servir.

Demandez-vous à vous-même si ce fantôme du monde ne vous fait point de peur, et s'il ne vous empêche point de satisfaire à toutes les obligations que le christianisme vous impose.

Non erubesco evangelium. *Rom.* I.
Je ne rougis point de l'évangile.
Quid times fronti tuæ, quam signo crucis armasti *St. Aug.*
On ne doit rien craindre, on ne doit avoir honte de rien, quand on porte le signe de la croix sur le front.

XV. JOUR.

De la défiance de soi-même.

I. L'HOMME n'a rien à craindre que soi-même. Sa propre faiblesse le doit plus faire trembler, que toutes les puissances de l'enfer. Il ne faut qu'une parole, qu'un soupir, qu'un regard pour le vaincre. Adam a péché ; Salomon a oublié Dieu ; St. Pierre a renié J.-C. Que deviendront les roseaux, si le moindre vent renverse les cèdres ?

II. L'homme est vaincu le plus souvent sans être attaqué. Nos passions et nos sens conspirent contre nous à toute heure :

notre propre cœur est notre plus dangereux ennemi. Ceux que les persécutions n'ont pu abattre, sont tombés dans le désert : après avoir vaincu les tyrans et les démons, ils ont été vaincus par leurs convoitises. Gardez-vous bien de vous apprivoiser jamais avec vous-même.

III. Les plus grands saints ont frémi à la seule pensée de l'état de leur ame devant Dieu. On a oui soupirer les anachorètes et les pénitens à l'heure de leur mort, dans l'attente des formidables arrêts de la justice divine, ne sachant ce qu'ils étaient, ni ce qu'ils pouvaient devenir. Il ne faut qu'un moment, pour faire d'un saint un réprouvé.

Dites avec St. Philippe de Néri : Seigneur, gardez-vous de moi aujourd'hui ; car je vous trahirai, si vous m'abandonnez à moi-même. *Prévoyez les occasions, et souvenez-vous que les plus périlleuses sont celles où il vous semble que vous n'avez rien à craindre.*

Qui se existimat stare, videat ne cadat. 1 *Cor.* 10.

Que celui qui croit être ferme, prenne garde à ne pas tomber.

Quamvis sis in tuto, noli esse securus. *St. Bern.*

Quoique vous soyez en un lieu d'assurance, ne croyez pas pour cela être en sûreté.

XVI. JOUR.

De l'usage des grâces.

I. Nous n'avons pas la moindre grâce, que Jésus ne nous ait achetée au prix de son sang, et qu'il n'ait demandée pour nous à son Père, lorsqu'il rendait l'ame sur la croix. Négliger une bonne pensée qui nous vient du ciel, étouffer une inspiration qui nous porte au bien, c'est fouler aux pieds le sang de Jésus, c'est rendre inutile le fruit de sa mort.

II. Nous sommes redevables à Dieu non-seulement des grâces que nous avons reçues, mais encore de celles qu'il avait dessein de nous donner, si nous n'y eussions point mis d'obstacle. Le soleil luit : nous fermons nos fenêtres : nous ne lui sommes pas moins obligés de sa lumière ; il ne tient qu'à nous de nous en servir.

III. Il y a peut-être plus de vingt ans que Dieu vous inspire des choses que vous n'avez pas encore eu le courage d'exécuter. Etre si long-temps à l'école

du Saint-Esprit, et n'apprendre rien ! être si souvent sollicité, repris, menacé, et ne rien faire ! Souvenons-nous que Dieu est un créancier à qui personne ne peut faire banqueroute, et que s'il ne nous contraint pas si-tôt de payer nos dettes, il nous en demandera les intérêts, qui serons grands ; et qu'enfin il y a une mesure de grâces et de péchés, après laquelle Dieu se retire.

Remerciez le Saint-Esprit de toutes les grâces qu'il vous a données: demandez-lui pardon de n'y avoir pas toujours été fidèle : écoutez ce qu'il vous dit à présent ; et craignez que si vous ne faites ce qu'il vous dit, il ne vous abandonne à la fin.

Cui multum datum est, multum quæretur ab eo. *Luc.* 12.

On demandera beaucoup à celui à qui on aura donné beaucoup.

Gratiam sequitur judicium. *St. Basile.*

La grâce est suivie du jugement.

XVII. JOUR.

De l'usage du temps.

I. La perte du temps est un des plus grands désordres du monde. Cette vie est si courte, tous les momens en sont si précieux : et néanmoins nous vivons

comme si cette vie ne devait jamais finir, ou que nous n'y eussions rien à faire.

II. Hélas ! si un damné avait un seul moment de tout le temps que je perds, comment en userait-il ? A chaque moment de ma vie, je pourrais gagner une éternité bienheureuse. Nous ne laissons échapper aucune occasion de nous divertir, ou de nous enrichir ; et nous perdons à toute heure l'occasion de nous sauver.

III. La journée la mieux employée n'est pas celle où vous avez le plus avancé vos affaires ; mais celle où vous avez amassé plus de mérites, et dont Dieu est le plus content. Faites en sorte qu'à quelque heure qu'on vous rencontre, si on vous demandait : Que faites-vous ? vous puissiez dire : Je travaille pour Dieu et pour mon salut.

Renouvelez les résolutions que vous avez prises de bien servir Dieu : et mettez-vous bien dans l'esprit que tout le temps que vous n'employez pas pour Dieu est un temps perdu.

Nemini dedit spatium peccandi. *Eccl.* 15.
Dieu n'a donné à personne du temps pour pécher.

Vacat tibi ut philosophus sis, non vacat ut christianus sis ! *St. Paulin.*

Vous avez le loisir d'être philosophe, et vous n'avez pas le loisir d'être chrétien.

XVIII. JOUR.

De l'usage des sacremens.

I. LES sacremens sont les canaux qui nous communiquent le sang et les mérites de J. C., ce sont les sources des grâces les plus nécessaires à notre salut. Quand on en abuse, on rend les mérites de J. C. inutiles, et l'on se rend son salut impossible.

II. Abuser des sacremens, c'est en empêcher l'effet, par la mauvaise disposition avec laquelle on s'en approche. Quel sujet de crainte ! Tant de confesssions, et si peu d'amendement ! Manger si souvent une viande divine, et mener toujours une vie sensuelle ! Un chrétien qui a une fois dignement communié a assez de force pour soutenir le martyr. Où en sommes-nous ?

III. Ce qui nous doit faire trembler, c'est que quand nous recevons le corps de Notre-Seigneur sans une douleur véri-

table de nos péchés, nous mangeons notre jugement, selon la parole de St. Paul, et nous nous incorporons notre damnation, pour parler ainsi. Que sera-ce quand il faudra faire réparation au sang de J. C., tant de fois profané dans les communions indignes et sacriléges ?

Considérez quels sont les défauts de vos confessions et de vos communions : et entrez dans les dispositions d'une ame sainte, qui ne s'approchait jamais des sacremens que comme si elle eût dû mourir après les avoir reçus.

Probet seipsum homo. 1 *Cor.* 11.

Que l'homme s'éprouve soi-même.

Sunt christiani mali, qui vocantur fideles, et non sunt ; in quibus sacramenta Christi patiuntur injuriam .*St. Aug.*

Il y a de mauvais chrétiens qui portent le nom de fidèles sans être fidèles en effet ; et ce sont ceux qui déshonorent et qui profanent les sacremens de Jésus-Christ.

XIX. JOUR.

De la messe.

1. LA messe est une représentation et un renouvellement du sacrifice de la croix. On fait tous les jours dans nos églises ce qui a été fait sur le Calvaire. C'est faire une chose bien agréable à Dieu, que d'as-

sister à ce divin sacrifice. Pour y assister chrétiennement, je dois joindre mes intentions à celles du prêtre, et sacrifier avec lui le Fils de Dieu à son père : ou plutôt je dois unir mon cœur à celui de J. C., pour les offrir tous deux à Dieu.

II. Nous offensons Dieu à toute heure, et nos péchés ne méritent pas moins que des peines infinies. Comment satisfaire à la justice divine, si nous ne lui présentons les souffrances de Notre-Seigneur, pour suppléer à celles dont nous sommes redevables ? Toutes les austérités des pénitens, tous les tourmens des martyrs, toutes les afflictions des misérables, ne peuvent pas acquitter la moindre de nos dettes, sans le sacrifice de la croix, dont les mérites nous sont appliqués par le sacrifice de la messe.

III. Dieu apparemment ne pourrait pas souffrir tant de crimes dans le monde, s'il ne voyait au milieu des villes les plus débordées, son Fils immolé sur les autels. La vue de cette victime bien-aimée arrête le bras de sa justice. Si nos péchés crient vengeance, le sang de Jésus crie mi-

séricorde. Adorons le Fils de Dieu dans cet état de victime, et allons souvent lui rendre nos hommages aux pieds des autels. Quelle honte pour nous et pour lui qu'il soit si souvent seul dans nos églises, et que sa cour soit déserte, tandis que celles des princes sont pleines de monde !

Prenez la résolution d'entendre tous les jours la messe, et de l'entendre avec toute la révérence que mérite un si auguste sacrifice. Pour cela, allez à l'église comme au calvaire, pour assister à la mort de Jésus-Christ.

In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda. *Malach.* 1.

On me sacrifie en tout lieu une victime pure et sainte.

Tunc verè pro nobis hostia erit Deo, cùm nosmetipsos hostiam fecerimus. *St. Aug.*

Jésus sera véritablement une victime pour vous si nous nous sacrifions nous-mêmes.

XX. JOUR.

De l'aumône.

I. QUE nous sommes obligés à J. C. de nous avoir donné lieu de lui faire du bien, en substituant les pauvres en sa place ! Il est dans l'eucharistie, pour recevoir nos adorations, et pour servir de

nourriture aux fidèles : il est dans les pauvres, pour attirer notre compassion, et pour être nourri par les fidèles. Heureux l'homme qui donne l'aumône à J. C.; mais malheureux l'homme qui la lui refuse ! Vous donnez vous-même à manger à votre chien, et vous laissez mourir de faim J. C. Quelle injustice ! quelle barbarie !

II. Ce qu'on donne aux grands est presque toujours perdu ; ce qu'on donne à Dieu ne l'est jamais. Il rend tout avec usure ; il paie tout libéralement, jusqu'à un verre d'eau. Le jeu, le luxe, la débauche, ont ruiné mille maisons : l'aumône n'en a jamais appauvri une. C'est un grand art pour amasser du bien, que de faire part aux pauvres de celui qu'on possède.

III. Les hommes seront jugés sur le pied de leurs aumônes au jour du jugement. Que répondront tant de mauvais riches, lorsque les pauvres les accuseront, lorsque J. C. lui-même leur reprochera leur dureté : *Allez, maudits, au feu éternel. J'ai eu faim, et vous ne m'avez*

pas donné à manger ; j'ai été nud, et vous ne m'avez pas habillé, &c. Un cœur dur pour les pauvres, est un cœur de reprouvé : au contraire, une ame vraiment charitable, est une ame prédestinée. Que pourra dire notre juge contre nous, quand il verra nos habits sur lui, notre pain et notre argent entre ses mains ? Nous n'avons rien à craindre au tribunal de la justice divine, pourvu que les pauvres plaident notre cause.

Considérez de quelle manière vous en usez envers les pauvres ; si vous les traitez comme les membres de J. C.; si vous leur faites tout le bien que vous êtes obligés de leur faire.

Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis. *Prov.* 19.

Celui qui a pitié du pauvre, donne à usure au Seigneur.

Date omnibus, ne cui non dederitis, ipse sit Christus. *St. Aug.*

Donnez l'aumône à tous ceux qui vous la demandent, de peur que celui à qui vous la refuserez, ne soit J. C. lui-même en personne.

XXI. JOUR.

De l'exemple.

I. LE mauvais exemple a damné plus d'ames que tous les saints n'en ont jamais

pu sauver. Si l'on ouvrait la porte de l'enfer, à peine y en trouverait-on une qui ne dit : Un tel ou une telle m'a damnée. Quel reproche ! on nous commande d'aimer nos ennemis : pourquoi faire périr des ames qui ne nous font point de mal ? Un homme qui a été assez malheureux pour perdre des ames rachetées par le sang d'un Dieu, doit bien craindre pour son salut. Que pouvons-nous espérer de J. C. après lui avoir ravi ce qui lui a coûté si cher ?

II. O pères et mères qui ne vivez pas chrétiennement, il vaudrait mieux que vos enfans n'eussent jamais été, que d'être nés de vous. Vous ne leur avez donné la vie que pour leur donner la mort, et la mort éternelle. Quand ils vous demanderont leur paradis au jour du jugement, qu'aurez-vous à leur répondre ?

III. Revêtons-nous de J. C. selon la parole de St. Paul. Qu'on remarque en nous son esprit, sa conduite, ses vertus : de sorte qu'en nous voyant on se souvienne de lui. On ne contribue pas moins au salut de ses frères par une vie édifiante,

qu'on ne contribue à leur damnation par une vie scandaleuse.

Prenez garde si vous ne faites rien qui scandalise le prochain, et demandez pardon à Dieu des péchés d'autrui, dont vous avez été la cause. N'est-ce pas assez de nos crimes, sans nous charger de ceux des autres ?

Væ homini illi, per quem scandalum venit. *Matth.* 18.
Malheur à l'homme par qui le scandale arrive.

Pro tantis reus, quantos secum traxerit in reatum. *Salvian.*
Un pécheur scandaleux est coupable de tous les péchés que son mauvais exemple a fait commettre.

XXII. JOUR.

Des souffrances.

I. NOUS ne sommes pas chrétiens pour être riches, et pour vivre dans les plaisirs. Il ne fallait pas pour cela établir le christianisme : il n'y avait qu'à laisser le monde comme il était, sous l'empire de l'opinion et de la passion. La vie chrétienne est une vie crucifiée. A moins que d'aimer la croix, il faut renoncer à la foi.

II. Que dit l'évangile ? Bienheureux sont ceux qui pleurent ! malheur à vous, riches qui avez votre consolation dans

ce monde ! voilà le langage du Saint-Esprit. Mais il semble que ce soit présentement un langage barbare, qui ne s'entende plus parmi les nations civilisées. Croyons-nous que la félicité consiste dans les larmes, et que les riches soient malheureux ? Cependant c'est un article de foi, dont la croyance n'est pas moins nécessaire au salut que celle de la Trinité et de l'Incarnation.

III. Il a fallu que le Fils de Dieu mourût en croix pour prendre possession de sa gloire. Tous les saints ne sont entrés dans le ciel que par la voie des souffrances. Prétendons-nous que ce qui a tant coûté au Fils de Dieu et aux saints, ne nous coûte rien ? La croix est le partage et la marque des élus. Une ame qui ne souffre rien, et qui ne veut rien souffrir, a le caractère d'un reprouvé. Il faut nécessairement souffrir en ce monde ou en l'autre.

Adorez J C. crucifié, et demandez-lui la grâce de participer maintenant à sa vie souffrante, afin de participer un jour à sa vie glorieuse.

Qui non bajulat crucem suam, non est me dignus. *Luc*, 14.

Celui qui ne porte pas sa croix, n'est pas digne de moi.
Pudeat sub spinato capite membrum fieri delicatum! *St. Bern.*
Quelle honte d'être un membre délicat sous un chef couronné d'épines!

XXIII. JOUR.

De la conformité à la volonté de Dieu.

I. LE plus grand bonheur d'une créature raisonnable, c'est de vouloir ce que veut son Créateur : c'est en cela précisément que consiste la vraie sainteté. Les saints ne sont saints, que parce que leur volonté est conforme à celle de Dieu. Quelque vertu que vous ayez, si vous n'avez celle-là, vous n'êtes pas véritablement dévot.

II. Une ame qui n'est pas contente de ce que Dieu veut, entreprend en quelque façon sur l'autorité de Dieu. Vouloir que les choses qu'il ordonne et permet en ce monde, aillent autrement qu'elles ne vont, c'est vouloir que Dieu ne soit pas le maître. Tout ce qui nous arrive, arrive par son ordre. N'est-il pas juste d'agréer tout ce qu'ordonne une sagesse infinie?

III. Rien ne m'arrive que par l'ordre de Dieu, et qui ne soit pour mon bien. Quand il prendrait lui-même le couteau pour m'égorger, je suis sûr que sa main serait conduite par son cœur. Qu'ai-je à craindre d'un cœur qui m'aime ? Je ne veux donc que ce qu'il veut. Je n'ai garde de me plaindre du chaud ou du froid, d'une perte, d'une maladie, etc. Tout cela change de nature et de nom, en passant par les mains de Dieu. Ce que le monde appelle mauvais temps, afflictions, disgrâce est un avantage, une bonne fortune et une faveur du ciel, quand on le regarde dans l'ordre de la providence.

Renoncez à votre propre volonté, et priez que la sienne s'accomplisse toujours sur vous.

Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. *Mat.* 11.

Je le veux, mon Père, parce que vous le voulez ainsi.

Ille placet Deo, cui placet Deus. *St. Aug.*

Nous plaisons à Dieu, quand tout ce que Dieu veut nous plaît.

XXIV. JOUR.

De la confiance en Dieu.

I. Un homme confie sa santé à un

médecin, son procès à un avocat, et sa vie, s'il est aveugle, à un enfant et quelquefois à un chien ; et nous ferions difficulté de nous abandonner à la conduite de Dieu !

II. Les soins de la providence s'étendent jusqu'aux fourmis et aux moucherons ; que doivent craindre des ames créées à l'image de Dieu et rachetées par le sang de Jésus-Christ ? Dieu nourrit les infidèles qui ne le connaissent pas : il comble de grâces les impies qui blasphêment son saint nom : que ne fera-t-il point pour les chrétiens qui l'honorent et qui l'aiment ?

III. Nos intérêts sont beaucoup mieux entre ses mains, qu'ils ne seraient entre les nôtres. Laissons-le faire : il est notre père et notre mère tout ensemble. La tendresse qu'il a pour ses enfans, l'oblige à avoir soin d'eux. Il nous a promis sa protection : il ne manquera pas à sa parole. Le ciel et la terre périraient plutôt que Dieu laissât périr un homme de bien, qui a confiance en lui.

Examinez votre cœur, et voyez s'il a une confiance digne de la bonté de Dieu et des mérites de Jésus-Christ.

Deus meus es tu ; in manibus tuis sortes meæ. *Ps.* 30. *Vous êtes mon Dieu ; mon sort est entre vos mains.* Projice te in eum ; non se subtrahet, ut cadas. *St. Aug.* *Jetez-vous entre les bras de Dieu, il ne se retirera pas pour vous laisser tomber.*

XXV. JOUR.
De l'amour de Dieu.

I. DIEU nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils unique. Etait-il quelque chose de meilleur, qu'il pût nous donner ? N'est-ce pas acheter assez cher notre amour que de l'acheter a ce prix-là ? Une bonté médiocre a droit de se faire aimer ; pourquoi n'aimerai-je pas une bonté infinie ! Hé quoi ? pour être infinie, cesse-t-elle d'être aimable ?

II. Dieu me commande de l'aimer ; est-ce un commandement trop rigoureux que celui d'aimer une beauté infiniment aimable ? Il me commande de l'aimer de tout mon cœur ; est-ce trop d'un cœur si petit, pour un Dieu si grand ? Mais qui dit tout, n'excepte rien : quelque partie

que je donne, si je ne donne tout, je ne donne pas assez.

III. Si l'éternité pouvait finir, ce ne serait pas trop de l'enfer, même au jugement des démons, pour obtenir la grâce d'aimer Dieu. Il n'y a pas un damné, qui ne s'estimât heureux, si après des siècles innombrables de souffrances, il pouvait faire un acte d'amour. Je puis aimer Dieu si je veux, sans qu'il m'en coûte nulle peine : ne le pas faire quand on le peut, c'est un mal plus grand que l'enfer même.

Désavouez tout amour que celui de Dieu, et faites le plus puissant effort que vous pourrez, pour aimer Dieu sur toutes choses.

Si charitatem non habuero, nihil sum. 1. *Cor.* 13.

Si je n'ai la charité, je ne suis rien.

Si amare pigebat, redamare non pigeat. *S. Aug.*

Si nous avons de la peine à aimer Dieu les premiers, n'en ayons point à l'aimer, après qu'il nous a prévenus.

XXVI. JOUR.

De l'amour de N. S. J. C.

I. RIEN n'a jamais tant coûté que mon ame ; une vie divine en a été le prix. Je méritais l'enfer : le démon, et

toutes les créatures demandaient la punition de mes crimes ; J. C. n'a écouté que son cœur qui lui demandait ma grâce ; il a eu pitié de moi, et il a donné jusqu'à la dernière goutte de son sang pour me racheter. Ainsi, quand je ne serais pas à Dieu mon Créateur, je serais à Jésus-Christ mon Rédempteur. Le moins que je lui doive, est de lui savoir gré du bien qu'il m'a fait. Si je ne lui rends pas vie pour vie, il faut au moins que je lui rende amour pour amour.

II. Je donne à un chien un os qui m'est inutile : pour ce rien, il m'aime, il me garde. Jésus me donne ses grâces, son sang, ses mérites, tous ses trésors, et je demeure insensible ! Apprends, apprends ton devoir d'une bête, ame ingrate et dénaturée. Ton chien est ton maître et ton juge. Si son exemple ne reforme pas ton cœur, tu es plus brutal que les bêtes mêmes.

III. Nous avons le cœur si tendre pour nos amis ; nous sommes si sensibles aux bons offices qu'il nous rendent ; n'y aura-t-il que J. C. pour qui nous aurons

de la dureté et de l'ingratiude ? Qui de nos amis a été crucifié pour nous ?

Demandez l'amour de J. C. à Jésus-Christ lui-même. On ne peut l'aimer sans sa grâce.

Si quis non amat Dominum Jesum, sit anathema. 1. *Cor.* 16.

Si quelqu'un n'aime point N. S. J. C. qu'il soit anathème.

Si totum me debeo pro me facto, quid addam pro refecto, et refecto hoc modo ? *St. Bern.*

Si je me dois déjà tout entier à Dieu pour avoir été créé, que me reste-t-il à lui donner pour avoir été racheté, et pour l'avoir été d'une manière si excellente ?

XXVII. JOUR.

De l'amour du prochain.

I. UNE ame qui n'aime point son prochain, ne peut dire vértablement qu'elle aime Dieu. Quelques bonnes œuvres que nous fassions, nous ne faisons rien, si nous n'aimons point nos frères. Le martyre est abominable devant Dieu sans la charité.

II. Voilà mon commandement, disait Jésus, que vous vous aimiez les uns les autres ; comme je vous ai aimés. Quand les hommes n'auraient rien d'aimable que d'avoir été aimés de Jésus-Christ, ne se-

rait-ce pas assez pour obliger à les aimer de tout mon cœur ? Je serais bien délicat, si je n'aimais pas ce que mon Sauveur à aimé plus que lui-même.

III. Aimé-je tous les hommes comme Jésus m'a aimé ; c'est-à-dire, jusqu'à être prêt de donner mes biens et ma vie pour eux ? Que cette dévotion est rare dans le christianisme ! et cependant c'est celle de Jésus-Christ et des véritables chrétiens.

Excitez en vous des sentimens de tendresse pour ceux que Notre-Seigneur a aimés si tendrement ; et faites un bon propos de les aider à se sauver, et de ne jamais rien faire qui blesse la charité du prochain.

Qui diligit proximum, legem implevit. *Rom.* 13.

Celui qui aime le prochain, a accompli la loi.

Dilectio sola discernit inter filios diaboli. *St. Aug.*

La charité seule distingue les enfans de Dieu des enfans du démon.

XXVIII. JOUR.

De l'amour des ennemis.

I. LA charité est si propre au christianisme, que nous sommes obligés d'aimer jusqu'à nos ennemis. J. C. nous en a donné le précepte et l'exemple. Un Dieu commande, et nous avons de la peine à obéir !

Un Dieu pardonne sa mort à ses bourreaux, et nous ne pourrons pardonner une petite injure à nos frères !

II. Il n'y a point de miséricorde pour une ame qui ne pardonne point. Dieu nous pardonnera, comme nous pardonnerons aux autres. Un chrétien qui veut se venger, se condamne par sa propre bouche, toutes les fois qu'il récite l'oraison dominicale. Il faut que nous aimions nos ennemis, ou que nous nous haïssions nous-mêmes.

III. Il semble que deux chrétiens qui se haïssent, ne soient pas de la même religion. Car quelle apparence que des personnes qui ne se peuvent souffrir, approchent du même autel, mangent le même corps de J. C., croient le même paradis, et espèrent être ensemble éternellement ? Il n'est permis de haïr que les démons ; et il n'appartient qu'aux damnés de se haïr les uns les autres. Il n'y a point de signe plus formel de réprobation, que de ne pas pardonner. Une ame qui a cette marque, est marquée pour l'enfer.

Sondez votre cœur à la vue du crucifix ; et si vous y sentez de la haine pour quelque personne, prenez des sentimens de charité dans les plaies de Jésus.

Qui odit fratrem suum, homicida est. 1. *Joan.*

Celui qui hait son frère, est un homicide.

Vindicari vis christianus, nondùm vindicatus est Christus. *St. Aug.*

Vous voulez-vous venger étant chrétien : et la mort de Jésus-Christ n'est pas encore vengée.

XXIX. JOUR.

De l'imitation de Notre-Seigneur.

I. LE premier homme se perdit en voulant être semblable à Dieu ; tous les autres hommes ne se peuvent sauver qu'en devenant semblables au Fils de Dieu. Il s'est rendu notre modèle, en se faisant homme : nous devons être ses images. Il est le chef des prédestinés : c'est être réprouvé que de ne lui pas ressembler.

II. On étudie avec tant de soin les modes et les manières du monde, et l'on ne fait pas seulement réflexion sur la vie de J. C. Les courtisans se forment sur leur prince ; un philosophe a eu des disciples qui ont imité jusqu'à ses défauts naturels : ai-je jamais pensé sérieusement

à imiter les vertus du Fils de Dieu? Quelle honte pour moi de n'avoir pas fait encore une démarche pour le suivre! Quel opprobre pour lui de marcher devant nous, et de n'avoir personne qui le suive.

III. Que dirai-je au jour du jugement, quand on viendra à me confronter avec mon modèle? quand on opposera la vie de Jésus à la mienne, son humilité à mon orgueil, ses plaies à mes délicatesses, sa douceur à mes emportemens, etc. Ah! quel monstre! Chrétien sans christianisme! Baptisé et esclave du démon! sous le caractère de la croix, partisan de la chair et du monde! Il faut donc que je renonce à mon baptême et à ma profession de chrétien, ou que je conforme ma vie à celle de mon Sauveur. Le christianisme n'est, à le définir, que l'imitation de Jésus-Christ dans sa vie et dans sa mort.

Voyez s'il paraît en vous quelque trait du Fils de Dieu; et si à vous voir agir comme vous faites, on peut vous prendre pour un disciple de Jésus.

Magister, sequar te quocumque ieris. *Matth.* 8

Mon divin maître, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez.

Sine causâ sum christianus, si Christum non sequor. *St. Bern.*

C'est à tort que je me dis chrétien, si je ne marche pas sur les traces de J. C.

XXX. JOUR.

De la dévotion envers la Ste. Vierge.

1. UN chrétien peut-il avoir un cœur indifférent pour Marie ? Dieu n'a point fait une pure créature plus excellente, plus aimable et meilleure pour nous. Quelle estime, quel amour, quelle confiance ne lui dois-je point !

II. Le plus grand pécheur ne périra pas, si Marie le prend sous sa protection. C'est à son trône que les plus grands criminels peuvent avoir recours. Jésus-Christ expirant nous l'a donnée pour mère ; quelle avocate auprès de lui ! Marie met sa gloire à faire du bien ; une partie de sa félicité dans le ciel, est d'obtenir grâce pour les pécheurs ; depuis plus de dix-huit siècles, elle a donné des preuves de sa bonté pour ceux qui l'invoquent ; commencerait-elle aujourd'hui à se démentir et à tromper nos espérances ? La plus

grande injure que nous puissions lui faire, et le plus grand malheur pour nous, est de ne pas l'invoquer, ou de nous défier de sa bonté. Si je cessais d'être serviteur de Marie, je me croirais perdu.

III. Pour être un vrai serviteur de Marie, il faut imiter ses vertus, ou du moins désirer sincèrement de les imiter. Ce serait se rendre indigne de sa protection que de croire être attaché à son service, lorsqu'on est dans la résolution d'offenser Dieu, et qu'on ne prend aucun moyen pour sortir de l'habitude du péché. Marie veut bien être le refuge des pécheurs; mais elle ne peut pas l'être de ceux qui, se formant une idée bizarre de sa protection, y chercheraient un prétexte pour continuer de vivre dans le désordre.

Consacrez-vous tout de nouveau au service de la sainte Vierge, et dites lui du fond du cœur :

Invoca Dominum, loquere pro nobis, et libera nos de morte. *Esther*, 15.

Priez le Seigneur pour nous, intercédez en notre faveur, et délivrez-nous de la mort.

Maria ! O nomen sub quo nemini desperandum ! *St. Aug.*

Marie ! O nom sous lequel personne ne doit désespérer de son salut.

XXXI. JOUR.

De la ferveur dans le service de Dieu.

I. AYONS autant de zèle pour Dieu, qu'il en a pour nous ; travaillons à notre salut avec autant d'ardeur qu'il y a travaillé lui-même. Il n'agit au-dehors de soi que pour la perfection de nos ames. Tous les désirs de son cœur, tous les soins de sa miséricorde, aboutissent à cela. Quel sujet de confusion pour des ames tièdes !

II. A juger de Dieu par notre lâcheté, on dirait qu'il ne mérite pas d'être servi, et que ses récompenses sont fort peu de chose. Quelle idée peut-on avoir d'un maître que ses domestiques servent lâchement et sans affection ? Nous déshonorons Dieu, et nous décrions son service, toutes les fois que nous faisons avec négligence ce qu'il désire de nous. Malheur à l'homme qui fait l'œuvre de Dieu négligemment !

III. Une action faite pour Dieu, quelque petite qu'elle soit, vaut mille fois

plus que toutes celles des héros et des conquérans. Si l'on se pique de tant de courage en travaillant pour la vanité, que ne doit-on pas faire en travaillant pour l'éternité ? hé quoi ! les serviteurs du démon ne s'épargnent point, ils ne se rebutent de rien, ils ne se plaignent jamais, quelque peine qu'ils endurent : J. C. est-il moins considérable que les démons ? le paradis vaut-il moins que l'enfer ? ah ! l'enfer sera désormais mon école. Aimer Dieu comme les damnés le haïssent ; servir Dieu comme on sert le monde et le démon ; est-ce trop ?

Examinez votre conduite dans le service de Dieu. Voyez les actions où vous êtes le plus lâche, et animez-vous à les faire dorénavant d'une manière qui soit digne du maître que vous servez.

Spiritu ferventes, Domino servientes. *Rom.* 12.

Soyons fervens : c'est le Seigneur que nous servons.

Quales impetus habebas ad mundum, tales habeas ad artificem mundi ? *St. Aug.*

Ayez pour le Créateur du monde les mêmes ardeurs que vous avez eues pour le monde.

XXXII. JOUR.

De la dévotion envers St. Joseph.

I. LE St. Esprit a fait en deux mots le panégyrique de St. Joseph, quand il l'a

appelé l'époux de Marie et le père de Jésus.

Il semble que Dieu ne puisse élever plus haut une pure créature, sans la faire égaler à Jésus ou à Marie. Etre une même personne avec la Mère de Dieu, et tenir la place du Père Eternel parmi les hommes, c'est la dignité la plus éminente dont un homme soit capable.

II. Ce grand saint est l'intendant et le dispensateur des trésors du ciel. Il faut s'adresser à lui pour obtenir ce que nous demandons. Les choses qui sont impossibles dans le cours ordinaire de la providence, deviennent aisées par son entremise. Jésus-Christ ne peut rien refuser dans le ciel, à celui à qui il a voulu être soumis sur la terre.

III. Ce qui doit augmenter notre dévotion envers St. Joseph, c'est qu'il n'a pas moins de bonté que de pouvoir. Comme père du Sauveur et époux de Notre-Dame, il regarde tous les fidèles comme ses enfans. Après avoir rendu tant de bons offices à Jésus et à Marie, comment refuserait-il son assistance à ceux

que Marie aime tendrement, et pour qui Jésus est mort.

Mettez votre ame en dépôt entre les mains de St. Joseph, et demandez tous les jours à Dieu la grâce d'une bonne mort, par les mérites de celui qui a eu le bonheur de mourir entre les bras de Jésus et de Marie.

Ite ad Joseph. *Gén.* 14.

Adressez-vous à Joseph.

Quàm potentiores sunt in cœlis, qui, tàm potentes fuerunt in terris ! *St. Bernard.*

Un saint qui a été si puissant sur la terre, doit l'être bien plus dans le ciel.

XXXIII. JOUR.

De la dévotion envers les anges.

I. C'EST la croyance commune de l'église que chaque homme a un ange tutélaire. Quel honneur serait-ce à un pauvre villageois, si un prince du sang prenait soin de lui et de ses affaires, par ordre du roi ! Mais quelle bonté à ces esprits bienheureux de s'attacher avec plaisir à garder des misérables et des pécheurs comme nous ! Il y a de la proportion entre un villageois et un prince ; il n'y en a point entre un homme et un ange,

II. Nos anges gardiens sont toujours à nos côtés, ils ne nous perdent jamais de vue, ils sont témoins de nos plus secrètes actions. Si nous étions toujours en la compagnie d'une personne d'honneur, nous n'oserions rien faire ni rien dire qui fût contre la bienséance. Un homme mérite-t-il plus de respect et plus de considération qu'un ange.

III. Ces esprits célestes oublient en quelque façon ce qu'ils font pour nous servir. Quels services ne nous rendent-ils point ! ils nous donnent les lumières dont nous avons besoin pour notre conduite ; ils offrent nos prières à Dieu, et en font sans cesse pour nous ; ils nous consolent dans les disgrâces qui nous arrivent ; ils écartent les dangers qui nous menacent ; ils nous fortifient dans les tentations ; ils nous défendent contre nos ennemis ; ils nous excitent à toute heure à la pénitence et à l'amour de Dieu ; ils nous avertissent souvent au milieu de nos désordres ; et dans la chaleur du crime, ils nous châtient quelquefois eux-mêmes ; enfin ils n'épargnent rien pour

ménager notre salut ; c'est l'affaire qu'ils ont le plus à cœur. Ne sommes-nous pas indignes de leurs soins, si nous n'avons pas de dévotion pour eux.

Recommandez-vous à votre bon ange ; priez-le surtout de vous assister dans les occasions du péché, et à l'heure de la mort.

Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis. *Ps.* 90.

Dieu à ordonné à ses anges de vous garder pendant tous le temps de votre vie.

In quovis diversorio, in quovis angulo, angelo tuo reverentiam habe. *St. Bern.*

En quelque lieu que vous soyez, souvenez-vous du respect que vous devez à votre ange gardien.



INSTRUCTIONS
SUR LES DEVOTIONS
DU SAINT ROSAIRE
Et du Saint Scapulaire.

ENTRE toutes les dévotions envers la sainte Vierge, il n'en est point de plus célèbres, de plus universellement répandues, que celles du St. Rosaire et du St. Scapulaire. Nous les joignons ici, parce qu'elles ont beaucoup de caractères de ressemblance dans leur nature, dans leur excellence, dans leur origine, dans les progrès qu'elles ont faits, dans les avantages qu'elles procurent, dans les pratiques qu'elles proposent, et dans les fruits qu'elles produisent. Ainsi, pour éviter des répétitions inutiles, nous exposerons d'abord ce qui leur est commun entr'elles ; ensuite ce qui leur est particulier.

CHAPITRE I.

Ce que les dévotions du St. Rosaire et du St. Scapulaire ont de commun entr'elles.

ARTICLE I.

L'excellence et les progrès de ces dévotions.

CES dévotions, quoiqu'elles ne soient pas les mêmes, ont cependant toutes deux pour objet, l'auguste mère de Dieu, et pour fin, de l'honorer, de l'imiter,

de l'invoquer, d'obtenir les effets de sa puissante protection. Cette idée seule, qui en justifie l'excellence, développée dans un parallèle suivi, convaincra pleinement de l'estime et de la vénération qui leur sont dues.

Toutes les deux, la dévotion du saint Rosaire et celle du saint Scapulaire, ont pris naissance à-peu-près dans le même temps, et ont eu pour instituteurs des patriarches et chefs d'ordres très-célèbres ; des saints, dont les lumières et la piété ont fait l'ornement de l'église. Nous parlons, comme l'on voit, de S. Dominique et du bienheureux Simon Stock, qui ont établi, l'un, le saint Rosaire, et l'autre, le saint Scapulaire.

Toutes les deux, dès leur établissement, ont fait les plus rapides progrès. On les voit, depuis plus de cinq siècles, répandues dans tout le monde chrétien, confirmées par les souverains pontifes ; enrichies de grâces et de priviléges ; approuvées par les évêques, dans leurs diocèses ; soutenues de leur autorité ; publiées avec de magnifiques éloges, dans les chaires évangéliques ; embrassées avec zèle par le peuple fidèle, par une multitude de saints, dans toutes les conditions ; par tout ce qu'il y a de plus illustre, et dans l'église et dans l'état ; par les princes et par les monarques, sans craindre d'avilir leur dignité, en donnant hautement cet exemple à leurs sujets ; paraissant à leur tête, et même confondus avec eux dans les exercices publics de ces dévotions.

Toutes deux cependant, au milieu de leurs progrès merveilleux, ont éprouvé, comme toutes les œuvres

de Dieu, de grandes contradictions. Le monde et l'enfer se sont déchaînés contre elles ; mais elles ont toujours remporté sur eux la victoire, et sont sorties du combat avec les honneurs du triomphe. Le vice et l'impiété, qui ont osé les décrier, ont été humiliés et confondus. Tout ce qu'ont pu imaginer les hommes téméraires, qui ont employé le mensonge et la calomnie, et vomi contre elles les plus horribles blasphêmes, n'a servi qu'à montrer leur faiblesse et leur impuissance. *Ces bouches imprudentes* ont été réduites au silence ; et les ennemis de ces dévotions, en cherchant à les détruire et à les anéantir, ont contribué, malgré eux, à en rehausser l'éclat.

ARTICLE II.

Les avantages et les fruits de ces dévotions.

POUR juger des grands avantages que procurent ces dévotions, il suffit de considérer, qu'en les embrassant, on se met spécialement sous la protection de cette auguste vierge qui, en qualité de mère de Dieu, est selon les saints docteurs, la dispensatrice de ses grâces. Quelle confiance, cette pensée, un peu approfondie, ne doit-elle pas inspirer ? Que de faits éclatans n'aurions-nous pas à joindre aux raisons solides qui en démontrent la vérité, si notre dessein n'était pas d'abréger ? Que nous aimerions à nous représenter cette multitude de bienfaits spirituels et temporels, que cette puissante reine du ciel a tant de fois procurés à ses fidèles associés, qui se glorifient si justement d'être sous ses auspices ! mala-

dies guéries, pertes réparées, malheurs prévenus, périls évités, maux terminés, tempêtes apaisées, fléaux détournés, incendies éteints, villes conservées, ennemis défaits, guerres terminées, victoires remportées : bienfaits généraux et particuliers, prodiges de tous les genres et de toutes les espèces, que des volumes entiers pourraient à peine contenir.

Mais tous ces prodiges opérés dans l'ordre de la nature, sont bien inférieurs à ceux que la profession de ces dévotions fait ressentir dans l'ordre de la grâce : la conversion des pécheurs, la persévérance des justes ; grâces pour le temps de la vie, grâces pour le moment de la mort. Pourquoi ne produiraient-elles pas ces effets précieux, puisqu'une de leurs principales fins, est de les demander à Dieu par l'entremise de celle qu'il ne saurait refuser, et de leur fournir tous les moyens propres à les obtenir ! moyens surs, faciles et d'un usage journalier ; j'entends ces exercices, si capables d'éveiller et d'entretenir la ferveur. Quel secours plus efficace contre la langueur, le relâchement où entraîne insensiblement le poids de la nature, que cette émulation qui règne entre tous les membres de ces saintes sociétés, pour s'animer mutuellement par l'édification de leurs exemples à la persévérance chrétienne, sans laquelle, hélas ! tout devient inutile, tout est perdu pour l'éternité ?

Quelle force, quel courage ne leur inspire pas la confiance envers Marie, pour triompher de tous les obstacles qui s'opposent à leur sanctification ; pour les soutenir contre leur propre faiblesse, contre le penchant et l'inclination au mal, contre les assauts des

tentations, contre les charmes du monde, contre les ruses du démon, contre tous les efforts des ennemis de leur salut ? A qui accordera-t-elle plus libéralement sa protection, ses faveurs, qu'à ceux qui, dévoués à son culte d'une manière plus spéciale, s'appliquent aussi plus soigneusement, chaque jour, à les mériter, en travaillant avec zèle à lui plaire.

Ces associations, en effet, ne se bornent pas dans leurs pratiques, comme on le verra dans la suite, à une piété stérile : leur caractère propre et spécial, est de porter les âmes à l'exercice des bonnes œuvres et des vertus chrétiennes, à copier pour cela le digne modèle qu'elles leur proposent, à retracer dans leurs mœurs et dans toute leur conduite, la sainteté de cette incomparable vierge qu'ils honorent ; à imiter sa pureté, son humilité, son détachement, sa patience, sa douceur, sa charité, toutes les vertus dont elle a donné de si grands exemples. Quelles leçons plus propres à former de vrais chrétiens, à faire revivre parmi eux le véritable esprit du christianisme ?

On se tromperait donc grossièrement, si l'on ne jugeait de ces dévotions que selon leur simplicité apparente. C'est par leurs fruits qu'il faut en apprécier le mérite : elles ont chacune les propriétés de *cette semence* de l'évangile, *la plus petite de toutes*, qui, reçue *dans une bonne terre, dans un cœur bon et excellent, devient un grand arbre* (Matth. XIII. 31.), où les vrais fidèles, en s'élevant dans le ciel, comme *les oiseaux* dans l'air, *trouvent leur asile* et leur appui. L'expérience justifie sensiblement cette vérité ; elle nous montre aussi que ceux qui font une exacte profession de ces dévotions, ne sont pas or-

dinairement ceux qui sont les moins vertueux, et dont la religion reçoive moins d'honneur.

Il faut bien qu'elles produisent cet effet, puisque les avantages qu'elles offrent dépendent de la fidélité à observer les pratiques qu'elles prescrivent, qui concourent toutes à cette fin. Sans cela, la profession en deviendrait inutile. Que serait-ce qu'un associé qui se glorifierait d'en porter le nom, sans en faire les œuvres ? Quelle part pourrait-il avoir à la protection de Marie et au trésor commun des bonnes œuvres et des mérites, que grossissent chaque jour les fidèles associés ? C'est encore un des grands avantages, que procurent ces saintes confréries, qui ne tendent qu'à resserrer leurs membres par les liens de la communion des saints ; à s'entr'aider les uns et les autres, par un concert unanime, tels qu'autrefois les premiers chrétiens, qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme ; chacun d'eux peut regarder ce trésor commun, comme son bien propre ; et en travaillant pour l'avantage de tout le corps, il n'a point à craindre de se faire aucun tort à lui-même : au contraire, plus il mettra de son côté, plus il est assuré d'accroître ses avantages. Il en est de ces pieuses sociétés, par un sorte de comparaison et à plusieurs égards, comme de celles qu'établissent entre eux *les enfans du siècle*, pour leurs intérêts temporels, où le gain et le profit augmentent à proportion, et deviennent, pour chacun, d'autant plus considérables, qu'il a fourni pour sa part une somme plus abondante. Et pour nous servir de la pensée du grand évèque de Génève : dans ces asso-

ciations, il y a toujours beaucoup à gagner et jamais rien à perdre.

Non-seulement elles contribuent à la sanctification des vrais fidèles, mais encore à la conversion des pécheurs. Si les uns y sont admis, les autres n'en sont pas exclus. Dès qu'ils sont résolus de sortir de l'état du péché, elles leur en fournissent tous les moyens dans leurs saintes pratiques, qui n'ont pour but que le règlement de leurs mœurs et la réforme de leur conduite. Quelle ressource un pécheur, qui veut quitter le tombeau du péché, ne trouve-t-il pas dans les prières de cette multitude innombrable d'associés ; dans les gémissements et les larmes de tant d'âmes saintes, qui, comme autant de Marthes affligées, de Maries désolées, demandent instamment la résurrection de leur frère ? Quel motif plus pressant, s'il diffère à rompre ses liens, que les reproches que lui fait sa conscience, de déshonorer la sainteté de la profession de serviteur et d'enfant de Marie, et que le désir qu'elle lui inspire de retourner à cette tendre mère qui lui tend les bras et qui se présente à lui comme *le refuge des pécheurs*, et leur puissante avocate auprès de Dieu ? Ne craindra-t-il pas de se rendre, par de nouvelles rechutes, entièrement indigne de ses bontés ? Voudrait-il encore travailler à sa perte, tandis que cette *Mère de miséricorde* lui ménage tous les moyens d'opérer son salut ? Son cœur fut-il le plus dur, le plus insensible, il faut qu'il s'amolisse et qu'il s'effraie à la vue du danger de son état, qu'il en sorte au plus tôt et qu'il travaille à réparer ses désordres par une sincère pénitence.

Tels sont les heureux fruits que produisent ces dévotions, bien entendues et bien pratiquées ; aucun des devoirs qu'elles imposent, qui ne tende à éloigner les âmes du péché, à les conserver dans la grâce, puisqu'autrement on ne peut jouir des priviléges qu'elles accordent. En un mot, elles n'ont d'autre fin que de conduire au salut éternel. Quel avantage, et pour le temps de la vie, et surtout à l'instant de la mort ! Quelle confiance n'inspire pas à un fidèle associé, le saint nom de Marie tant de fois invoqué ; le souvenir de tant d'années passées à son service, ou, chaque jour, il l'a conjurée de se montrer sans cesse favorable à un pauvre pécheur, mais particulièrement, dans cette heure critique qui va décider de son sort pour l'éternité !

Et quelles ressources ne lui offre pas ce corps d'associés toujours subsistant, qui n'oubliera pas qu'il en était membre. Outre les derniers suffrages qu'il en reçoit à ses funérailles, il peut compter sur toutes les bonnes œuvres de ses frères, de tous les religieux et religieuses de l'ordre d'où l'association dépend ; et tandis qu'on ne pensera plus à lui en ce monde, ou qu'on ne songera qu'à profiter de ses dépouilles terrestres, sans inquiétude sur son sort éternel, sa mémoire vivra dans le souvenir de ses chers associés, qui s'empresseront à lui ménager une prompte entrée *dans le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.*

Quels biens précieux ! quels riches avantages ! Ils sont d'autant plus dignes d'estime et de recherche, qu'on peut très-aisement y prendre part et se les ap-

proprier. En effet, ces saintes associations subsistent sans aucun motif d'intérêt temporel ; elles ouvrent aux plus pauvres les trésors de grâces qu'elles possèdent. Le léger tribut qu'on y paie chaque année, n'est point de l'essence de l'association : ce n'est qu'une convention purement arbitraire, établie entre ceux des associés qui veulent, de leur bon gré et de leur propre mouvement, contribuer à l'entretien du service, et des messes qu'ils désirent qu'on célèbre particulièrement à leur intention, et pendant leur vie et après leur mort ; convention, comme on le voit, qui ne touche nullement le fond et la substance de ces dévotions, auxquelles toute personne, dont le nom est inscrit sur les régistres de ces confréries et qui en suit les pratiques, n'est pas moins véritablement associée que les autres, et n'a pas moins de droit qu'eux aux grâces et aux priviléges que nous allons exposer.

ARTICLE III.

Priviléges de ces dévotions.

ILS consistent dans les indulgences que l'église leur a accordées, et que chaque associé peut gagner aussi souvent qu'il veut y apporter les dispositions requises à cet effet.

Ces indulgences de l'une et de l'autre confrérie, n'étant pas pour la plupart fixées aux mêmes jours, et aux mêmes exercices ; laissent à ceux qui sont enrôlés dans toutes les deux, la liberté de multiplier par-là leurs richesses. Mais pour s'en assurer le gain, il faut en bien connaître la nature et les effets, ainsi

que les conditions auxquelles l'église les accorde. Développons ces idées en peu de mots.

SECTION I.

Des indulgences.

L'indulgence est la remise, non du péché, mais de la peine due au péché. Et pour entendre ceci, on doit savoir, qu'après que le péché est pardonné par la digne réception du sacrement de pénitence, ou par la contrition parfaite avec le désir de recevoir ce sacrement, dans le cas où il est impossible de le recevoir, il reste encore à satisfaire à la justice divine, par les peines temporelles qu'il faut nécessairement souffrir dans cette vie ou dans l'autre. Or, l'église pleine de tendresse envers ses enfans, pour suppléer selon le pouvoir que lui a donné Jésus-Christ, à leur impuisance et à la faiblesse de leurs satisfactions, puise dans le trésor des mérites infinis de ce divin Sauveur, de quoi acquitter entièrement ou au moins diminuer le nombre de leurs dettes. Comme elle peut lier ou délier les pécheurs, selon leurs dispositions, par rapport à la coulpe du péché, elle exerce aussi sur eux cette même autorité, par rapport à la peine du péché, en se relâchant quelquefois à leur égard, des satisfactions qu'elle leur impose, en leur remettant totalement, ou seulement en partie, les peines temporelles qu'il faudrait subir ici-bas, ou dans le purgatoire, au lieu des peines éternelles que méritaient leurs péchés, avant qu'ils fussent pardonnés.De-là cette dénomination d'*indulgence plénière* et d'indulgence partielle ou *non-plénière*, selon l'usage de l'église qui

prescrivait, pour l'expiation de certains péchés, certain nombre d'années, de jours, de quarantaines, c'est-à-dire autant de fois quarante jours de pénitence.

Il faut remarquer que cette dernière indulgence peut se gagner plusieurs fois chaque jour ; l'*indulgence plénière*, étant attachée à la réception des sacremens, on ne peut aussi la gagner qu'une seule fois le jour.

SECTION 2.

Des indulgences particulières aux confréries du St. Rosaire et du St. Scapulaire.

Les confréries du saint Rosaire et du saint Scapulaire, outre beaucoup d'indulgences qui leur sont particulières, dont on parlera ci-près, ont quatre indulgences plénières toutes semblables : la première, qu'on peut gagner le jour qu'on y entre ; la seconde, le jour de la fête principale ; la troisième, un dimanche de chaque mois, et la quatrième, à l'article de la mort.

Il faut observer que cette dernière indulgence appliquée selon la formule qu'on trouvera à la fin de ces instructions, doit-être regardée, non pas comme une absolution sacramentelle, telle que celle que l'on reçoit dans le tribunal de la pénitence, mais seulement, ainsi que nous l'avons dit d'abord, comme une application de la rémission des peines que mérite encore le péché, quoiqu'il soit déjà entièrement pardonné quant à la couple, c'est-à-dire quant à l'injure qu'il avait faite à Dieu ; et quoique la tache, dont il avait souillé l'ame, ne subsiste plus. L'application de cette dernière indulgence se fait par forme d'abso-

lution, pour acquitter les dettes qui restent à payer à la justice divine, même après le pardon du péché. Elle opère, par proportion, les mêmes effets, à l'égard des peines dues au péché, que le sacrement de pénitence, par rapport au péché-même.

Telle est la vertu des indulgences, qui nous sont offertes si libéralement dans ces saintes associations. Avec quel empressement ne devons-nous pas saisir toutes les occasions d'en profiter, surtout si nous considérons d'une part, le peu de zèle que nous avons pour expier nos péchés, la lâcheté et la langueur de nos pénitences ; et de l'autre, le grand nombre de dettes que nous avons contractées envers la justice de Dieu, et le petit nombre de jours, peut-être, hélas ! qui nous restent pour y satisfaire ? Combien regretterions-nous, en l'autre vie, ces occasions si favorables, si nous les avions négligées ici-bas ? Ah ! si les rigoureux supplices qu'on y éprouve, étaient présens à notre esprit, ne dussions-nous ne les abréger que de quelques jours, en profitant des secours que nous offrent ces dévotions, nous nous trouverions alors bien dédommagés des légères peines qu'ils nous auraient pu coûter.

Ce que nous nous empresserions de faire pour nous-mêmes, la charité nous porterait aussi à le faire pour les autres, spécialement pour ceux qui, engagés autrefois avec nous au service de la Reine du ciel, méritent par-là, de notre part, des soins plus particuliers. C'est dans cette vue que l'église permet aux associés d'appliquer aux ames des défunts, à leur choix, *par voie de suffrage*, les indulgences, dont

elle enrichit leurs confréries : je veux dire, que, comme elle met entre les mains des vivans, un prix suffisant pour payer eux-mêmes leurs dettes, elle leur donne aussi la liberté d'offrir à Dieu avec elle, pour les défunts, ce même prix qu'il ne peut refuser d'accepter, puisqu'il est tiré du trésor surabondant des mérites de Jésus-Christ, de la très Ste. Vierge et de tous les saints unis à ce divin chef.

SECTION 3.

Des conditions requises pour gagner les indulgences.

Mais, à quelles conditions l'église accorde-t-elle aux associés le privilége des indulgences, et en quel état doivent-t-ils être pour les gagner ?

1° Il faut qu'ils soient en état de grâce, puisque l'indulgence suppose le péché remis, et qu'on ne pourrait être déchargé de la punition temporelle qu'il mérite encore après le pardon, tandis que l'on en serait actuellement coupable aux yeux de Dieu, et digne par conséquent de ses châtimens éternels.

2° Il faut qu'ils soient *vraiment pénitens et contrits* de leurs péchés ; qu'ils travaillent, chacun selon ses forces, à les expier par les œuvres satisfactoires : car on ne tire plus ou moins de fruit des indulgences, qu'à proportion de ce qu'on apporte plus ou moins de zèle et de ferveur pour les gagner ; qu'on a plus ou moins de douleur et de repentir de ses péchés ; qu'on fait plus ou moins d'efforts, pour satisfaire à la justice de Dieu.

3° Outre ces œuvres prescrites par les souverains pontifes, il faut encore, pour gagner l'indulgence plénière, se confesser et communier, le jour auquel ils

l'accordent ; prier, pour obtenir la paix et la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la sainte église. Pour remplir cette condition, on peut réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave*, ou quelque autre prière, dans le désir d'obtenir ces trois grands biens. Il ne faut point s'inquiéter, si, dans la récitation de ces prières, ces trois objets ne reviennent pas distinctement à la mémoire ; il suffit absolument qu'on ait la volonté de prier pour les fins marquées dans les bulles des papes, et de vouloir ce qu'ils ont voulu en accordant l'indulgence. Ils laissent aussi la liberté de se confesser la veille des fêtes et des autres jours où l'on se propose de gagner les indulgences, et de communier dans telle église que l'on voudra. Il convient mieux cependant de faire cette commuion, autant qu'on le pourra, dans celles où ces confréries sont érigées.

SECTION 4.

Que les indulgences ne dispensent pas de faire pénitence.

Il est aisé d'apercevoir, par l'exposé de ces trois conditions, que l'église, dans la concession des indulgences, loin de dispenser les associés de l'obligation de satisfaire à Dieu par les œuvres de pénitence, la suppose au contraire, en ne les accordant qu'à la sincérité de notre repentir et aux efforts que nous faisons, pour venger sur nous-mêmes, l'outrage que nos péchés ont fait à Dieu. Mais, comme nos pénitences et nos satisfactions ne peuvent toujours être que très-faibles et très-bornées, par rapport à sa justice qui ne voit en nous que des débiteurs insolvables, l'épouse

de Jésus-Christ nous offre un ample supplément à notre faiblesse et à notre impuissance, en nous ouvrant le riche trésor des grâces et des mérites que son divin époux lui a confié, pour ceux de ses enfans qui font de leur côté, tout ce qu'ils peuvent, afin de se rendre dignes de ses largesses, par leur fidélité à accomplir tout ce qu'elle leur prescrit.

ARTICLE IV.

Réponses aux prétextes qu'on allègue contre ces dévotions.

L'EXPOSITION simple et abrégée que nous venons de faire de ces deux dévotions, suffit pour en donner la plus haute idée, ainsi que pour leur concilier toute la vénération qu'elles méritent, et détruire tous les vains raisonnemens qu'on pourrait leur opposer. Mais comme *nous sommes redevables à tous, et que nous devons être toujours prêts à répondre pour notre défense, à tous ceux qui nous demanderont raison de notre attachement* pour elles, nous allons réfuter, en peu de mots, les prétextes dont plusieurs se servent pour les rejeter, ou au moins pour se dispenser de les embrasser. Les uns les regardent comme des nouveautés, des singularités qui attachent le simple, qui l'entretiennent dans une aveugle confiance envers Marie, lui font oublier l'essentiel de la religion et ce qu'ils doivent à la médiation de Jésus-Christ ; les autres craignent de contracter des obligations, dont l'omission les rendrait coupables, et de *s'imposer un joug qu'ils ne pourraient porter.* Pour peu qu'on approfondisse ces différens prétextes, on ver-

ra clairement qu'ils ont pour véritables causes, ou le respect humain, un orgueilleux mépris pour la piété ; ou un faux zèle pour Jésus-Christ et sa religion, et une froide indifférence pour le culte de sa mère, ou une timidité scrupuleuse et mal-fondée, ou la paresse et la négligence pour le salut. En voici les preuves.

SECTION I.

Ces dévotions ne sont point nouvelles ni singulières.

Plus de cinq cents ans d'antiquité les mettent à l'abri du reproche de nouveauté ; et si l'on considère que les pratiques qu'elles admettent, font partie du culte que la religion a toujours enseigné, on ne trouvera en elles aucune singularité. Mais, si l'on compare le très-petit nombre des vrais chrétiens, de ces fidèles observateurs des saintes pratiques de la religion, avec le très-grand nombre de ceux qui les négligent, qui en méprisent même les plus essentiels devoirs ; sans parler encore de ceux qui les décrient et qui s'en raillent : il est clair que les premiers doivent passer dans l'esprit de ceux-ci pour des êtres singuliers. C'est ainsi que les fidèles de l'église naissante étaient, aux yeux du monde, un spectacle de singularité, qnoiqu'ils n'eussent rien de singulier que la profession du christianisme, qui les lui rendait odieux. Et encore aujourd'hui, où la vraie piété est si rare, où le déchêt de la religion se manifeste si visiblement de toutes parts ; un vrai chrétien, qui en suit exactement toutes les pratiques, ne paraît-il pas, au milieu de cette défection générale, un homme extraordinaire ? Qu'on ne soit donc pas surpris si, par rapport aux dévotions dont nous parlons, le monde toujours

possédé du même esprit, exerce contre elles, ses malignes censures ; si, toujours disposé à blâmer, à critiquer quiconque tient une conduite opposée à la sienne, il regarde avec un superbe dédain et accuse de singularité, ceux qui les pratiquent.

Mais cette singularité, où prend-elle sa source ? Qui en sont les premiers auteurs ? Sont-ce ces vertueux fidèles qui honorent la religion par des pratiques qu'elle recommande, qu'elle autorise ; des pratiques, en elles-mêmes, si conformes à la simplicité de la foi, qui devrait être le partage de tous les chrétiens ? Ne sont-ce pas plutôt ces esprits superbes et orgueilleux, dont le nombre est si prodigieusement multiplié ; qui, accoutumés à se singulariser en tout, et jusques dans la religion, en se faisant un honneur et un mérite de l'abandonner même dans les points essentiels, s'éloignent de ceux-ci, et, avec un mépris dédaigneux, font à ceux qui s'y attachent, le même reproche qui fut fait autrefois à l'un des plus grands serviteurs de Dieu : *Eh quoi ! vous demeurez encore dans votre simplicité !*

Car dans la supposition que tous les chrétiens, ou du moins le plus grand nombre, dociles à la voix de l'église leur mère, suivissent ses conseils, en profitant des moyens de salut qu'elle leur présente dans ces pieuses sociétés ; on ne verrait alors aucune singularité. Mais faudra-t-il, pour plaire au monde et grossir la foule de ses sectateurs, que les membres de ces saintes associations se désunissent, se séparent, renoncent aux grâces et aux priviléges que l'église leur accorde ; et que tous ceux qui pourraient, comme eux et avec eux, profiter de ces avantages, les

fuient, les méprisent, les décrient, pour éviter de paraître singuliers ? Quel homme, avec un reste de bon sens et de piété, hésiterait dans ce cas à prendre son parti ? L'embarras sur le choix, ne serait-il pas la plus étonnante singularité ?

Ici donc, comme dans tous les faux jugemens que porte l'aveugle prévention, le vice reproché tombe, non pas sur les accusés, qui n'en sont nullement coupables, mais sur les accusateurs, qui en sont l'unique cause. Après tout, cette singularité prétendue, dont le monde voudrait faire un crime aux fidèles serviteurs de Marie, sera toujours aux yeux d'une piété solide et éclairée, un sujet d'honneur et de gloire, propre à les animer de plus en plus, à joindre au culte de vénération, le culte d'imitation qu'ils doivent à cette vierge incomparable, que l'église appelle, par excellence, la vierge singulière, *Virgo singularis ;* non précisément parce qu'elle a été comblée des plus illustres prérogatives et des plus glorieux privilèges, mais encore parce que, dans toute la conduite de sa vie elle s'est distinguée et singularisée entre toutes les autres créatures, de la manière la plus parfaite.

SECTION 2.

La confiance qu'inspire la pratique de ces dévotions n'est point vaine et ne diminue rien de celle que nous devons avoir en Jésus-Christ.

Nous savons que Jésus-Christ est notre souverain médiateur, par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu. Loin de faire aucun tort à sa médiation, c'est même pour en obtenir plus surement les

effets, que nous employons auprès de lui celle de Marie. Nous allons au Père par le Fils, et au Fils par la Mère. L'un est médiateur de puissance, et l'autre est médiatrice de grâce et d'intercession. En nous attachant singulièrement au service de Marie, dans ces associations, nous n'avons en vue que de nous unir plus étroitement, par elle et avec elle, à Jésus-Christ son divin Fils, pour assurer notre salut. Telle est la fin que nous nous proposons dans l'exercice de nos dévotions. Les entendre autrement, ce serait une illusion si grossière, qu'un esprit dégagé de toute prévention, n'aura garde de nous l'imputer.

Il est vrai qu'on peut se sauver sans être enrôlé dans ces dévotions, mais non pas sans les grâces qu'elles procurent, sans les secours qu'elles fournissent, sans les moyens qu'elles prescrivent pour parvenir au salut, qui consistent dans le fréquent usage de la prière, le recueillement intérieur, l'esprit de piété, la réception des sacremens, l'exercice des bonnes œuvres, l'éloignement des vices et la pratique des vertus. Tels sont les motifs et les raisons qui fondent la juste confiance que nous avons en ces dévotions, et qui nous assurent la protection de la mère de Dieu.

SECTION 3.

L'idée des devoirs, des obligations que l'on contracte en entrant dans ces sociétés, n'a rien qui doive effrayer.

Des engagemens purement libres et volontaires de notre part, n'emportent jamais avec eux la rigueur de la loi et du précepte. Ils ne peuvent nous lier mal-

gré nous et au-delà de ce que nous prétendons. On peut manquer à les remplir, sans pécher, même véniellement, et par conséquent aussi sans aucune nécessité de s'en confesser. Ainsi pense l'église et tous les docteurs catholiques. C'est sur ce principe, que le grand évêque de Genève, qui conseillait si fort aux fidèles d'entrer dans ces saintes associations, rassurait les ames timides et scrupuleuses qui le consultaient, sur la crainte de manquer à en remplir les devoirs : *Ces pratiques,* leur disait-il, *sont plutôt recommandées ; il y a de grands avantages* pour ceux qui les observent, *que manquent de gagner ceux qui les négligent ; mais manquement tout-à-fait exempt de péché.* Cette décision, jointe à une multitude d'autres d'un si grand poids, doit bannir à cette égard toute inquiétude, tout scrupule et jusqu'au plus léger soupçon de défiance. Il n'y aurait que le mépris de ces pratiques, qu'on ne peut présumer dans les ames de ce caractère, qui rendrait réellement coupable.

SECTION 4.

Les obligations attachées à ces sociétés, ne sont point aussi onéreuses qu'on se l'imagine.

Quant aux difficultés qu'on y envisage et qui les font trouver, dit-on, trop onéreuses, la seule inspection du détail que nous ferons de chacune en particulier, montrera qu'il y a dans ces plaintes plus d'exagération que de vérité et de sincérité. S'appliquer à des devoirs de religion, aux œuvres de la piété chrétienne, assister aux exercices publics, aux offices de ces confréries, s'approcher des sacremens, réciter

chaque jour quelques prières pour mériter la protection de Marie et lui marquer son dévouement ; sont-ce-là des difficultés pour quiconque désire s'avancer dans l'affaire de son salut ? Cet assujétissement purement volontaire, peut-il être regardé comme un joug onéreux, un fardeau accablant, un obstacle à remplir les devoirs de son état, puisqu'on peut s'acquitter de ces pratiques journalières partout et en tout temps ; qu'il n'est pas même nécessaire de faire ces prières à genoux ou dans un lieu retiré ; qu'on a la liberté jusques dans ses occupations ordinaires, de s'y recueillir, d'y tenir son esprit et son cœur élevés vers Dieu.

Ces pratiques sont en effet à la portée de tout le monde, également propres aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, aux savans et aux simples, aux personnes de tout sexe et de toute condition. Chacun peut facilement les remplir : le père et la mère dans le sein de leur famille, l'artisan à son travail, le marchand dans son commerce, le laboureur à sa charrue, le religieux dans son monastère, le roi, même au milieu de sa cour. Ce sont les exemples édifians qu'ont donnés, dans chaque siècle et dans tous les états, une multitude de saints, qui, du haut de la gloire, déposent tous unanimement en faveur de ces dévotions.

Qu'on lise l'histoire de la vie de ces saints, l'on verra combien leur fidélité à en remplir les exercices, a contribué à leur sainteté, et que, loin de les trouver pénibles et rebutans, ils en faisaient au contraire leur joie et leurs délices. Le témoignage qu'ils en rendent, fondé sur l'expérience qu'ils en ont faite, peut-il être rejeté ?

CHAPITRE II.

Après avoir considéré en général ce qui regarde les dévotions du saint Rosaire et du saint Scapulaire, nous allons exposer plus particulièrement ce qu'elles sont en elles-mêmes, les caractères principaux qui les distinguent entre elles, par rapport à leur essence, à leur objet, aux avantages et aux obligations qu'elles renferment.

LA DEVOTION DU S. ROSAIRE.

ARTICLE I.

En quoi consiste cette dévotion.

LA dévotion du SAINT ROSAIRE consiste à honorer les principaux mystères de la vie de JESUS-CHRIST et de sa sainte mère : elle nous met continuellement devant les yeux cet homme-Dieu, l'*auteur* et le *consommateur de notre foi*, le *pontife de la religion et des biens futurs*, que ses travaux et ses souffrances nous ont mérités. Elle nous propose pour second objet, la mère et la première adoratrice du Verbe incarné, qui, intimement unie à lui, eut tant de part à ces grands mystères, et qui a tant concouru à l'œuvre importante de notre salut.

Le saint Rosaire bien approfondi, bien connu, n'est en lui-même que l'esprit du christianisme, un précis de l'évangile, l'abrégé de la religion. C'est la dévotion propre à tous les chrétiens ; c'est un livre ouvert à

toutes sortes de personnes, aux plus simples comme aux plus parfaits. Dans ce livre chacun peut apprendre à s'élever à la plus haute contemplation, à pratiquer les plus sublimes vertus, en méditant, par une méthode aussi sure que facile, les objets les plus intéressans que la foi nous propose.

C'est la dévotion de l'église, qui, durant le cours de l'année, honore successivement les mystéres du Sauveur et ceux de son auguste mère, afin de réveiller et d'entretenir dans les cœurs les sentimens de piété dont ils doivent être continuellement pénétrés à la vue de tout ce qu'ils ont fait pour nous et de ce que nous devons encore attendre d'eux.

Elle a signalé d'une manière éclatante son attachement et son zèle pour cette dévotion, par l'établissement de cette fête solennelle, qu'elle célèbre, chaque année, pour remercier le Seigneur des marques visibles de protection qu'il lui a accordées, surtout dans cette fameuse victoire qu'il fit remporter aux chrétiens, par l'intercession de la très-sainte Vierge, sur les infidèles, qui, malgré la supériorité de leurs forces, furent défaits dans le sanglant combat donné en 1571, le premier dimanche d'octobre, près du golfe de Lépante. C'est à l'occasion de cette mémorable journée, qu'elle a depuis ajouté aux litanies, ces paroles : *Auxilium christianorum*, Secours des chrétiens. Ainsi, le saint Rosaire est comme une armure céleste qu'elle met entre les mains des fidèles, pour résister aux attaques des ennemis de leur salut. Parmi les hérétiques, c'est le symbole de la catholicité, la marque des vrais enfans de l'église.

C'est la dévotion des souverains pontifes, des prélats, des rois, des princes et des plus grands saints. Les Louis, les Philippe de Néri, les François de Borgia, les Thérèse, les Vincent de Paul, l'admettaient dans leurs exercices de piété et s'en occupaient délicieusement. Saint Charles-Borromée, saint François de Sales, évêques si célèbres, étaient aggrégés à cette confrérie, et en inspiraient fortement les pratiques à leurs peuples, pour les raisons qu'on a vues, (*ch.* 1, *art.* 2, *p.* 144). Grand nombre d'autres illustres prélats, entre lesquels on compte l'immortel Bossuet, la lumière du clergé de France, le savant Huet, évêque d'Avranches, l'ont éprouvée et en ont relevé, par leur exemple, le prix et les avantages. Les papes Jean XXII, Urbain IV, Adrien V, Sixte IV, Grégoire XIII, Clément VII, Clément XI, Benoît XIV, d'heureuse mémoire, l'ont honorée de magnifiques éloges, et décorée de glorieux priviléges. Les plus puissans monarques, entr'autres Louis le Grand, à l'exemple de saint Louis, son aïeul, en faisait une profession publique aux yeux de ses sujets. Les hommes apostoliques, les plus fameux missionnaires, tels que le père le Méun, le père Yvan, recommandaient cette dévotion comme un moyen efficace pour bannir des ames l'empire du démon et du péché, et y substituer le règne de Jésus-Christ et de sa grâce. Quels fruits n'en retira pas saint Dominique, dans ces missions du Languedoc, où il commença à enseigner cette méthode facile d'honorer les mystères de ce divin Sauveur et de sa bienheureuse mère ? Par l'explication qu'il en fit aux hérétiques et aux pécheurs qui les *ignoraient* et les

blasphémaient, il réussit à les détromper de leurs erreurs, à les tirer de leurs déréglemens et à affermir les justes dans les sentiers de la vertu.

Aussi, quoi de plus propre à produire ces effets salutaires, que les prières dont le saint Rosaire est composé ? C'est le *Pater*, appelé l'oraison dominicale ou prière du Seigneur, parce que Jésus-Christ lui-même l'a dictée : prière dont toutes les autres ne sont que des explications, et qui renferme tout ce que nous pouvons demander pour la gloire de Dieu, pour nous-mêmes et pour le prochain, pour le temps ainsi que pour l'éternité. C'est encore l'*Ave, Maria*, ou salutation angélique, formée des paroles de l'ange envoyé de Dieu à la Ste. Vierge, pour la saluer et lui annoncer le grand mystère de l'incarnation ; de celle que lui adressa Ste. Elizabeth inspirée du ciel, pour la féliciter de son bonheur ; et d'une courte supplication, consacrée par l'autorité de l'église universelle, pour réclamer sa puissante protection, en vertu de son auguste titre de mère de Dieu. Ces prières si excellentes, qui sont le fondement de la dévotion du saint Rosaire, en justifient la solidité ; elles ne peuvent manquer d'assurer le succès de nos demandes, si elles sont récitées selon le véritable esprit, tel que nous le développerons bientôt.

ARTICLE II.

Pratique du S. Rosaire, ou manière de le réciter.

CETTE pratique, comme toutes les autres pratiques de la religion peut être considérée par rapport

à ce qu'elle a d'extérieur et de spirituel ; c'est-à-dire selon la lettre et selon l'esprit. La lettre, c'est l'ordre et la distribution des prières vocales qu'on doit réciter ; l'esprit, c'est l'attention, la fin, le but qu'on se propose en les récitant.

SECTION 1.

Manière de réciter le saint Rosaire, considéré selon la lettre.

Le Rosaire entier est composé de quinze dizaines, ou de trois chapelets, (chacun de cinq dizaines,) pour honorer les quinze mystères qui sont les objets de cette dévotion : (ce qui le distingue du chapelet ordinaire, composé de six dizaines et de trois petits grains, pour honorer les soixante-trois années qu'on croit que la sainte Vierge a vécu sur la terre).

Après avoir fait le signe de la croix, on récite le symbole des apôtres, en français, *Je crois en Dieu*, etc. ou en latin, *Credo in Deum*, etc. pour faire sa profession de foi sur les principaux mystères de notre religion : ensuite un *Pater*, ou *Notre Père*, etc. sur le premier gros grain ; et un *Ave, Maria*, ou *Je vous salue, Marie*, etc. sur chacun des trois petits grains qui suivent, auxquels on ajoute le v. *Gloria Patri*, ou *Gloire soit au Père*, etc. avec le R. *Sicut erat* ou *Comme au commencement*, etc. tel qu'on le trouvera ci-dessous.

On commence la première dizaine destinée à honorer le premier mystère par un *Pater*, ou *Notre Père*, etc., qu'on récite sur le gros grain, et dix *Ave*, ou *Je vous salue*, etc., qu'on récite sur les petits grains;

et, en finissant cette dizaine, on ajoute *Gloria Patri,* ou *Gloire soit au Père,* etc. On continue de la sorte, soit en latin soit en français, à réciter chaque dizaine en l'honneur de chacun des mystères que propose cette dévotion ; et l'on récite, ou toutes les quinze dizaines de suite, ou en plusieurs parties, comme cinq à la fois, et même moins, ainsi qu'on le juge à propos. Au reste, cette méthode est très-commune, et nous ne l'exposons ici qu'en faveur des personnes qui pourraient l'ignorer.

Ce nombre de quinze dizaines, composé de quinze *Pater* en l'honneur des quinze mystères du saint Rosaire, contient cent cinquante *Ave, Maria,* qui répondent aux cent cinquante psaumes qui entrent dans la composition des divins offices. Ainsi le saint Rosaire est pour les fidèles, qui ont en tout sens moins de facilité, un excellent abrégé qui les met à portée de suivre sans peine, à certains égards, l'ordre de la prière publique. C'est pour cela que plusieurs papes l'ont appelé *le psautier de la sainte Vierge.*

Mais à quoi bon, diront peut-être certains esprits, à qui tout déplaît en matière de dévotion, à quoi bon ce nombre fixé et déterminé des mêmes paroles ? Pourquoi cette répétition ennuyeuse et rebutante ?

Il est aisé de leur montrer que cette répétition est pleinement autorisée et justifiée par l'exemple de Jésus-Christ, qui, dans le jardin des oliviers, ne se lassait pas de faire continuellement à son Père la même prière et dans les mêmes termes, *Que votre volonté soit faite ;* par l'avertissement qu'il nous a donné de ne pas imiter les païens, qui ne songeaient qu'à faire dans leurs supplications de longs discours,

variés et arrangés avec soin ; par le rapport marqué que cette répétition met entre le culte de l'église du ciel, qui ne cesse de chanter, à la gloire du Très-Haut : *Sanctus*, Saint, Saint, etc., et celui de l'église de la terre, qui redit si souvent, au commencement, à la fin et dans le cours de ses prières : *Pater noster, Ave, Maria, Deus, in adjutorium, Gloria Patri*, etc. Si nous usons comme elle de redites, ce n'est pas que nous doutions de la bonté attentive de celui qui *entend* même jusqu'à *la préparation de nos cœurs* ; c'est pour lui témoigner le désir ardent que nous avons d'obtenir ses grâces, qu'il n'accorde qu'à la *persévérance*, et, comme il nous l'enseigne, qu'après avoir *frappé plusieurs fois.*

Mais ce nombre fixe de quinze dizaines, de dix *Ave* en chaque dizaine, qu'a-t-il en lui-même de blâmable ? Les bornes qu'on doit se prescrire dans la récitation de ses prières, n'obligent-elles pas aussi à se renfermer dans un certain nombre ? Dieu lui-même n'a-t-il pas *fait tout avec poids, nombre et mesure ?* Serait-il donc essentiel à la piété de n'avoir ni ordre, ni règle ? L'église n'a-t-elle pas aussi déterminé le nombre de ses offices et de toutes les parties qui le composent ? Ce n'est pas, au reste, qu'on s'imagine que ce nombre qui forme chaque dizaine, ou celui de toutes ensemble, ait quelque vertu particulière. On ne s'y attache que parce qu'il rappelle à l'esprit le nombre des mystères qu'on honore, et qu'il le décharge, ainsi que les grains du chapelet ou du Rosaire, de l'attention gênante de tenir, pour ainsi dire, compte des paroles que la bouche prononce. Cet exercice

si facile, devient par là utile à tout le monde. Les personnes même incapables de lecture, peuvent s'en occuper saintement et prier des heures entières sans ennui et sans dégoût.

Par toutes ces raisons que nous ne faisons qu'indiquer, et que chacun peut facilement étendre et développer, il est constant que le Rosaire, à n'en considérer même que l'extérieur et la lettre, a des caractères qui le rendent digne de notre vénération. C'est une écorce précieuse qui annonce d'excellens fruits, qui renferme tout le suc et toute l'onction d'une piété vraiment tendre et solide, qui nous fera goûter les douceurs d'une *manne cachée*, appropriée à nos différens goûts et à nos divers besoins. Hâtons-nous de l'expérimenter : passons aux sentimens intérieurs, dont les pratiques extérieures et sensibles sont le symbole et le gage ; et, après avoir envisagé le saint Rosaire selon la lettre, tâchons d'en bien pénétrer l'esprit.

SECTION 2.

Manière de réciter le saint Rosaire, considéré selon l'esprit.

Connaître Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé, voilà la fin du chrétien et le principal objet de cette dévotion. Le saint Rosaire, comme nous l'avons dit, est destiné par son institution, à honorer les quinze principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur et de son auguste mère. Il se divise en trois parties, dont chacune renferme cinq de ces mystères, qu'on appelle vulgairement *mystères joyeux*, *mystères douloureux*, *mystères glorieux*, qui sont sous ces trois

rapports, de concert avec la très-sainte Vierge, le sacrifice que Jésus-Christ a offert pour la gloire de son Père et pour la rédemption des hommes. Dans les mystères de la première partie, l'on se réjouit, comme elle, à la vue des préparatifs consolans de ce grand sacrifice : ou l'on est percé d'un glaive de douleur, en méditant dans les mystères de la seconde partie, les douloureuses circonstances qui l'ont accompagné ; ou bien l'on contemple dans ceux de la troisième partie, le triomphe et la gloire qui en sont les fruits immortels.

Ainsi le saint Rosaire nous met comme entre les mains *le don de Dieu* par excellence, celui qui renferme tous les autres, Jésus-Christ par lequel et *avec lequel il nous a donné tout, en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science.* C'est le livre ouvert à tous les chrétiens, où chacun d'eux peut puiser *la connaissance de cette charité sans bornes à notre égard, qui surpasse toute connaissance* et *remplit de toutes les richesses ;* des fruits de grâces et de bénédictions que procure *la parfaite intelligence de ce mystère de Dieu le Père et de Jésus-Christ,* son divin Fils : avantage au prix duquel tous les autres étaient vils et méprisables : *tout était même une perte,* au jugement du grand apôtre. Le saint Rosaire fournit donc à quiconque veut l'approfondir, une source intarissable de lumières et de sentimens, qui se présentent d'eux-mêmes à l'esprit et au cœur, qui les remplissent d'un contentement solide, d'une joie délicieuse, en leur découvrant, dans la personne du Verbe incarné, une foule de qualités aimables qu'il a daigné prendre pour nous; et les rapports les plus augus-

tes et les plus touchans qu'il veut bien avoir avec nous. A mesure qu'on les pénètre, qu'on les contemple, on avance *de foi en foi, de clarté en clarté* dans la sublime connaissance de ces divins mystères. *Le feu* de l'amour sacré *s'allume en* les méditant. Le spectacle de *son excessive charité envers nous*, réveille la nôtre à son égard : on s'attendrit à la vue de tout ce qu'un Dieu a bien voulu faire et souffrir pour nous ; on se pénètre de reconnaissance pour ses bontés ; on se confond d'y avoir si mal répondu, d'avoir si peu profité de ses grâces ; on prend la résolution d'y être fidèle. On conçoit ce que c'est que le salut, lorsqu'on envisage ainsi de près ses travaux et ses souffrances qui nous l'ont mérité ; ce que c'est que le péché, en considérant tout ce qu'il lui a coûté pour l'expier ; et l'on déteste ce monstre abominable, on le craint, on le fuit, l'on se porte généreusement à en détruire en soi les œuvres, à en extirper jusqu'aux moindres restes et à satisfaire par toutes les voies possibles à la justice divine. A la vue des glorieux triomphes de cet homme-Dieu, on s'anime à le suivre et à travailler pour s'assurer la possession de ce bonheur ineffable qu'il nous a préparé dans le ciel, où il est entré comme notre souverain médiateur, et où Marie, notre puissante avocate auprès de lui, s'intéresse tant, pour ceux qui imitent les vertus que renferment ces grands mystères.

Ce n'est pas précisément, comme l'on voit, pour exercer notre foi et nourrir notre piété, mais encore pour régler nos mœurs, et nous porter à la pratique des vertus, qui doivent également concourir à l'œuvre importante de notre salut, que le saint Rosaire nous

propose dans ces différens mystères, les exemples de Jésus et de Marie, ces parfaits modèles de sainteté. C'est pour nous remplir de leurs sentimens, et mériter par notre fidélité à les imiter, d'être un jour glorifiés avec eux. La connaissance et l'amour conduisent naturellement à l'imitation des objets qu'on honore : à force de les étudier, on en prend insensiblement le caractère ; on exprime chaque jour dans sa conduite quelque nouveau trait de ressemblance qui rapproche d'eux : tel est l'esprit du saint Rosaire.

SECTION 3.

Méthode pour réciter avec fruit le saint Rosaire.

Cette méthode consiste à s'occuper intérieurement des réflexions et des sentimens qui doivent accompagner les prières qu'on récite pour honorer chaque mystère, et demander la pratique d'une vertu qui y éclate principalement, et dont il nous offre les motifs et le modèle. Dans la distribution des trois parties ou chapelets qui composent le saint Rosaire, nous avons suivi un dessein, un plan très-connu, où après l'annonce du sujet de chaque mystère, on indique à la tête de chaque prière qui le suit, la vertu qui doit en être le fruit. Mais comme ces prières, pour la plupart, s'écartent trop de leur objet principal, il a fallu les retoucher, ou plutôt les refondre presqu'entièrement, afin de les rapporter à leur unique but, et d'éviter par-là de partager l'attention qui doit se fixer toute entière sur le sujet qu'on médite.

C'est donc uniquement pour l'aider, et non pour la gêner par une contention toujours déplacée, que l'on

propose ici cette méthode. *Où se trouve l'Esprit de Dieu, là doit aussi régner la sainte liberté*, qui fait le caractère *de ses* vrais *enfans*. Si cet *esprit de grâce et de prière répandu sur nous*, nous porte, pendant tout le temps que nous consacrons à la récitation du saint Rosaire, à nous occuper de la méditation d'un seul mystère, qui nous touchera plus particulièrement, ou de la demande d'une vertu qui nous sera plus nécessaire ; suivons l'attrait ; arrêtons-nous sur cet objet aussi long-temps, et autant de fois que nous le désirerons.

Outre les fins particulières pour lesquelles on peut le réciter, on s'en propose encore de générales. On s'y occupe des besoins de l'église militante et de l'église souffrante, en appliquant la première partie, ou le premier chapelet pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes ; le second pour les agonisans et les affligés ; le troisième pour le soulagement des ames du purgatoire. Ces applications qui ne tendent qu'à resserrer les nœuds de la charité entre nos frères et nous, ne peuvent nous priver des effets des demandes que nous formons pour nous-mêmes : nous éprouverons un jour à notre tour, dans quelqu'une de ces situations critiques, sans que nous y pensions, que ce n'aura pas été en vain que nous nous serons intéressés pour eux.

On peut réciter le saint Rosaire en commun ; et on en récite ainsi publiquement une partie, ou un chapelet, dans plusieurs paroisses, surtout les premiers dimanches du mois. Depuis le commencement de l'Avent jusqu'au dimanche de la Septuagésime, on médite les mystères joyeux ; depuis ce dimanche

jusqu'à Pâque, les mystères douloureux; depuis Pâque jusqu'à l'Avent, les mystères glorieux. Une personne dit à haute voix ; *Je crois en Dieu*, ou *Credo in Deum*, etc. et toute l'assemblée reprend à ces paroles, *Je crois au Saint-Esprit*, *ou Credo in Spiritum*, etc., et achève le symbole. On partage de la sorte l'oraison dominicale, à ces mots : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain*, ou *Panem nostrum*, etc. et la salutation angélique, à ceux-ci : *Sainte Marie, mère de Dieu*, ou *Sancta Maria, mater Dei*, etc., et avant de commencer chaque dizaine, la même personne lit, comme ci-après, le sujet du mystère et la prière qui le suit.

Nous ne parlons point ici du Rosaire perpétuel, qui consiste à choisir dans l'année une heure qu'on emploie à le réciter entièrement, à méditer sur les mystères, ni de la communion pendant quinze samedis ou autres jours, pour honorer les quinze mystères, et obtenir quelque grâce spéciale. Ces pratiques, quoique très-saintes et sanctifiantes en elles-mêmes, et que chacun peut suivre selon son attrait, ne sont point essentielles à la dévotion du saint Rosaire, et supposent toujours la méthode que nous exposons ici. Développons-en toute l'utilité.

Pour réciter dévotement et avec fruit le saint Rosaire, on commence par offrir à Dieu l'intention qu'on doit s'y proposer. On dit ensuite sur la croix le symbole des apôtres ; sur le premier grain, l'oraison dominicale, pour rendre hommage à l'adorable Trinité, et trois fois la salutation angélique, pour honorer les admirables rapports par lesquels la très-sainte Vierge

a été associée aux trois personnes divines. On ajoute à ces trois salutations le v. *Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* R. *Comme au commencement, à présent et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il,*—ou en latin, v. *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.* R. *Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæeula sæculorum. Amen.* Ce v. se dit à la fin de chaque dizaine.

A Rome, on y joint celui-ci : V. *Que les noms de Jésus et de Marie soient loués.* R. *Maintenant et dans l'éternité.*—Et il y a cent jours d'indulgences accordés, pour chaque fois qu'on prononce ce dernier verset.

On lit le sujet du mystère qu'on veut méditer, pour en prendre l'esprit, et la prière qui suit, pour obtenir la pratique de la principale vertu qu'il représente. On peut, pendant la récitation de chaque dizaine, s'en rappeler fréquemment le souvenir, par une courte addition insérée à la salutation angélique, en la manière suivante :

AU PREMIER CHAPELET.

Après ces paroles : *Béni soit le fruit de vos entrailles,*—ajoutez,

A la 1ère. dizaine :

Jésus, que vous avez conçu en vous disant la servante du Seigneur, et qui nous donne l'*humilité.*—*Ste. Marie, mère de Dieu,* etc.

A la 2e. dizaine :

Jésus, que vous portiez dans votre sein, en visitant sainte Elizabeth, et qui nous donne *la charité envers le prochain.*

A la 3e. dizaine :

Jésus, qui est né de vous dans une étable, et qui nous donne *le détachement des biens de la terre.*

A la 4e. dizaine :

Jésus, que vous avez présenté au temple le jour de votre Purification, et qui nous donne *la pureté.*

A la 5e. dizaine :

Jésus, qui vous a été soumis, lorsque vous l'avez trouvé dans le temple, et qui nous donne *la vertu d'obéissance.*

AU SECOND CHAPELET.

Après ces paroles : *Béni soit le fruit de vos entrailles*,—ajoutez,

A la 1ère. dizaine :

Jésus, qui, dans son agonie, causée par la vue de nos péchés, s'est conformé à la volonté de son Père, et qui nous donne *la résignation. Ste. Marie, Mère de Dieu*, etc.

A la 2e dizaine :

Jésus, qui a été flagellé, et qui nous donne la *patience*.

A la 3e. dizaine :

Jésus, qui a été couronné d'épines, et qui nous donne l'*amour du mépris*.

A la 4e. dizaine :

Jésus, qui a porté sa croix au calvaire, et qui nous donne la *force et le courage dans nos peines*.

A la 5e. dizaine :

Jésus, qui a été crucifié, priant pour ses bourreaux, et qui nous donne l'*amour des ennemis*.

AU TROISIEME CHAPELET.

Après ces paroles : *Béni soit le fruit de vos entrailles,*—ajoutez,

A la 1ère. dizaine :

Jésus, qui est ressuscité et qui nous donne une *foi vive.* *Ste. Marie,* etc.

A la 2e. dizaine :

Jésus, qui est monté au ciel, et qui nous donne une ferme *espérance.*

A la 3e. dizaine :

Jésus, qui a envoyé le Saint-Esprit, et qui nous donne un *zèle ardent.*

A la 4e. dizaine :

Jésus, qui vous a élevée au ciel, et qui nous donne une *piété tendre envers vous.*

A la 5e. dizaine :

Jésus, qui vous a couronnée reine du ciel, et qui nous donne *la persévérance.*

PRIERES

Qu'on peut dire avant et après la récitation du saint Rosaire.

Avant la récitation du saint Rosaire.

NOUS vous offrons, Seigneur, le St. Rosaire que nous allons réciter, en union des prières que Jésus-Christ, votre cher Fils, et sa sainte mère, vous ont faites, et que tous les fidèles associés à cette dévotion vous font encore sur la terre, pour honorer les grands mystères de notre salut : daignez éclairer nos esprits, toucher nos cœurs, nous inspirer un ardent désir de pratiquer les vertus qu'ils renferment, et nous accorder par eux tous les secours dont nous avons besoin.

(On peut ici demander quelque grâce particulière).

Nous vous l'offrons aussi *(Si c'est la première partie)* pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes ; *(Si c'est la seconde)*, pour les agonisans et les affligés ; *(Si c'est la troisième)*, pour le soulagement des ames du purgatoire.

Faisons notre profession de foi par la récitation du symbole : *Je crois en Dieu*, ou *Credo in Deum*, etc. Adorons la Très-Sainte Trinité en récitant l'oraison dominicale : *Notre Père* ou *Pater noster*, etc. Saluons la sainte Vierge en qualité de fille du Père Eternel, de mère du Fils de Dieu, d'épouse du Saint-Esprit. Pour cela disons trois fois : *Je vous salue, Marie,* ou *Ave, Maria*, etc.

Après la récitation du saint Rosaire ou du Chapelet.

O Dieu Tout-puissant, dont le Fils unique nous a mérité le salut éternel par les mystères de sa vie que nous honorons dans le saint Rosaire de la bienheureuse Vierge, sa mère ; faites-nous la grâce d'en conserver sans cesse le souvenir, en les méditant comme elle, au fond de notre cœur ; d'imiter les grands exemples que nous y donnent Jésus et Marie, ces modèles si parfaits, pour nous rendre dignes de vos complaisances et de vos faveurs

ici-bas, et de votre éternelle récompense dans le ciel. Ainsi soit-il.

Si on le récite seul en son particulier, on peut mettre ces prières au singulier, en disant : *Faites-moi la grâce, &c.* On peut faire de même aux autres formules suivantes.

PREMIERE PARTIE.
DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES JOYEUX.

I. MYSTERE.

L'Annonciation et l'Incarnation du Fils de Dieu.

Demandons la vertu d'humilité.

UN Dieu s'anéantit, en prenant la forme d'un esclave, pour réparer la gloire du Très-Haut, outragée par l'orgueil, source de tous les péchés des hommes, qu'il vient expier. La sainte Vierge, quoique comblée de grâces, et choisie du Seigneur pour être sa mère, fait profession d'être son humble survante. O prodigieux abais-

sement du Fils ! ô profonde humilité de la mère ! serais-je encore superbe, rempli de vanité et d'estime pour moi-même ! Apprenez-moi à m'humilier sans cesse à la vue de ma misère et de mon néant.

Notre Père, ou *Pater noster,* &c. et dix fois : *Je vous salue, Marie,* ou *Ave, Maria,* &c. Ensuite, *Gloire soit au Père,* ou *Gloria Patri,* &c. ci devant, *page* 176.

II. MYSTERE.

La Visitation.

Demandons la charité envers le prochain.

LE Verbe incarné n'attend point qu'il soit visité parmi les hommes pour leur communiquer ses dons ; la grâce ignore les longs retardemens. Marie qui l'a conçu dans son sein, le porte en diligence chez Zacharie. Dans cette visite, Jean-Baptiste et sa mère Elizabeth sont remplis du Saint-Esprit. Divin Jésus, venez ainsi embrâser mon cœur de cette ardente charité que vous avez apportée sur la terre. O vierge, si justement bénie entre toutes les femmes, puisque par vous, votre Fils a

commencé à répandre sur nous ses bienfaits ; faites que je les éprouve sans cesse, que je m'empresse comme vous à marcher au secours du prochain ; que je m'applique à le servir, et à l'édifier par de pieux entretiens et de bons exemples.

III. MYSTERE.

La naissance du Sauveur.

Demandons le détachement des biens de ce monde.

JESUS naissant dans une étable, condamne notre attachement aux biens sensibles de la vie présente, et nous apprend à mépriser les honneurs, par l'état humiliant où il se réduit ; les richesses, par son extrême pauvreté ; les plaisirs, par les souffrances qu'il endure. C'est à ces marques, ô Jésus ! que vous voulez être reconnu pour mon Sauveur : inspirez-moi une sainte horreur pour tout ce que le monde estime et recherche. Divine mère, qui, pénétrée des mêmes sentimens que votre cher fils, avez toujours vécu dans le détachement le plus universel, obtenez-

moi, pour l'imiter, comme son fidèle disciple, et parvenir au salut, de renoncer à mes sens, à mes passions et aux vains désirs du siècle.

IV. MYSTERE.

La Présentation de J. C. au temple, et la Purification de la Ste. Vierge.

Demandons la pureté.

LA victime pure et sans tache, seule capable de satisfaire pour nous, s'offre au Très-Haut à notre place par les mains d'une vierge qui, devenue plus pure, en devenant sa mère, était exempte de la loi qui obligeait toutes les femmes à venir au temple pour se purifier. Elle ne rougit pas, dans la cérémonie de cette loi, de se voir confondue avec son divin Fils parmi les pécheurs. O Jésus ! ô Marie ! vous m'apprenez qu'on ne peut être jamais assez pur pour oser paraître devant le Dieu de toute sainteté. Imprimez donc dans mon ame l'amour de la parfaite pureté ; que je n'aie jamais honte de me purifier de mes fautes ; que je veille sans ces-

se sur moi-même, pour éloigner de mon cœur tout ce qui pourrait blesser les regards de la souveraine majesté, et lui faire de ce cœur que je lui offre, un temple qui lui soit entièrement consacré.

V. MYSTERE,

Le recouvrement de Jésus au temple.

Demandons l'obéissance.

JESUS, conduit tous les ans à Jérusalem, par Marie et Joseph, s'y arrête, sans qu'ils s'en aperçoivent. Après l'avoir cherché pendant trois jours, ils le retrouvent enfin, dans le temple au milieu des docteurs. Il revient avec eux à Nazareth, où il ne cesse de leur être soumis. Combien de fois vous ai-je perdu, ô mon aimable Jésus ! en perdant votre grâce et votre amour, par mes désobéissances et mes révoltes ? Quelle multitude d'infidélités n'ai-je point à me reprocher ? Que de résistances à vos divines inspirations ; que d'opposition à vos saintes volontés, qui m'exposent au danger de vous éloigner et de vous refroidir à mon égard ? Ah !

préservez-moi de ce malheur. Et vous, ô tendre mère, qui ressentîtes tant de joie d'avoir recouvré ce cher objet, que vous aviez perdu sans votre faute, faites qu'après l'avoir cherché et retrouvé par une sincère pénitence, je ne m'occupe plus qu'à lui plaire par ma fidélité à lui obéir en tout et à tous ceux qui le représentent

Si l'on finit ici, on dit l'oraison : O Dieu tout-puissant, *ci-dessus, page* 181.

SECONDE PARTIE DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES DOULOUREUX.

I. MYSTERE.

L'AGONIE DE JESUS AU JARDIN DES OLIVIERS.

Demandons la résignation à la volonté de Dieu.

LE Sauveur, accablé de tristesse, saisi de crainte et de frayeur, réduit à une cruelle agonie, qui fait sortir de tout son corps une sueur de sang à la vue des affreux

tourmens qu'il va souffrir pour expier tous les crimes du monde, qui se présentent en foule à son esprit, se soumet aux ordres rigoureux de son Père. O mon Sauveur, pénétrez-moi de cette vive douleur que vous ont causée mes péchés ; que je les pleure, comme vous, avec des larmes de sang ! Qu'au moins pour les réparer, j'accepte avec une entière soumission, malgré les répugnances de la nature, toutes les épreuves, toutes les peines qu'il vous plaira de m'envoyer ; que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne. O mère de douleur, qui vous êtes si parfaitement conformée aux desseins de Dieu sur votre cher fils, dans tout le cours de sa passion, obtenez-moi par la vertu de sa douloureuse agonie, cette parfaite résignation à tout ce que la justice divine voudra me faire éprouver de pénible et d'affligeant.

II. MYSTERE.

La flagellation.

Demandons la patience.

QUEL spectacle aussi touchant que

cruel ! le Sauveur se laisse attacher à une colonne, déchirer de fouets, couvrir de plaies ! Il reçoit sur sa chair sacrée tous les coups que je méritais de porter éternellement pour mes iniquités. Il souffre sans se plaindre les plus indignes traitemens, et moi je me plains des plus petites peines. Oui, c'est moi, divin agneau, qui ai armé contre vous ces mains barbares qui vous ont couvert de sang et de blessures : et vous gardez le silence ! adorable silence ! bien capable d'étouffer mes plaintes, mes murmures, mes ressentimens dans les occasions si fréquentes où ma délicatesse et ma sensibilité se croient blessées. Vierge pleine de douceur, qui avez si vivement ressenti toutes les cruautés qu'ont exercées les bourreaux contre cette innocente victime, obtenez-moi la patience dans les maux et dans toutes les adversités.

III. MYSTERE.

Le couronnement d'épines.

Demandons l'amour du mépris.

Le roi de gloire est couronné d'épines, revêtu d'un manteau, mis au rang des

scélérats, exposé aux railleries et aux insultes des méchans. C'est visiblement l'homme de douleur, rassasié d'opprobres, annoncé par les prophètes. O roi immortel des siècles ! je vous adore sous cet appareil qui vous déshonore aux yeux des hommes, et par lequel vous réparez mon orgueil, mon ambition, la vanité de mes pensées, l'estime présomptueuse de moi-même, la recherche des préséances et des distinctions, en devenant vous-même moins semblable à un homme qu'à un vil ver de terre. Apprenez-moi par votre exemple à préférer d'être mis au dernier rang, à faire mes délices des outrages et des affronts qui me sont si justement dus pour tant de crimes qui m'ont rendu si difforme à vos yeux. Vierge sainte, qui avez partagé les ignominies de cet homme-Dieu, demandez-lui pour moi l'amour du mépris et des humiliations.

IV. MYSTERE.

Le portement de la croix.

Demandons la force et le courage dans nos peines.

LE Sauveur épuisé par tout le sang qu'il avait répandu, marche, ou plutôt se traîne, au calvaire, chargé du pesant fardeau de la croix, de toutes les iniquités du monde. Cet énorme poids eut écrasé tout autre que vous, ô Jésus ! qui êtes la force même de Dieu. Daignez me revêtir de cette force toute divine dans mes souffrances et mes tribulations ; que je porte courageusement après vous et avec vous la croix que mes péchés ont formée et mise sur vos épaules ; que votre faiblesse apparente me fortifie, qu'elle affermisse mes pas dans la route du calvaire, où vous m'appelez avec tous vos fidèles disciples. O Marie, digne fille d'Abraham, qui conduisiez sur la montagne votre cher Isaac, prête à l'immoler même de vos propres mains, si Dieu l'eût exigé pour mon salut, aidez-moi à me remplir de cette force gé-

néreuse qui me soutienne au milieu de mes peines, et m'élève au-dessus des faiblesses de la nature.

V. MYSTERE.

Le crucifiement.

Demandons l'amour des ennemis.

APRES une multitude de tourmens affreux, l'Agneau de Dieu s'offre lui-même au sacrifice, s'étend sur l'autel de la croix. On lui perce les pieds et les mains avec de gros clous, on les enfonce à coups redoublés ; le sang coule à grands flots de ses plaies. Il n'ouvre la bouche que pour prier et demander grâce en faveur de ses bourreaux. O charité excessive d'un Dieu ! faites expirer dans mon cœur tout sentiment d'aigreur et d'inimitié contre mes frères ; affermissez-moi dans la résolution que je prends de les aimer, de pardonner à mes ennemis, de prier pour eux. Mère de douleur ! qui m'avez enfanté sur le calvaire à côté de l'autel où le fruit de vos entrailles s'est immolé pour moi, que votre tendresse jointe à la

sienne, m'inspire celle que je dois avoir pour tous les hommes qui sont vos enfans, même pour mes plus cruels persécuteurs.

Si l'on finit ici, on dit l'oraison : O Dieu tout-puissant, *ci-dessus, page* 181.

TROISIEME PARTIE
DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES GLORIEUX.

I. MYSTERE.

La Résurrection de Jésus-Christ.

Demandons la foi.

JESUS-CHRIST, sorti glorieux du tombeau, montre évidemment qu'il est le Fils de Dieu, Dieu lui-même ; que sa religion est toute divine, la seule véritable. C'est ainsi, ô mon Seigneur et mon Dieu, que vous affermissez ma foi ; mais rendez-la vive et agissante par la pratique des œuvres qui distinguent un ressuscité à la

grâce. Que je meure chaque jour aux objets des sens ; que ma vie soit désormais cachée en Dieu avec vous ; que je perde le goût des choses de la terre, que je n'en aie plus que pour les choses du ciel. Vierge auguste, dont la foi toujours grande, toujours courageuse, n'avait besoin que de la parole divine pour se soutenir, obtenez-moi de vivre continuellement de la vie de la foi, et de régler sur elle toute ma conduite.

II. MYSTERE.

L'Ascension de Jésus-Christ.

Demandons l'espérance.

APRES avoir consacré quarante jours à l'instruction de ses apôtres, Jésus s'élève en leur présence dans le ciel, où il est assis à la droite de Dieu son Père. Cet état de repos et de gloire, dont vous jouissez, ô mon aimable Rédempteur, pour prix de vos travaux, de vos souffrances et de vos humiliations, me montre ce que je dois attendre de votre bonté. Pon-

tife des biens futurs, souverain médiateur, puissant avocat auprès de Dieu, vous élevez sans cesse vers lui ces mains suppliantes, percées des plaies qui sont devenues pour nous la source de toutes les grâces. Quelle confiance ne m'inspirez-vous pas ! Vous nous avez tracé la route du ciel, vous nous y préparez une place, vous nous en ouvrez l'entrée pour nous réunir comme vos membres à vous qui êtes notre chef ; et puisque dans votre personne adorable, une portion de notre humanité habite déjà cet heureux séjour, nous pouvons donc aussi nous regarder, selon la pensée de votre apôtre, par une résurrection et une glorification commencées en vous, comme participans en quelque sorte de la gloire céleste. Attirez-moi donc après vous ; enlevez mon cœur, mes désirs et toutes mes affections. Mère du roi de gloire, faites que je soupire comme vous incessamment vers lui, que je ne me console d'être ici bas privé de son aimable présence, que par la ferme espérance de le rejoindre un jour.

III. MYSTERE.

La dessente de l'Esprit Saint.

Demandons le zèle.

TANDIS que les apôtres sont en prières dans la retraite, l'Esprit Saint, que leur avait promis le Sauveur, descend visiblement sur eux en forme de langue de feu, qui les embrâse de sa divine ardeur, pour annoncer la gloire de leur maître, et la parole du salut à tout l'univers. O Jésus, qui avez envoyé votre divin Esprit pour établir sur la terre le règne de la justice et de la grâce que vous nous avez méritées, comblez-moi par lui, des dons précieux qui enrichissent votre église : que ce feu sacré me purifie, et consume en moi tout ce qui peut vous déplaire ; que je brûle sans cesse pour votre gloire et pour ma sanctification. Digne épouse de ce divin Esprit, faites, par votre intercession, que mon cœur, comme le vôtre, lui soit à jamais consacré ; que je fuie le monde qui est son ennemi ; que le recueillement et la prière me tiennent toujours

prêt à l'écouter et à suivre avec empressement ses saintes inspirations.

IV. MYSTERE.

L'Assomption de la très-sainte Vierge.

Demandons la piété et la confiance envers elle.

DEPUIS l'Ascension du Sauveur, sa sainte mère ne faisait plus que languir sur la terre. Sa mort précieuse fut suivie d'une prompte et glorieuse résurrection. Les anges l'enlevèrent en triomphe dans le ciel. C'est ainsi que vous avez attiré auprès de vous, et couvert de l'éclat de votre magnificence, Seigneur, celle qui vous a revêtu de notre humanité en vous portant dans son sein. Vous déployez en sa faveur, toute l'affection, tous les sentimens d'un fils envers une mère tendrement chérie. C'est donc vous honorer vous-même, que d'honorer votre mère. Remplissez mon cœur des tendres sentimens dont le vôtre est pénétré pour elle ; et que toute ma vie je lui sois sincèrement

dévoué. Divine Marie, votre adorable Fils vous a donné pour enfans tous les chrétiens qui sont ses frères ; c'est le juste fondement de ma confiance en votre bonté : daignez m'en faire sentir les heureux effets.

V. MYSTERE.

Le couronnement de la très-Ste. Vierge.

Demandons la persévérance.

MARIE élevée au plus haut rang dans le ciel, ne voit au-dessus d'elle que l'adorable Trinité. Elle y est couronnée comme fille du Père, comme mère du Fils, comme épouse du Saint-Esprit ; reconnue et déclarée la reine des anges et des hommes, la dispensatrice des trésors célestes. Cette couronne de gloire dont vous ceignez le front de votre auguste mère, ô juste Juge, est aussi une couronne de justice, la consommation de toutes les grâces qu'elle a fait valoir avec tant de fidélité, la récompense de toutes les vertus qu'elle a pratiquées dans un si haut

degré de perfection. Accordez-moi, en vue de ses mérites et de sa puissante médiation auprès de vous, le don inestimable de la persévérance finale, qui doit couronner tous les autres dons que vous voulez bien nous communiquer par elle. Reine du ciel et de la terre, jetez sur moi un regard favorable : aidez-moi à répondre comme vous aux invitations de la grâce, et travailler constamment, par une vie sainte, formée sur la pratique de vos vertus, à mériter une sainte mort, et la glorieuse couronne qui en est le prix.

On dit l'oraison : O Dieu tout puissant, *ci-dessus, page* 181.

MANIÈRE D'ENTENDRE

La sainte messe en disant le chapelet, qu'il serait bon de faire apprendre aux enfans qui ne savent pas lire, avant d'être reçus à leur première communion.

COMME le sacrifice du corps et du sang de J. C., que le prêtre et les assistans offrent à la sainte messe est le vrai moyen de présenter à Dieu un culte digne de sa suprême majesté ; c'est-à-dire, 1o. De lui rendre l'honneur, le respect, l'adoration et l'amour qui lui sont dus ; 2o. De satisfaire pleinement à sa justice pour tous nos péchés ; 3o. De lui rendre de di-

gnes actions de grâces pour tous les bienfaits reçus de sa bonté ; 4o. D'obtenir pour nous et pour autrui, des grâces et des secours dans tous les différens besoins de cette vie : peut-on trop s'instruire de ce qu'il faut faire pour profiter de grands avantages, capables de détourner de dessus nous tous les malheurs, et de nous procurer un vrai bonheur pour le temps et pour l'éternité.

Or puisque le saint sacrifice de la messe est un renouvellement et une représentation de celui de la croix, nous ne pouvons mieux faire, en y assistant, que de suivre notre adorable Sauveur dans les différens états de sa passion et jusques sur le calvaire, où il offrit à Dieu son Père ce sang précieux, qu'il daigna répandre pour notre amour, et qu'il offre encore tant de fois, tous les jours, sur nos autels, pour nous attirer autant de grâces et de faveurs nouvelles, que nous apportons de dispositions à les recevoir ?

PENDANT L'INTROIT.

I. DIZAINE.

Pensez à l'agonie mortelle de Jésus, au Jardin des Olives.

Lorsque le prêtre incliné au bas de l'autel dit le Confiteor, *frappant humblement sa poitrine, dites :*

PAR cette prière que vous fites, ô Jésus mon divin Sauveur, dans le Jardin

des Olives, prosterné contre terre, et tout couvert d'une sueur de sang, pour demander à Dieu votre Père que votre mort servît à expier mes crimes, et à me combler de grâces et de bénédictions ; et par l'intercession de votre sainte mère, faites-moi la grâce de gémir, en votre divine présence, de vous avoir tant de fois prié sans respect et sans attention, et de m'être par-là rendu indigne de participer aux mérites et à la sainteté de la victime sacrée immolée sur nos autels.

PENDANT L'EVANGILE,

II. DIZAINE.

Pensez à la trahison de Judas.

NOUS vous honorons, adorable Jésus, trahi par Judas, vous laissant prendre et lier comme un doux agneau par une troupe de soldats, afin d'exécuter le dessein que vous aviez de vous sacrifier pour des criminels et des ingrats tels que nous sommes.

Nous vous conjurons par votre immense charité, et par l'intercession de votre

très-sainte mère, de ne pas permettre que nous vous trahissions jamais par d'indignes communions. Ce serait le faire d'une manière plus outrageante que ne le fit le perfide Judas.

Pendant l'offertoire qui se fait après le CREDO.

RECEVEZ, grand Dieu, l'offrande que nous vous faisons de nous-mêmes, unie à celle que Jésus-Christ votre Fils bien-aimé vous fit, de sa personne sacrée, pendant le cours de sa vie mortelle, et à l'oblation qu'il vous en fait encore à présent sur nos autels.

PENDANT LA PREFACE.

III. DIZAINE.

Pensez à Jésus-Christ couronné d'épines portant sa croix.

NOUS vous adorons, doux Sauveur de nos ames, flagellé, couronné d'épines, accablé sous le pesant fardeau de votre croix et encore plus sous le nombre infini de nos péchés, disant aux filles de Jérusalem :

Ne pleurez point sur moi, mais sur vous-mêmes.

Oh ! combien de fois avons-nous eu le malheur de fermer les oreilles de notre cœur à votre croix et à vos inspirations, lorsque vous nous avez excités à répandre des larmes salutaires sur le déplorable état de notre ame. Nous vous demandons, divin Jésus, par l'intercession de votre sainte mère, le don des larmes.

PENDANT L'ELEVATION.

IV. DIZAINE.

Pensez à Jésus-Christ élevé en croix.

RECEVEZ nos hommages, ô Jésus, roi du ciel et de la terre, élevé sur la croix, percé de clous, couvert de plaies, offrant à votre Père jusqu'à la dernière goutte de votre sang précieux, pour nous délivrer du péché, de la tyrannie du démon et de la mort éternelle, et priant pour vos bourreaux.

Nous vous supplions, ô divin maître de nos cœurs, par l'intercession de votre sainte mère, de présenter encore aujourd'hui au Père éternel, en notre faveur, ces plaies sa-

crées, pour nous obtenir une extrême horreur du péché, qui fut la seule cause de votre mort et de votre passion ; et une générosité chrétienne pour pardonner de bon cœur à nos ennemis.

PENDANT LA COMMUNION.

V. DIZAINE.

Pensez à J. C. mourant en croix et se donnant à nous dans le Très-St. Sacrement.

FAITES, ô Dieu tout-puissant, que nos cœurs soient pénétrés d'amour et de reconnaissance, en considérant la bonté avec laquelle J. C. votre Fils unique s'est livré à la mort pour nous, et la charité infinie qui l'a porté à nous donner, toutes les fois que nous le voulons, son corps et son sang pour la nourriture de nos ames.

Obtenez-nous, très-auguste reine du ciel et de la terre, la grâce de n'oublier jamais de tels bienfaits, et de nous consacrer entièrement à l'amour de ce souverain Seigneur, qui nous a aimés jusqu'au point de nous donner son Fils, et au service de ce

Fils adorable qui s'est donné à nous pour gagner notre amour.

ARTICLE III.

Cette partie de l'ouvrage contiendra d'abord un aperçu des devoirs à remplir dans la confrérie du saint Rosaire et des indulgences qu'on y peut gagner ; ensuite la date de son établissement à Québec, et aussi l'ordre des pratiques extérieures en usage dans de cette confrérie.

SECTION 1.

Devoirs des confrères et sœurs du saint Rosaire.

I. AVANT de se faire inscrire sur le régistre de la confrérie, il faut se confesser et communier le jour qu'on y donne son nom : sans cela on se priverait de l'indulgence accordée pour l'entrée à cette confrérie.

II. Il faut avoir un chapelet de cinq dizaines, ou un rosaire que l'on fait bénir par des religieux de l'ordre de saint Dominique, ou par un prêtre qui en a reçu d'eux le pouvoir. Cette première bénédiction suffit : si le chapelet ou rosaire est usé ou perdu, celui qu'on lui susbtituera n'en a pas besoin.

III. Réciter le rosaire tout entier ou trois chapelets chaque semaine, en un ou plusieurs jours. Un moyen bien facile pour s'acquitter de ce devoir, c'est de réciter le dimanche les trois premières dizaines, et deux chaque jour pendant le reste de la semaine.

IV. Se confesser et communier les premiers dimanches du mois ; les fêtes de Notre-Seigneur, où l'on célèbre quelqu'un des mystères du saint Rosaire ; et les fêtes de la très-sainte Vierge. Tous ces jours doivent être regardés par les associés comme autant de jours consacrés à leur dévotion, et de fêtes particulières de leur confrérie. La fête principale se célèbre le premier dimanche d'octobre. Elle a été fixée à ce jour par les souverains pontifes, pour la raison que nous avons rapportée, ch. 2, page 164.

V. Assister, si le temps et la commodité le permettent, à la procession qui se fait les susdits jours, ou au moins visiter l'autel du saint Rosaire, y prier pour les fins marquées, à l'effet de gagner les indulgences.

VI. Exercer, autant qu'il sera possible, la charité, surtout envers les associés malades ; leur procurer le secours des sacremens, assister à leurs funérailles, à leurs anniversaires, et généralement pratiquer à l'égard du prochain, tout ce qu'on désirerait pour soi-même.

VII. Les confrères et sœurs dangereusement malades, feront appeler le directeur de la confrérie, pour recevoir l'application de l'absolution ou de l'indulgence du saint Rosaire dont on trouvera la formule ci-après. Il est bon de l'attacher près de son lit, pour ne pas s'exposer à être privé de cette dernière grâce dans le cas d'un danger éminent.

SECTION II.

Indulgences accordées par les souverains pontifes aux confrère et aux sœurs du saint Rosaire.

(Voyez les conditions pour gagner l'indulgence, sect. 3. page 154).

1. INDULGENCE plénière pour ceux et celles qui, s'étant confessés et ayant communié, se font recevoir à cette sainte confrérie.

II. Indulgence plénière pour les confrères du Rosaire, qui s'étant confessés et ayant communié, assisteront à la procession du Rosaire qu'on fait aux fêtes de la sainte Vierge, et le premier dimanche de chaque mois. Paul V, dans son bref *Piorum hominum*.

III. Indulgence plénière pour les confrères du Rosaire, qui s'étant confessés et ayant communié, visiteront dévotement la chapelle du Rosaire, le premier dimanche de chaque mois et les fêtes des mystères du Rosaire et de la sainte Vierge. Grégoire XIII, *Ad augendam*.

IV. Indulgence plénière pour les confrères malades ou légitimement empêchés de visiter la chapelle du Rosaire aux jours susdits, pourvu qu'ils soient véritablement contrits, et qu'ils récitent la troisième partie du Rosaire. Sixte V, dans le bref *Dùm ineffabilia*.

V. Indulgence plénière à l'heure de la mort pour tous les confrères du Rosaire qui auront reçu le sacrement de Pénitence et de l'Eucharistie, ou du moins, si étant bien contrits, ils invoquent de bouche ou

de cœur le saint nom de Jésus. Saint Pie V, dans le bref *Consueverunt.*

VI. Les confrères qui visitent cinq autels dans l'église du Rosaire, ou cinq fois, le même autel, s'il n'y en a qu'un, gagnent toutes les indulgences accordées à ceux qui font les stations de Rome. Clément VII, *Etsi temporalium.*

VII. Toutes ces indulgences peuvent être appliquées par manière de suffrage, pour le soulagement des fidèles trépassés. Clément X, dans le bref *Cœlestium munerum*, 16 février 1671.

Le pape Benoît XIII a confirmé et renouvelé toutes les indulgences qui avaient été accordées à la confrérie du saint Rosaire par ses prédécesseurs, et a accordé à tous les fidèles qui le réciteront en entier, ou du moins la troisième partie, c'est-à-dire, un chapelet de cinq dizaines, cent jours d'indulgence pour chaque *Pater* et chaque *Ave.*

Il y a aussi indulgence pour les associés qui récitent le Rosaire perpétuel, et qui font la communion des quinze samedis. Voyez ci-devant, §. III. p. 175.

Ils peuvent aussi gagner un grand nombre d'indulgences par l'exercice des œuvres de charité envers le prochain.

Toutes ces indulgences accordées en différens temps, par plusieurs souverains pontifes, ont été confirmées par Benoît XIV, dans sa bulle du 16 déc. 1746.

SECTION III.

EXTRAIT *de la Patente de l'établissement de la confrérie du saint Rosaire à* QUEBEC.

DES l'an 1649, à la demande des fidèles des villes de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, le révérend père Fr. Chs. Thébault, supérieur des Frères Prêcheurs de St. Jacques de Paris, * du consentement de l'ordinaire, permit par sa lettre du 28 mai, l'établissement de la confrérie du saint Rosaire, dans les églises de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, avec toutes les indulgences, priviléges et faveurs dont elle jouissait aux lieux où elle était déjà légitimement établie.

* La Nouvelle-France dépendait alors du diocèse de Paris.

Le révérend père J. Bte. Carré, commissaire du révérendissime père général de l'ordre des Frères Prêcheurs dans l'Amérique Septentrionale, permit aussi l'établissement de la dite confrérie, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec, par une lettre de Paris en date du 16 déc. 1651, adressée à la révérende mère Marie De Forestière dite de St. Bonaventure, supérieure du monastère de la Miséricorde de l'ordre de St. Augustin et du dit Hôtel-Dieu de Québec.

Mais la petitesse de l'église paroissiale de Québec et de celle de l'Hôtel-Dieu, priva encore pendant quelques années les habitans et les citoyens de cette ville des précieux avantages qui leur étaient offerts par ces lettres, et en particulier par la bulle de N. S. P. le pape Innocent X, rapportée ci-après. Ce ne fut que le 1er. octobre 1656, (auquel temps l'église paroissiale de Québec venait d'être rebâtie,) que cette confrérie y fut enfin érigée et établie par le révd. père Joseph Poncet de la compagnie de Jésus, qui faisait alors les fonctions curiales dans

cette ville. Sa commission spéciale à cet effet, datée du 23 septembre précédent, est du révd. père Jean Deguen, supérieur de la compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, et vicaire-général de monseigneur l'archevêque de Rouen.

Dans la suite, on vit cette confrérie s'établir dans plusieurs paroisses du Canada ; où elle se soutient encore dans ses pratiques, par la piété d'un grand nombre de confrères et sœurs qui se font gloire d'imiter les premiers fidèles de cette colonie par leur dévotion envers la mère de Dieu.

BULLE

De Notre Saint Père le Pape INNOCENT X.

Contenant les indulgences accordées à la confrérie du St. Rosaire établie en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec.

INNOCENT, Pape dixième, pour mémoire perpétuelle.——Ayant appris

que dans l'église de la ville de Québec, située en la Nouvelle-France (qui de présent n'est d'aucun diocèse), il y a une pieuse et dévote confrérie de fidèles de l'un et de l'autre sexe, sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie du Rosaire (non toutefois pour des personnes d'un art particulier) canoniquement érigée ou à ériger, dont les confrères et sœurs ont coutume de pratiquer plusieurs œuvres de piété et de charité ; Nous, plein du désir que cette confrérie prenne de jour en jour de plus grands accroissemens, appuyés sur la miséricorde de Dieu tout-puissant, et l'autorité de ses bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, accordons à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui entreront dans la dite confrérie, lorsqu'elle aura été canoniquement érigée, *indulgence plénière*, le premier jour de leur entrée, si étant véritablement pénitens, et confessés, ils ont reçu le très-saint sacrement de l'Eucharistie ; comme aussi pareille *indulgence plénière* aux mêmes confrères et sœurs, tant enrégistrés qu'à enrégistrer

au temps à venir, dans la confrérie, à l'article de la mort de chacun d'iceux, qui, étant vraiment pénitens, confessés et munis de la sainte communion, ou au cas qu'ils ne l'eussent pu faire, étant au moins contrits, auront dévotement invoqué de bouche, s'ils le peuvent, sinon, au moins de cœur, le nom de Jesus. Nous accordons encore miséricordieusement en Notre-Seigneur, maintenant et pour le temps présent, à tous les confrères et sœurs de la dite confrérie, qui étant, comme il est dit ci-dessus, vraiment pénitens, confessés et munis de la sainte communion, auront dévotement visité chaque année l'église, chapelle, ou oratoire de la dite confrérie, le premier dimanche d'octobre, auquel jour se célèbre la fête de N. D. du Rosaire, depuis les premières vêpres, jusqu'au soleil couchant de ce même dimanche, et y auront prié Dieu pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre sainte mère l'église, semblablement *indulgence plénière* et rémission de tous leurs péchés.

De plus, nous accordons aux mêmes confrères et sœurs, qui étant véritablement pénitens, confessés et communiés, auront, comme il est dit, visité la dite église, chapelle, ou oratoire, et y auront prié en quatre jours de fête de l'année, qui auront été choisis une fois seulement par les confrères de la dite confrérie, avec approbation de l'ordinaire, au jour qu'ils auront fait cela, *sept ans et autant de quarantaines ;* et toutes les fois qu'ils auront assisté aux messes ou autres divins offices, qui seront célébrés ou récités dans la dite église, chapelle ou oratoire, ou aux assemblées, tant publiques que particulières, de la même confrérie, en quelque endroit qu'elles se fassent ; ou auront logé les pauvres, réconcilié, fait réconcilier, ou procuré la réconciliation des ennemis ; ou bien aussi qui auront accompagné à la sépulture les corps des défunts, tant de confrères et sœurs que des autres ; ou auront assisté à quelque procession que ce soit, faite par la permission de l'ordinaire, auront accompagné le très-saint sacrement de l'Eucharistie,

tant aux processions que lorsqu'on le portera aux malades, et en quelqu'autre manière ou lieu qu'il sera porté ; ou si étant empêchés, ils disent une fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, après que la cloche aura sonné pour en avertir ; ou s'ils récitent cinq fois la même oraison et salutation, pour les ames des défunts confrères et sœurs ; ou s'ils ramènent dans le chemin du salut celui qui s'en serait écarté, ou enseignent aux ingnorans les commandemens de Dieu, et les choses nécessaires au salut ; ou s'ils exercent quelqu'autre œuvre de piété et de charité que ce soit : toutes les fois, pour chaque exercice des œuvres pies susdites, nous leur accordons en la forme accoutumée de l'église, *soixante jours de pénitences* qui leur auraient été enjointes, ou qu'ils devraient d'autre part en quelque manière que ce pût être. Ces présentes devant valoir à perpétuité pour tout le temps à venir. Or, nous voulons que, s'il a été accordé autrefois aux dits confrères et sœurs, accomplissant les choses qui ont été dites ci-dessus, quelqu'autre

indulgence à perpétuité, ou pour un temps qui ne soit pas encore écoulé ; et que si la dite confrérie est déjà incorporée a quelque archiconfrérie, ou y était incorporée à l'avenir, ou unie en quelque manière que ce soit, les présentes et toutes autres lettres apostoliques ne leur servent en aucune manière ; mais que dès-là elles soient nulles.

Donné à Rome, à sainte Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 février 1654, de notre pontificat, l'an dixième.

P. Gualterius.

SECTION IV.

ORDRE DE LA PROCESSION

Qui se fait chaque premier dimanche du mois pour la confrérie du saint Rosaire.

On chante les litanies de la très-sainte Vierge, comme on les trouvera ci-après aux exercices du saint Scapulaire ; ensuite *Monstra te esse matrem*, et le reste de l'hymne *Ave, maris stella*, ou la prose *Inviolata*, ou même l'antienne, selon le temps, qu'on dit à la fin des complies,

avec l'oraison, dans la chapelle, ou devant l'autel de la confrérie : après quoi, on récite le chapelet en commun, selon la méthode indiquée ci-devant dans l'instruction.

Les confrères et sœurs de la dite confrérie ne doivent pas oublier que le dimanche susdit est pour eux un jour d'indulgence, et qu'il est de leur intérêt de faire ce qui est marqué pour se la procurer.

EXERCICE *de piété que l'on fait à la chapelle du St. Rosaire, suivant l'usage anciennement établi, le premier dimanche de chaque mois, immé diatement après le salut.*

Le prêtre, en surplis et avec l'étole, va à la dite chapelle, aussitôt que la bénédiction du Saint-Sacrement est donnée, et étant à genoux au bas du marchepied de l'autel, il dit :

† In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Benedicta sit sancta et individua Trinitas, & nunc & semper & per infinita sæculorum sæcula. R. Amen.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum

corda fidelium, & tui amoris in eis ignem accende.

℣. Emitte Spiritum tuum, & creabuntur;

℟. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti : da nobis in eodem spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

On ne dit point les litanies de la sainte Vierge, si on les a chantées à la procession, et si les autres pratiques spéciales du saint Rosaire ont eu lieu.

Le prêtre ensuite monte à l'autel, d'où il fait une courte exhortation sur la dévotion du saint Rosaire. Ensuite il annonce les indulgences que les confrères du saint Rosaire peuvent gagner pendant le mois et les messes qui doivent y être dites, et l'on finit par

Maria, mater gratiæ, &c.
Gloria tibi, Domine, &c.
Nos cum beatis angelis, &c.

Maniere *de recevoir les confrères du saint Rosaire.*

(Il faut avoir communié pour gagner l'indulgence prénière du jour de la réception.)

Le prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole de couleur blanche, ira à la chapelle de la confrérie du saint Rosaire, et la personne à recevoir étant à gen oux au balustre, un cierge à la main, il dira :

v. Adjutorium † nostrum in nomine Domini;
r. Qui fecit cœlum et terram.
v. Sit nomen Domini benedictum;
r. Ex hoc nunc & usque in sæculum.
v. Domine, exaudi orationem meam;
r. Et clamor meus ad te veniat.
v. Dominus vobiscum;
r. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, qui sanctarum societatum atque confraternitatum es auctor & institutor, ut illi qui ad eas aggregati et consocietati sunt cum majori constantiâ, charitate ac fidelitate tibi serviant, concede propitius ut hic famulus (*ou* hæc famula) qui (*ou* quæ) confraternitatem sub invocatione beatæ Mariæ de Rosario ingredi sibi proposuit, sit imitator (*ou* imitatrix) fidelis virtutum ejusdem sanctæ Mariæ, & sic possit ab eâ protegi, ac mereri ad vitam sempiternam pervenire, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui tecum vivit, &c.

On fait dire à la personne la prière ou consécration à la très-sainte Vierge, telle que ci-dessous.

Et ensuite le prêtre ajoute.

Et ego, auctorite quâ fungor, recipio

te ad confraternitatem sanctæ Mariæ de Rosario, investio ac participem te facio omnium bonorum spiritualium ejusdem societatis. In nomine Patris, † & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

On donne l'eau bénite à la personne, et on l'instruit de ce qui est prescrit à la page 205.

PRIERE

Ou consécration à la sainte Vierge, que l'on peut réciter quand on entre dans la confrérie du St. Rosaire et au jour de la rénovation.

O DIGNE fille du Père Eternel! ô digne mère du Verbe divin! ô digne épouse du Saint-Esprit! je révère en vous ces qualités admirables, qui vous assurent le plus profond respect des anges et toute la vénération des hommes; et je vous choisis aujourd'hui, en présence du ciel et la terre, pour ma mère, ma protectrice et mon modèle. Recevez la sincère protestation que je vous fais, de vous être pour toujours parfaitement dévoué, de combattre vos ennemis, de soutenir partout les intérêts de votre gloire, et de ne permettre jamais que par moi ou par ceux qui en dépendent, il soit fait ou dit aucu-

ne chose contre votre service ou votre honneur. Agréez l'entière confiance que j'ai en vous, ô la plus sainte des créatures ! obtenez-moi de mon divin Sauveur, je vous en supplie, par le sang précieux qu'il a versé pour le salut de tous les hommes, une horreur extrême du péché, et les grâces qui me sont nécessaires pour vivre dans la pratique des commandemens de Dieu, dans l'imitation de vos vertus et pour mourir fortifié des sacremens de l'église et dans l'état de grâce. Ainsi soit-il.

BENEDICTION

Des rosaires ou chapelets.

v. Adjutorium † nostrum in nomine Domini ;

r. Qui fecit cœlum et terram.

v. Domine, exaudi orationem meam ;

r. Et clamor meus ad te veniat.

v. Dominus vobiscum ;

r. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus, qui propter eximiam charitatem tuam, quâ di-

lexisti nos, Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum de cœlis in terram descendere, et de beatissimæ Virginis Mariæ dominæ nostræ utero sacratissimo, angelo nuntiante carnem suscipere, crucemque ac mortem subire, et tertiâ die gloriosè à mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate diaboli : obsecramus immensam clementiam tuam, ut hæc signa Rosarii in honorem et laudem ejusdem genitricis filii tui ab ecclesiâ tuâ fideli dicata, bene † dicas, et sancti † fices, eisque tantam infundas virtutem Spiritûs Sancti, ut quicumque horum quodlibet secum portaverit, atque in domo suâ reverenter tenuerit, et in eis ad te secundùm ejusdem sanctæ societatis instituta, divina contemplando mysteria devotè oraverit, salubri et perseveranti devotione abundet, sitque consors et particeps omnium gratiarum, privilegiorum et indulgentiarum, quæ eidem societati per sanctam sedem apostolicam concessa fuerunt, ab omni hoste visibili, et invisibili, semper, et ubique in hoc sæculo liberetur ; et in exitu suo ab ipsâ beatissimâ virgine Mariâ Dei

genitrice, tibi plenus bonis operibus, præsentari mereatur. Per eumdem Dominum, etc.

Deindè aspergantur aquâ benedictâ.

FORMULE

D'absolution ou d'indulgence plénière, que le confesseur accorde à l'article de la mort aux confrères du S. Rosaire, après les avoir confessés et absous.

Dicto *Confiteor* ab infirmo, si potest, vel ab aliis. et devotè invocato nomine Jesu, ore vel corde, confessarius dicat : *Misereatur, &c.* et *Indulgentiam, &c.* Deindè subjungat :

DOMINUS noster Jesus Christus, Filius Dei vivi, qui beato Petro apostolo suo, dedit potestatem ligandi atque solvendi, per suam piissimam misericordiam recipiat confessionem tuam, et remittat tibi omnia peccata quæcumque et quomodocumque in toto vitæ decursu commisisti, de quibus corde contritus et ore confessus es ; restituens tibi stolam primam quam in baptismate recepisti, et per indulgentiam plenariam à summis pontifici bus Innocentio VIII et beato Pio quinto

confratribus sacratissimi Rosarii in articulo mortis constitutis concessam, liberet te à præsentis ac futuræ vitæ pœnis; dignetur purgatorii cruciatus remittere, portas inferi claudere, paradisi januam aperire, teque ad gaudia sempiterna perducere, per sacratissima suæ vitæ, passionis et glorificationis mysteria sanctissimo Rosario comprehensa. Qui cum Patre et Spiritu sancto Deus unus vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Ant. Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, hunc ab hoste protege, et horâ mortis suscipe.

v. Ora pro eo, sancta Dei genitrix;

r. Ut dignus efficiatur promissionibus Christi.

OREMUS.

Defende, quæsumus, Domine, beatâ Mariâ semper virgine intercedente, istam ab omni adversitate creaturam tuam, ex toto corde prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis. Per Christum Dominnm nostrum.

r. Amen.

In omni tribulatione et angustiâ succurrat tibi pia virgo. Amen.

In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.

LA DEVOTION
DU SAINT SCAPULAIRE.

ABREGE

Des grâces et priviléges du SAINT SCAPULAIRE, *et des indulgences accordées à perpétuité par les papes à la dite confrérie, et aux églises de l'ordre des Carmes,—examinées, renouvelées et augmentées par N. S. P. le pape Clément X, en son bref* Commissa nobis, *du* 8 *mai* 1673, *confirmé par Innocent XI.*

Avec les œuvres de piété, et les jours marqués aux fidèles et aux confrères pour en profiter.

De la confrérie du saint Scapulaire.

LA confrérie du saint Scapulaire est une société spirituelle, approuvée dans l'église catholique, où quiconque s'enrôle, doit ajouter aux obligations essentielles du christianisme, certaines pratiques de dévotion, qui facilitent l'observation des commandemens de Dieu et produisent de grands trésors pour le ciel.

SECTION I.

La dévotion du saint Scapulaire.

LA dévotion du saint Scapulaire doit son origine au B. Simon Stock, général de l'ordre des Carmes, dans le treizième siècle. Ce fervent religieux, célèbre par l'austérité de sa vie, plein de confiance en la reine du ciel, lui demanda pour lui-même et pour ses fidèles serviteurs, quelque marque particulière de sa bonté. Après des instances vives et long-temps réitérées, accompagnées de soupirs et de larmes, elle exauça ses ardens désirs. " Re-" cevez, lui dit-elle, mon cher fils, recevez le " Scapulaire dont je vous fais présent, à vous et à " tout votre ordre : c'est à cette marque que je " veux désormais qu'on vous reconnaisse pour " mes alliés et pour mes frères. Je vous l'accorde " également pour tous ceux qui vous seront unis " en société : quiconque mourra, portant digne-" ment sur soi ce signe de ma protection, ce ga" ge de paix et d'alliance éternelle, ne souffrira " point les feux éternels."—*Dilectissime fili, recipe tui ordinis Scapulare, meæ confraternitatis signum, tibi & cunctis Carmelitis privilegium. In quo quis moriens æternum non patietur incendium, ecce signum salutis, salus in periculis, fœdus pacis & pacti sempiterni.*

Ce texte que l'on trouve dans un grand nombre d'ouvrages sur la dévotion au saint Scapulaire, et notamment dans les sermons du père de la Colom-

bière, Jésuite, tome 2, p. 378, renferme une déclaration expresse de la part de la très-sainte Vierge, en faveur des confrères associés à l'ordre du Carmel, par la profession de cette dévotion ; qui, bien pratiquée, comme nous l'expliquerons ci-après, ne peut manquer de leur être infiniment avantageuse. En se liant ainsi plus étroitement au service de cette reine du ciel, ils se rendent aussi plus dignes de ses complaisances : cette sainte livrée qu'ils portent en son honneur et comme le gage précieux de leur dévoument, les assure de sa bienveillance pour eux : elle les regarde comme ses enfans. Ce n'est pas que tous les chrétiens ne puissent prétendre à cette qualité ; mais l'affection toute particulière que lui portent ces fidèles associés, les distingue à ses yeux du commun des autres chrétiens, et leur donne sur son cœur, le même droit qn'ont entre les enfans d'une même famille, sur le cœur de leur mère, ceux qui lui sont plus sincèrement attachés que les autres.

SECTION II.

Aussi, que de bienfaits, que de secours, que de grâces et de faveurs de toutes les espèces ne reçoivent-ils pas de sa bonté, sous ce vêtement de salut dont elle les couvre ! Le détail en serait presqu'infini, puisqu'une foule d'écrivains ont consacré leurs plumes à en relever le prix et les avantages. Si, selon le sentiment des saints docteurs, tout vrai serviteur de Marie ne peut périr, que ne doivent pas espérer ceux qui lui sont spécialement dévoués, qui portent les marques de l'alliance qu'elle a daigné

faire avec eux, par la fidélité constante qu'ils lui ont jurée. De quels maux ne les préserve-t elle pas dans tous les temps, dans toutes les circonstances de la vie ? De quels dons ne les y comble-t-elle pas, et surtout à la mort, en leur ménageant le plus précieux de tous, celui qui surpasse tous les autres, que personne ne peut mériter, et duquel cependant dépend notre bonheur pour l'éternité ? C'est ce qu'elle fait, en leur procurant tous les moyens propres à les dérober aux flammes dévorantes de l'enfer.

Sa tendre charité pour ses chers associés, les suit même au-delà du trépas, en les soulageant promptement des peines du purgatoire. C'est ce que porte la bulle du pape Jean XXII, du 3 mars 1317, ainsi que celle de Clément VII, confirmée par Paul V, et autres pontifes : *Animas post eorum transitum suis intercessionibus et speciali protectione adjuvabit*. Le décret de l'inquisition de Rome, émané en conséquence, permet de publier hautement ce privilége accordé aux associés de la confrérie du St. Scapulaire ou du Mont-Carmel, par les suffrages et l'intercession de la bienheureuse vierge Marie : *Permittitur prædicare de adjutorio animarum fratrum sodalitatis beatæ Mariæ virginis de Monte Carmelo, beatam virginem suis suffragiis post earum transitum, præcipuè in die sabbatti, qui dies ab ecclesia eidem beatæ Mariæ virginis dicatus est, adjuturam*. Ce privilége, constaté eomme on le voit, par l'autorité des souverains pontifes, par le jugement du tribunal le plus sévère et le plus circonspect, a été aussi reconnu et approuvé par les

oracles des plus savantes facultés, en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, et en Angleterre. La Sorbonne, consultée en 1648, par Monseigneur l'archevêque de Rouen, répondit que, pour la susdite bulle de Jean XXII, il faut s'en tenir au décret du pape Paul V, qui en autorise la vérité.

Cette grâce extraordinaire de la dite bulle, est accordée, à condition qu'on récitera tous les jours le petit office de la sainte Vierge, ou qu'on fera abstinence de viande tous les mercredis. Tout confesseur approuvé par l'ordinaire, peut changer, pour de justes raisons, cette obligation en quelqu'autres œuvres de piété. Les ecclésiastiques, les religieux et religieuses, ont l'avantage de pouvoir la remplir, par la récitation du bréviaire, en dirigeant seulement leur intention. On peut être, il est vrai, associé au saint Scapulaire, sans s'astreindre à cette obligation ; mais on se privera de la grâce et de l'indulgence particulières qui lui sont attachées.

SECTION III.

A tous ces grands avantages, il faut joindre ceux que présente cette dévotion, considérée en elle-même et de la part de l'auguste Vierge qui en est l'objet, comme nous l'avons fait remarquer, page 144. Ch. 1. Art. 2. Que n'aurions-nous pas encore à dire des progrès rapides qu'elle a faits, des grands exemples qui justifient la confiance que tout vrai chrétien doit avoir en ce saint habit. Le fervent serviteur de Marie, S. Simon Stock n'eut pas plus tôt obtenu ce présent du ciel, que, plein de zèle pour

sa gloire et le salut des ames, il s'empressa de le communiquer aux fidèles. En peu de temps, l'on vit cette dévotion passer rapidement, du milieu du peuple dans les palais des grands et les cours des rois. Tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans le monde, les princes de l'église et de l'état, se sont fait un honneur de s'enrôler dans la confrérie du saint Scapulaire. Les souverains pontifes, les têtes couronnées, l'ont honoré et porté avec respect. Parmi les premiers, cette confrérie compte les papes Urbain VII, Alexandre VII, Clément X, Alexandre V, Clément VII, Paul III, Paul IV, Pie V, Grégoire XII, Paul V, et plusieurs autres qui lui ont ouvert les plus riches trésors de l'église. Parmi les seconds, Edouard, roi d'Angleterre ; les empereurs Ferdinand II, Ferdinand III, Sébastien, roi de Portugal, et les rois de France surtout, qui l'ont accréditée par leurs exemples, saint Louis et Louis XIII, ne crurent pas avilir leur dignité, en professant cette dévotion. Louis XIV, marchant sur les traces de ses aïeux, reçut le St. Scapulaire l'an 1653 : Louis XV, en 1717 ; monseigneur le Dauphin en 1740 ; la reine et mesdames de France l'ont reçu pareillement. Tous ces faits sont consignés avec toutes leurs circonstances, dans des ouvrages plus étendus, ainsi qu'une multitude de miracle, à l'épreuve de la plus défiante critique, opérés en faveur de cette dévotion, qui en confirment la solidité et les avantages.

SECTION IV.

Malgré le grand nombre de précieux avantages, de faits éclatans, joints à la force des autorités qui dé-

posent en faveur de cette dévotion, elle trouve encore cependant des contradicteurs. On la méprise, on la décrie, on la traite de singularité, de vaine confiance. Nous avons déjà répondu à ces reproches, en montrant sur quels fondemens elle est appuyée, et par les raisons que nous avons exposées, page 157. Ch. 1. Art. 4. sect. 1. et sect. 2.

Nous ajouterons ici, pour fermer entièrement la bouche à la fausse critique, que nous ne regardons pas les promesses qui nous y sont faites comme absolues, mais comme conditionnelles ; c'est-à-dire, que nous ne comptons en obtenir l'effet, qu'autant que nous travaillerons à le mériter, et que nos mœurs répondront à la sainteté de la profession que nous avons embrassée, en nous mettant sous les auspices de la mère de Dieu, et en nous revêtant de sa livrée. Si l'on nous dit qu'il faut s'attacher à la pratique des préceptes de la loi de Dieu, pour parvenir au salut, nous répondrons que notre dévotion nous en facilite tous les moyens par les secours abondans que nous procure la puissante protection de Marie. *Il faut pratiquer ceux-ci, et ne pas omettre ceux-là* : voilà le vrai sens, dans lequel nous entendons ces promesses si magnifiques ; promesses semblables à celles que nous font les livres saints, qui dans beaucoup d'endroits, en supposant toujours la fidèle observation des commandemens, attribuent cependant le salut éternel à des œuvres particulières de piété : *L'aumône délivre de tout péché l'homme est justifié par la foi ; celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, aura la vie éternelle, etc.* Ces expressions supposent nécessairement l'horreur du péché, l'innocence de la

vie, la pratique des œuvres propres à mériter une sainte mort. Nous savons que la persévérance finale n'est pas également attachée au Scapulaire comme elle l'est à la sainteté. Les associés qui le portent selon l'esprit de l'église, peuvent justement espérer d'obtenir l'une et l'autre ; et c'est à quoi tendent naturellement toutes les pratiques de cette dévotion.

On l'attaque dans son origine, comme n'étant fondée que sur une révélation. Mais *le bras de Dieu est-il raccourci*, et ne peut-il plus nous communiquer ses grâces par des voies extraordinaires, surtout par la médiation de l'auguste vierge, dont il s'est servi pour nous donner un Sauveur ? Combien de fois n'a-t-il pas employé ce moyen pour l'exécution de ses desseins ? Quelle multitude innombrable d'œuvres éclatantes, de pieux établissemens, de saintes sociétés, d'ordres religieux, de fêtes, de solennités, qui ne doivent leur origine qu'à des révélations ? Celle du saint-sacrement n'en a pas eu d'autre ; et pendant près d'un siècle, elle essuya de rudes contradictions.

On blâme l'objet matériel et sensible de cette dévotion. Pourquoi, dit-on, cet habit que l'on porte avec tant de vénération ? Pour être un témoignage visible, un moniteur perpétuel, qui nous rappelle, avec le souvenir de notre consécration au service de la reine du ciel, les engagemens que nous avons contractés envers elle, et les avantages que nous devons attendre sous ses auspices. L'homme a besoin de secours qui frappent ses sens pour soutenir sa piété. D'ailleurs, cet habit que l'on méprise, est toujours

respectable par le bénédiction qu'il a reçue. La vileté de sa matière ne le déprime pas à nos yeux : il n'a par lui-même, si l'on veut, aucune vertu pour nous communiquer la grâce ; mais il est l'instrument par lequel elle nous est communiquée. Pourquoi ce même *Dieu, qui fait la volonté de ceux qui le craignent*, n'aura-t-il pas laissé à celle qu'il a choisie et honorée comme sa mère, qu'il a établie la dispensatrice de ses grâces, le pouvoir et la liberté d'user, à son gré, d'un signe pour nous les transmettre ? Qu'on ne s'étonne donc pas si nous nous faisons gloire de porter ce précieux gage qui nous assure de sa bonté. Si les grands de la terre se font un honneur et un mérite de porter extérieurement sur eux les marques distinctives des différens ordres qui leur donnent des liaisons plus étroites avec les rois, et les souverains qui sont les chefs de ces illustres sociétés, nous pouvons bien plus justement nous glorifier du signe de l'alliance infiniment plus avantageuse, que nous avons contractée avec la reine du ciel et de la terre, la souveraine des anges et des hommes.

Pratiques du saint Scapulaire.

Les obligations des associés se réduisent, 1o. A se munir d'un Scapulaire, qui est un petit habit de deux morceaux de drap noir ou brun, pour le faire bénir le jour de leur entrée dans la confrérie, par un religieux de l'ordre des Carmes, ou par un

prêtre qui en aura reçu le pouvoir. Cette bénédiction suffit pour tout autre Scapulaire qu'on prendra à la place de celui qui serait usé ou qu'on aurait perdu.

On doit le porter sur soi continuellement, et en être revêtu à la mort ; faire inscrire son nom le même jour sur le régistre, et communier, si l'on veut se procurer l'indulgence du jour de l'entrée.

2o. A rendre, chaque jour, quelque hommage à la sainte Vierge. Quoique les bulles des souverains pontifes n'aient rien déterminé sur ce point, tous les vrais associés s'en font cependant un devoir : les uns récitent sept *Pater* et sept *Ave*, en l'honneur des sept joies de la Mère de Dieu, pour lesquels il y a *quarante jours d'indulgence* ; ou les litanies, auxquelles sont attachés *deux cents jours d'indulgence* ; d'autres récitent le petit office, en latin ou en français, ou quelqu'une des prières qu'on trouvera ci-après. Pour réciter plus commodément le petit office de la sainte Vierge, on peut le partager en trois temps : dans le premier, dire matines et laudes, même, si l'on veux, dès la

veille : dans le second, prime, tierce et sexte : dans le troisième, none, vêpres et complies, après midi. Quelque pratique qu'on se choisisse (car il en faut une), elle doit être proportionnée aux devoirs de l'état où l'on est engagé ; et après se l'être prescrite, s'en acquitter chaque jour avec fidélité. Les personnes obligées à la récitation journalière de l'office divin, peuvent, comme nous l'avons vu, en parlant des conditions de la bulle de Jean XXII, remplir également celle-ci par la direction de leur intention. Il ne faut pas oublier ce que nous avons dit au ch. 1. art. 4. §. 3 et 4. page 154 et 155.

ABREGE DES INDULGENCES

Que Paul V, d'heureuse mémoire, a accordées à la confrérie du saint Scapulaire ou de la bienheureuse vierge Marie du Mont-Carmel, par lettres en forme de bref, datées du 30 octobre 1606, *Cùm certas*, du 31 août 1609, *Piorum hominum* et du 19 juillet 1614, *Alias volentes*, et que le pape Clément X, a confirmées et approuvées par sa bulle *Commissa nobis*, du 8 mai 1673.

1o. Notre saint père le pape Paul V, accorde à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, vraiment pénitens, confessés

et communiés le jour de leur entrée dans la confrérie du saint Scapulaire, et priant selon les fins et conditions marquées ci-devant, ch. I. art. 3. page 154, *indulgence plénière.*

2o. A tous fidèles chrétiens pareillement disposés, dejà inscrits en la confrérie, ou qui y seront inscrits dans la suite, le jour de la fête principale, qui se célèbre le 16 de juillet, ou, selon la coutume de quelques lieux, le dimanche immédiatement suivant, ou un autre dimanche du mois, et prieront pour les mêmes fins, *indulgence plénière.*

Benoît XIV, par une bulle de 17 mars 1752, a étendu cette indulgence à tous les jours de l'octave en faveur des fidèles qui n'auraient pas pu la gagner le jour de la dite fête.

3o. Aux mêmes confrères de l'un et de l'autre sexe, qui, à l'article de la mort, s'étant confessés et ayant communié, prononceront dévotement de bouche, s'ils le peuvent, sinon de cœur, le saint nom de Jésus, *indulgence plénière.*

Clément X accorde aussi à tous ceux

qui ne peuvent pas commodément assister à cette procession, la même indulgence, s'ils visitent dévotement la dite chapelle de la confrérie et remplissent les autres conditions prescrites à ceux qui y ont assisté : ce qu'il accorde aussi aux malades, aux prisonniers, aux pélerins, qui au lieu de cette visite, réciteront le petit office ed la sainte Vierge, ou cinquante fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, et feront un acte de contrition de leurs péchés, avec la résolution de se confesser et de communier le plus tôt qu'ils pourront ; ainsi qu'aux religieux et religieuses, dans les monastères desquels cette confrérie n'est pas érigée, pourvu qu'ils récitent les litanies des Saints dans leur chœur en commun ou en particulier, s'ils ne le peuvent à l'église, et qu'ils accomplissent ce qui est porté dans les lettres de Paul V.

4o. Aux mêmes confrères, qui assisteront à la procession que fait la dite confrérie, vraiment pénitens, confessés et communiés, avec permission de l'ordinaire, un dimanche de chaque mois, à la dite

chapelle, et y prieront comme ci-dessus, *indulgence plénière*,

5o. A ceux et celles qui font abstinence de viandes les mercredis, *trois cents jours d'indulgence.*

6o. A tous ceux qui réciteront tous les jours sept fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, en l'honneur de la bienheureuse vierge, *quarante jours.*

7o. A tous ceux qui, avec l'habit de la dite confrérie, recevront une fois par mois, le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et prieront Dieu comme ci-dessus, *cinq ans d'indulgence et autant de quarantaines.*

8o. A ceux qui recevront dévotement le très-saint sacrement de l'autel, dans l'église ou chapelle de la dite confrérie, en quelque fête que ce soit de la bienheureuse vierge Marie, et feront les prières susdites, *trois ans d'indulgence et autant de quarantaines.*

9o. A ceux qui accompagneront le très-saint sacrement, lorsqu'on le porte aux malades, et feront à Dieu des prières pour les mêmes malades, *cinq ans d'indulgence et autant de quarantaines*

10o. A ceux qui accompagneront le corps des défunts, tant de la dite confrérie, qu'autres, et prieront Dieu pour le repos de leurs ames, *cent jours d'indulgence.*

11o. A ceux qui réciteront dévotement l'office de la bienheureuse vierge Marie, *cent jours d'indulgence.*

12o. A ceux et celles qui assisteront dévotement aux messes, offices et autres exercices qui se font en l'église, chapelle ou oratoire de la dite confrérie, ou qui logeront les pauvres, ou les soulageront dans leurs nécessités ; qui s'emploieront pour procurer la paix dans les familles ; ou enfin, qui exerceront quelques autres œuvres de piété ou de charité, toutes les fois qu'ils le feront ; pour chacune des dites œuvres et autres semblables, ils obtiendront la rémission de *cent jours de pénitence*, à eux enjointe, ou par eux due en quelque façon que ce soit, selon la forme accoutumée de l'église.

Le même pape accorde *indulgence plénière* à ceux qui visiteront quelqu'une des églises de l'ordre des Carmes, aux fêtes de la sainte Vierge, et prieront pour l'uni-

on des princes chrétiens, l'extirpation de l'hérésie et l'exaltation de la sainte église.

Il accorde aussi à ceux qui les visiteront aux jours des stations qui se font aux églises de Rome, les mêmes pardons, indulgences, rémissions de péchés et rélaxations de peines, comme s'ils faisaient personnellement les mêmes stations dans les dites églises, priant selon les fins prescrites.

Pareille indulgence à tous ceux qui assisteront au *Salve, regina* que l'on chante solennement tous les jours après complies, dans les églises du dit ordre, et y prieront pour les fins ci-dessus.

Enfin, notre saint père le pape Clément X, par ses lettres en forme de bref, datées du 12 janvier 1672, a permis que toutes et chacune des indulgences susdites, accordées par Paul V, d'heureuse mémoire, puissent être appliquées, par manière de suffrage, aux ames des fidèles défunts.

Ce sommaire certifié avoir été fidèlement extrait des bulles et brefs ci-dessus cités par le cardinal Jean Bona, nommé à cet effet par une bulle de notre saint père le pape Clément VIII.

ORDRE DE LA PROCESSION,

Qui se fait le second ou le troisième dimanche de chaque mois pour la confrérie du saint Scapulaire.

On chante les litanies de N. D. du Mont-Carmel.

KYRIE, eleison ; Christe, eleison.
Kyrie, eleison ; Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.
Filii, Redemptor mundi, Deus, miserere.
Spiritus sancte, Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere.
Sancta Maria, Ora pro nobis.
Sancta Dei genitrix,
Sancta virgo virginum,
Mater Christi,
Mater divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater amabilis,
Mater Creatoris,

Ora pro nobis.

Mater, decor Carmeli,
Mater Salvatoris,
Mater admirabilis,
Virgo prudentissima,
Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Virgo, flos Carmeli,
Speculum justitiæ,
Sedes sapientiæ,
Causa nostræ lætitiæ,
Vas spirituale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris Davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Auxilium christianorum,
Patrona Carmelitarum,
Regina angelorum,
Regina patriarcharum,
Regina prophetarum,
Regina apostolorum,
Regina martyrum,
Regina confessorum,
Regina sanctorum omnium,
Spes omnium Carmelitarum,

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Parce nobis, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exaudi nos, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Miserere nobis.

Christe, audi nos,
Christe, exaudi nos.

Ensuite Monstra te esse matrem, *et le reste de l'hymne* Ave, maris stella, *que l'on trouvera ci-après ; et puis :*

℣. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix ;

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

DEUS, qui excellentissimæ virginis Mariæ titulo, humilem et devotam Carmeli confraternitatem tibi electam singulariter decorasti, et pro defensione ejusdem miracula suscitasti, concede propitiùs, ut, cujus commemorationem devotè veneramur, ejus in hoc sæculo auxiliis muniri, et in futuro, gaudiis sempiternis perfrui mereamur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Au lieu de l'hymne *Ave, maris stella, &c.* on peut chanter la prose *Inviolata, &c.* ou même l'antienne que l'on dit, selon le temps, à la fin des complies, avec l'oraison qui lui est propre, dans la chapelle ou devant l'autel de la confrérie.

Ces dimanches étant pour les confrères et sœurs des jours d'indulgences, comme on l'a vu ci-dessus, page 119, 4o. il est de leur intérêt d'accomplir tout ce qui est prescrit pour les gagner, page 154, sect. 3.

EXERCICE

De piété que l'on fait à la chapelle du St. Scapulaire le 2e. ou 3e. dimanche du mois, immédiatement après le salut qui termine la procession de cette confrérie.

Le directeur, en surplis et avec l'étole, va à la dite chapelle aussitôt que la bénédiction du saint-sacrement est donnée, et étant à genoux au bas du marchepied de l'autel, il dit :

In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.

Benedicta sit sancta et individua Trinitas et nunc et semper et per infinita sæculorum sæcula. R. Amen.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur ;
R. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti : da nobis in eodem spiritu recta sapere, et de ejus semper con-

solatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

On ne dit point les litanies, si on les a chantées à la procession, et si les autres exercices du St. Scapulaire ont eu lieu ; mais après l'oraison *Deus, qui corda, etc.* le directeur monte à l'autel, d'où il fait une courte exhortation ; puis il annonce les indulgences à gagner et les messes qui doivent être dites pour la confrérie, jusqu'au 2e. ou 3e. dimanche du mois suivant.

Ensuite il descend au bas de l'autel où, étant à genoux, il dit :

Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege, et horâ mortis suscipe

Marie, mère de grâce, mère de miséricorde, protégez-nous contre les attaques du démon, et prenez-nous sous votre protection à l'heure de la mort.

Gloria tibi, Domine, qui natus est de virgine, cum Patre et Sancto Spiritu, in sempiterna sæcula. Amen.

Jésus, notre souverain Seigneur, qui avez eu pour mère la plus sainte et la plus pure des vierges, gloire et hommage vous soient rendus, ainsi qu'à Dieu le Père et au St. Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Et il conclut par :

Nos cum beatis angelis et omnibus sanctis benedicant Jesus, Maria, Joseph. In nomine Patris, etc.

MANIERE *de recevoir les confrères du saint Scapulaire.*

La personne qui désire être reçue, doit avoir communié, pour gagner l'indulgence plénière du jour de la réception.
Le prêtre autorisé à recevoir de la dite confrérie, revêtu d'un surplis et d'une étole de couleur blanche, va à la chapelle de la confrérie du saint Scapulaire, et la personne à recevoir étant à genoux au balustre, un cierge à la main, il fait d'abord la

Bénédiction du saint Scapulaire.

v. Adjutorium † nostrum in nomine Domini ;
R. Qui fecit cœlum et terram.
v. Sit nomen Domini benedictum ;
R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.
v. Domine, exaudi orationem meam ;
R. Et clamor meus ad te veniat.
v. Dominus vobiscum ;
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

ÆTERNE Pater, et omnipotens Deus, qui unigenitum tuum vestem nostræ mortalitatis induere voluisti ; obsecramus immensam tuæ largitatis benedictionem in hoc genus effluere vestimenti, quod sancti patres ad innocentiæ et humilitatis indicium

à renuntiantibus sæculo gestiri sanxerunt, et sic ipsum bene † dicere digneris, ut quicumque eo usus fuerit, induere mereatur ipsum Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, etc.

Puis il l'asperge d'eau bênite, et le met au col de la personne, en disant :

Accipe jugum Christi suave, et onus ejus leve : In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs Sancti. R. Amen.

OREMUS.

ADESTO, Domine, supplicationibus nostris, et hunc famulum tuum (*ou* hanc famulam tuam) quem (*ou* quam) sacræ huic religioni sociamus, perpetuâ tribue firmitate corroborari, ut perseveranti proposito in omni sanctitate tibi valeat famulari. Qui vivis et regnas, Deus, etc.

Il peut faire dire ici à la personne la prière ou consécration à la sainte Vierge que l'on trouve ci-après.

Ensuite il lui jette de l'eau-bénite, et ajoute :

Ego auctoritate quâ fungor et mihi concessâ recipio te ad confraternitatem hujus

sacræ religionis, investio ac participem te facio omnium bonorum spiritualium ejusdem ordinis. In nomine Patris, † et Fillii, etc.

Le nouveau confrère doit faire inscrire son nom dans le livre de la confrérie, et s'instuire de ses pratiques, page 163.

PRIERE A LA SAINTE VIERGE,

Qu'on peut faire en recevant le saint Scapulaire, et le jour de la fête de N.-D. du Mont-Carmel.

TRES-sainte Vierge, mère de mon Sauveur et de mon Rédempteur, je me consacre de tout mon cœur à votre service, je veux porter votre livrée pour me mettre plus particulièrement sous votre puissante protection. Faites qu'en me revêtant de votre Scapulaire, je me revête aussi de vos vertus ; obtenez-moi la grâce de soutenir, par l'innocence et par la pureté de mes mœurs, la profession que je fais hautement d'être du nombre de vos plus dévots serviteurs (*ou* dévotes servantes). Mère du Carmel, regardez-moi sous cette livrée comme l'un de vos enfans, ne per-

mettez pas que vos promesses soient vaines à mon égard, garantissez-moi par votre intercession de toutes sortes de morts imprévues, et obtenez-moi de votre divin Fils, par vos mérites, les grâces qui me sont nécessaires pour vivre dans la pratique des commandemens de Dieu, et pour obtenir une sainte et heureuse mort.

Ainsi soit-il.

FORMULE

D'absolution ou d'indulgence qu'un prêtre de l'ordre des Carmes ou de la confrérie du St. Scapulaire accorde à l'article de la mort aux confrères du saint Scapulaire après les avoir confessés et absous.

Le malade ayant invoqué de bouche ou de cœur le saint nom de JÉSUS, dira, s'il le peut, *Confiteor, etc.* ou, s'il ne le peut pas, quelqu'un des assistant le dira. Ensuite le prêtre dira *Misereatur, etc.* et *Indulgentiam, etc.* et prononcera la formule suivante, la main étendue sur le malade.

DOMINUS noster Jesus Christus Dei Filius, qui mirabilia tormenta pro peccatoribus subiit, ut eos ad vitam revocaret; qui salvat omnes et neminem vult perire,

nec mortem peccatorum, sed vitam semper inquirit : ipse nunc per sua piissima misericordiæ suæ viscera, tibi remittat universas iniquitates tuas et quæcumque pœnas ex rigore suæ justitiæ debitas. Ego autem ipsius Domini nostri Jesu-Christi indignus famulus et minister, ex auctoritate sanctorum apostolorum Petri et Pauli, ac sanctæ romanæ ecclesiæ, et facultate tibi indultâ, et mihi commissâ, privilegiis per summos pontifices concessis fratribus et confratribus sanctissimæ matris Mariæ de Monte Carmelo, impendo tibi plenariam omnium peccatorum tuorum indulgentiam et remissionem quam possum et debeo, ut sis absolutus hìc et antè tribunal Domini nostri Jesu Christi, ab omnibus pœnis tibi purgatorio debitis propter peccata quæ contrà bonitatem Dei vivi et veri commisisti ; et restitutus illi innocentiæ quâ in baptismo per sacrum Salvatoris lavacrum indutus fuisti, si tamen hâc vice è vita migraveris ; aliàs eamdem tibi refero indulgentiam pro ultimo articulo mortis tuæ.

In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs Sancti. R. Amen.

Ant. Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, hunc ab hoste protege, et horâ mortis suscipe.

v. Ora pro eo, sancta Dei genitrix ;

r. Ut dignus efficiatur promissionibus Christi.

OREMUS.

DEFENDE, quæsumus, Domine, beatâ Mariâ semper virgine intercedente, istam ab omni adversitate creaturam tuam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis. Per Christum Dominum nostrum. r. Amen.

In omni tribulatione et augustiâ succurrat tibi pia virgo Maria. Amen.

In nomine Patris, † et Filii, et Spirtûs sancti. Amen.

AUTRE PRIERE

Qu'on pourra faire de temps en temps, et surtout aux fêtes de la sainte Vierge.

TRES-SAINTE mère de mon Dieu quoique je sois indigne de votre protection, j'ose vous la demander pour tous les jours de ma vie et pour l'heure de ma

mort. Je connais votre pouvoir auprès de Jésus-Christ ; je vous supplie très-instamment de l'employer en ma faveur. L'espérance que j'ai de vous avoir pour protectrice, surtout depuis que j'ai l'honneur de porter votre saint habit, remplit mon ame de consolation dans mes misères. Soutenez-moi, par votre intercession, dans cette vallée de larmes ; aidez-moi de vos suffrages ; secourez-moi auprès de votre Fils ; demandez-lui pour moi de bonnes pensées, de saints désirs, la contrition parfaite de mes péchés, et la fidélité à répondre à ses grâces jusqu'au dernier soupir de ma vie. Vierge très-pure et très-chaste, soyez mon avocate et ma mère : procurez-moi une vie sainte qui m'avance, chaque jour, dans le chemin du ciel : regardez-moi toujours d'un œil de compassion ; daignez me défendre et me protéger contre tous les ennemis de mon salut. Reine des anges et de tous les saints, présentez ma prière au trône de la souveraine majesté, afin qu'elle soit exaucée. Ainsi soit-il.

Oraison à l'immaculée vierge mère de Dieu, composée par SIXTE IV. souverain pontife, à laquelle il a attaché de grandes indulgences, confirmées par Paul V. et Alexandre VII, selon l'exemplaire imprimé à Rome.

JE vous salue, Marie, mère de Dieu, reine du ciel, porte du paradis, dame du monde, vous êtes vierge singulière, conçue sans péché originel, et pour cela très-immaculée. Vous avez été très-véritablement vierge avant l'enfantement, pendant l'enfantement et après l'enfantement. Obtenez-moi de vivre saintement ; priez pour moi Jésus votre fils bienaimé, et recevez-moi après ma mort ; délivrez-moi par vos prières, de tous les maux de l'esprit et du corps, et faites que je puisse contribuer au bien des autres, pour acquérir et pratiquer les œuvres de miséricorde, et me réjouir éternellement avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

Prière composée par saint Bernard, et dont on a vu souvent des fruits admirables.

MEMORARE, ô piissima virgo Maria, non esse auditum à sæculo quemquam ad tua cur-

SOUVENEZ-VOUS, ô très-pieuse vierge Marie, qu'on n'a jamais oui dire qu'aucun de ceux qui ont recours à votre protection, qui implorent votre

rentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego tali animatus confidentiâ, ad te, virgo, virginum mater curro, ad te venio ; coràm te gemens peccator assisto. Noli, mater Verbi, verba mea despicere ; sed audi propitia, et exaudi. Amen.

secours, qui demandent vos suffrages, ait été abandonné. Rempli et animé de cette confiance, ô vierge, mère des vierges, je cours, je viens à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O mère du Verbe, ne méprisez pas mes prières ; mais écoutez-les favorablement, et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

Celle qui suit a toujours été d'un grand secours à ceux qui l'ont récitée dans les tentations contraires à la vertu de pureté.

PER tuam sanctissimam virginitatem et immaculatam Conceptionem, ô purissima virgo, emunda cor meum et carnem meam. In nomine, &c.

JE vous supplie, vierge très-pure, par les mérites de votre sainte virginité, par la gloire de votre Conception immaculée, de m'obtenir une grande pureté d'esprit, de cœur et de corps, et une grande pureté de conscience. Au nom du Père, &c.

En demandant cette grande vertu par l'intercession de Marie, nous devons aussi de notre part éviter tout ce qui peut la blesser : opposons une résistance prompte et généreuse à toute pensée, à tout sentiment, à tout regard qui lui serait contraire ; veillons sur nos sens, combattons nos inclinations, nos

passions ; évitons toute occasion, toute liaison, tout danger où elle pourrait être exposée ; en un mot, ayons toujours grande estime, un grand amour pour une vertu si sub une qui nous rend agréables à Dieu, chéris de la mère de Dieu, élevés en quelque manière à l'état des anges de Dieu.

Réparation à la très-sainte Vierge, pour les injures qu'elle a reçues de la part des impies et des hérétiques.

O TRES-digne mère de mon Créateur et de mon Sauveur, qui avez été choisie avant tous les siècles pour écraser la tête du serpent, et à qui l'église reconnaît qu'elle est redevable de la victoire qu'elle a remportée sur toutes les hérésies ; vous êtes devenue par-là l'ennemie capitale du démon, l'objet de sa haine et de sa fureur, aussi bien que de celles des hérétiques et des impies, qui n'ont cessé de vous faire la guerre, de s'opposer à votre gloire, de combattre vos privilèges, de contester votre pouvoir, votre bonté et votre crédit auprès de Dieu.

O divine mère ! ô la plus parfaite, la plus aimable des créatures ! comment l'enfer a-t-il pu venir à bout d'inspirer contre vous des sentimens si injurieux, pour vous faire mépriser et haïr ; vous qui êtes si digne de la vénération la plus profonde,

et de l'amour le plus tendre des anges et des hommes ? ô mon auguste souveraine ! prosterné à vos pieds sacrés, je désire vous marquer ma juste douleur de tant d'outrages, et vous en faire toute la réparation qu'il est possible à ma faiblesse. Recevez donc cet acte que je fais de réparation : je vous offre mes hommages, mes louanges, mes services, ma douleur, mes regrets. Que ne suis-je un sujet assez digne pour réparer par ces faibles sentimens, le mépris, la haine et les blasphêmes des hérétiques !

Animé d'un nouveau zèle pour votre gloire, ô mère de mon Dieu ! au souvenir de ces injures, et pour vous en faire la réparation la plus convenable, je fais hautement profession de croire tout ce que ces impies ont nié, et de vous attribuer tout ce qu'ils ont voulu vous ôter ; je crois votre divine maternité, votre virginité perpétuelle, votre pureté sans tache, votre gloire au-dessus de toutes les pures créatures : je crois que votre puissance, que votre bonté, que votre miséricorde, que toutes vos perfections sont proportion-

nées à votre dignité incompréhensible de mère de Dieu, et à votre qualité de reine de l'univers. Je vous regarde avec joie, ainsi que le chante l'église, comme la mère de miséricorde, la mère de grâce, le refuge des pécheurs, leur avocate et leur espérance auprès de Jésus-Christ. Je regarde votre protection et votre faveur, comme le moyen infaillible d'obtenir de votre cher fils tous les biens que j'en espère, et pour cette vie et pour l'autre : et comme les hérétiques ont travaillé à abolir votre culte, je mettrai ma gloire, toute ma vie, à le soutenir, à vous honorer et à vous invoquer ; à être du nombre de vos serviteurs, à défendre vos intérêts, à procurer de toutes mes forces que vous soyez honorée, aimée et servie en tout lieu, autant que ma faiblesse me le permettra.

HYMNE *de l'office de la Ste. Vierge, que l'on peut chanter aux processions du S. Rosaire et du S Scapulaire.*

AVE, maris stella,
Dei mater alma,
Atque semper virgo ;

JE vous salue, brillante étoile qui nous guide sur la mer de ce monde ; vierge sans tache, qui, en

Felix cœli porta.

devenant la mère du Sauveur, nous avez heureusement ouvert l'entrée du ciel.

Sumens illud ave,
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Vous, qui avez reçu de l'ange Gabriel cette salutation si glorieuse, qui annonçait aux hommes la paix avec Dieu, affermissez-la entre lui et nous ; soyez la mère des vivans, à meilleur tître qu'Eve, qui nous avait donné à tous la mort.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce,

Brisez, par votre puissant crédit, les liens qui captivent les pécheurs ; rendez la lumière à ces aveugles ; dissipez tous les maux qui nous accablent, et obtenez-nous tous les biens qui nous sont nécessaires.

Monstra te esse matrem :
Sumat per te preces,
Qui pro nobis natus
Tulit esse tuus.

Montrez que vous êtes véritablement notre mère; présentez nos prières à celui qui est né pour nous sauver, et qui a bien voulu être votre fils.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis ;
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

O Vierge vraiment singulière, et incomparable entre toutes les vierges, faites, par votre bonté, que, dégagés du péché, nous devenions doux et chastes, en suivant vos exemples.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum,
Semper collætemur.

Obtenez-nous une vie pure et innocente ; préparez-nous le chemin qui conduit à Jésus-Christ, pour le voir dans sa gloire et nous réjouir avec vous de le posséder à jamais.

Sit laus Deo Patri,
Summum Christo decus,
Spiritui Sancto ;
Tribus honor unus.
Amen.

Louange à Dieu le Père, à Jésus-Christ notre souverain Seigneur, ainsi qu'au Saint-Esprit ; qu'aux trois personnes divines soit rendu un même hommage. Ainsi soit-il.

Etablissement *de la confrérie du St. Scapulaire dans la Nouvelle-France.*

LA confrérie du St. Scapulaire fut établie dans l'église paroissiale de Québec, comme celle du St. Rosaire, par le rév. père Jos. Poncet, commissionné à cet effet par le rév. père Jean Deguen, vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Rouen, et supérieur de la compagnie de Jésus en la Nouvelle-France.

Cette érection, qui eut lieu le 1er. novembre 1656, fut ensuite approuvée et confirmée par Monseigneur de Laval,

premier évêque de la Nouvelle-France, par une lettre patente du 30 août 1665, rapportée ci-après à la suite de la commission du rév. père Jean Deguen.

Par une autre lettre patente semblable et de même date, ce prélat donna au curé des Trois-Rivières le pouvoir de l'établir dans l'église paroissiale de cette ville.—Elle le fut dans l'église paroissiale de Ville-Marie en 1694, et dans celle de Varennes en 1722 ; et ensuite dans quelques autres des paroisses du Canada ; où des personnes pieuses de tout âge et de toute condition se sont toujours fait gloire de porter la livrée distinctive des membres de cette association, en travaillant à imiter les vertus de celle qui fait l'objet de leur dévotion.

COMMISSION *pour établir la confrérie du saint Scapulaire à Québec.*

NOUS soussigné, supérieur de la compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, et grand vicaire de Monseigneur l'illustrissime et révendissime archevêque de Rouen, ——Déclarons et certifions avoir commis

le père Joseph Poncet, faisant fonction de curé en la paroisse de Québec, pour l'établissement de la confrérie du St. Scapulaire de N. D. du Mont-Carmel en l'église de la dite paroisse, conformément aux lettres de l'érection de la dite confrérie, octroyées par le révérendissime père Hippolyte Gesoldi, en parchemin, et le sceau du dit ordre, en cire rouge pendant, en date du dixième mai mil-six-cent-quarante-sept, l'an premier de son généralat, plus bas signé : F. MICHAEL *à Sancto Spiritu, Agens Generalis Carmelitarum Regni Franciæ,* lesquelles lettres n'ayant pu être mises en valeur ci-devant, à raison de l'incommodité de l'église qui n'était pas encore en état pour pratiquer les exercices de la dite confrérie ; et maintenant ne se trouvant plus d'empêchement pour l'érection de la dite confrérie, et n'y ayant aucune raison de différer l'exécution d'une chose tant désirée des habitans et paroissiens de Québec, avons donné permission de ce faire. A Québec, ce 15e. octobre mil-six-cent-cinquante-six.

(*Signé*) JEAN DEGUEN.

JE sus-nommé Joseph Poncet certifie avoir érigé et établi en vertu des présentes la confrérie du St. Scapulaire, selon la forme et les cérémonies accoutumées, avec tous ses priviléges, grâces et indulgences, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, en la chapelle et autel de Saint Joseph, ce 1er. de novembre 1656.

(*Signé*) JOS. PONCET, Ptre.

PATENTE *de l'établissement de la confrérie du St. Scapulaire à Québec.*

FRANCOIS, par la grâce de Dieu et du St. Siége, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, nommé par le roi premier évêque du dit pays, à tous ceux que ces présentes lettres verront, SALUT. Le révérendissime père Dominique de la très-Sainte Trinité, général de l'ordre des Carmes déchaussés, nous ayant envoyé de Rome une patente en date du sixième de mai de l'année mil-six-cent-soixante-quatre, par laquelle il nous ferait part du privilége qu'il aurait de N. S. père le pape, d'ériger des confréries du saint

Scapulaire, sous l'invocation de la B. V. Marie du Mont-Carmel, en divers lieux ; Nous, en vertu de la communication du dit privilége, avons érigé et établi, érigeons et établissons, par ces présentes, la dite confrérie du St. Scapulaire, dans l'église paroissiale de Québec, dédiée à Notre-Dame, sous le titre de son Immaculée Conception ; et donnons pouvoir aux curés de la dite église, ou autres y faisant les fonctions curiales, de recevoir en la dite confrérie tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui se présenteront avec les dispositions requises pour y être admis, dont ils tiendront régistre fidèle. Et afin de ne pas laisser un si grand trésor inutile, nous exhortons tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, soumis à notre juridiction, de se mettre sous la protection spéciale de la Ste. Vierge en entrant en cette sainte confrérie, et d'y vivre conformément à l'esprit qu'elle requiert, s'acquittant fidèlement des choses à quoi les confrères sont obligés.

Donné à Québec, en notre demeure ordinaire, sous notre sceau et seing, et ce-

lui de notre secrétaire, le trentième du mois d'août, l'an mil-six-cent-soixante-cinq.

✠ FRANÇOIS, Ev. de Pétrée.

Par commandement de Monseigneur.

L. † *S.* MORIN, Secrét.

REMARQUE.

SELON l'usage établi à Québec, on chante une grand'messe *à la chapelle de la confrérie du St. Scapulaire,*

Aux fêtes de la	Purification, Annonciation, Visitation, Assomption,	Nativité, Présentation, Conception,	de la Ste. Vierge,

à celle de St. Joseph et le jour de N. D. du Mont-Carmel (16 juillet), qui est celui de la fête principale de la confrérie. C'est à l'issue de cette messe que l'on fait la cérémonie solennelle de la rénovation.

Le premier jour libre pendant l'octave de la fête du Mont-Carmel, on chante un service pour les confrères défunts.

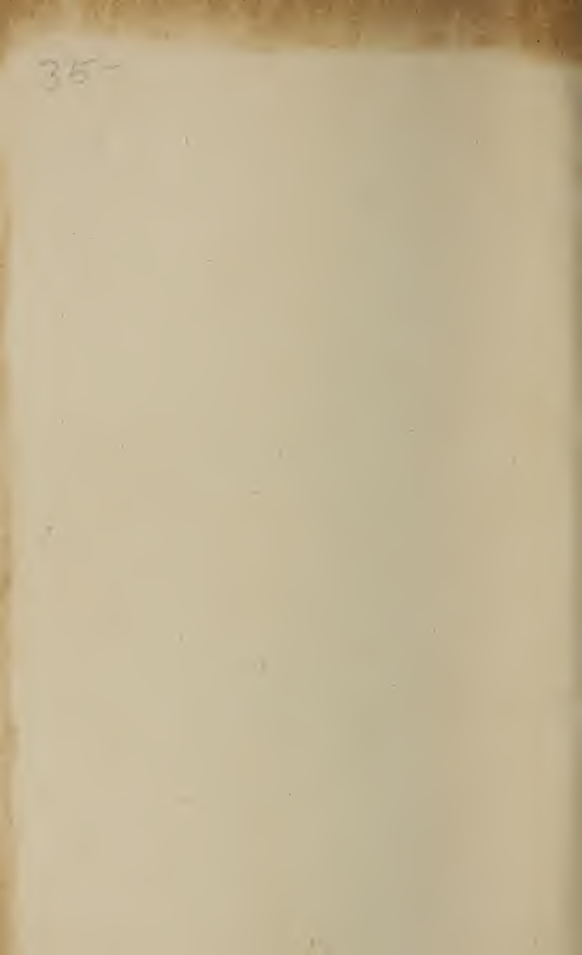
Après le décès d'un confrère, on célèbre, au premier jour commode, une messe basse de *Requiem* pour le repos de son ame.

Les pratiques journalières sont la récitation de sept *Pater* et de sept *Ave* en l'honneur des sept joies de la Ste. Vierge, ou la récitation des Litanies, comme il a été dit page 235.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.


35-

